

Régionales 2010

*Et si on passait enfin au
vert?*



EUROPE
ÉCOLOGIE
BRETAGNE BREIZH

GUY HASCOËT

Guy HASCOËT

**Et si on passait
enfin au Vert ?**

| | |
|---|----|
| <i>Avertissement</i> | 6 |
| <i>Avant-propos</i> | 8 |
| Introduction : | |
| Les enjeux du développement durable | 13 |
| <i>Première partie</i> | |
| Des défis environnementaux incontournables | |
| Chapitre 1 : Énergie | 19 |
| Changement climatique et effet de serre..... | 22 |
| L'efficacité énergétique d'abord | 25 |
| Des villes à zéro effet de serre | 27 |
| Chapitre 2 : Transport | 33 |
| La mobilité des personnes | 33 |
| Une offre régionale de grande qualité | 39 |
| La mobilité des marchandises | 40 |
| Chapitre 3 : Biodiversité, milieux et ressources | 47 |
| La biodiversité | 47 |
| L'eau..... | 48 |
| Le recyclage | 54 |
| <i>Deuxième partie</i> | |
| Cohésion sociale et solidarités | |
| Chapitre 4 : Quelle protection sociale pour demain ? | 57 |
| Chapitre 5 : Les conséquences de l'inversion démographique | 60 |
| La reconquête urbaine de la banlieue | 61 |
| Une vraie politique pour les jeunes..... | 63 |
| Une France de propriétaires..... | 65 |
| De nouveaux services | 66 |
| Des droits fondamentaux | 69 |

Troisième partie

Productions et consommations responsables

| | |
|--|-----|
| Chapitre 6 : L'économie sociale et solidaire | 74 |
| Chapitre 7 : Une économie plus économe | 78 |
| Chapitre 8 : Des pistes d'innovation | 82 |
| Chapitre 9 : Nouvelles règles, nouvelles filières | 89 |
| Chapitre 10 : D'autres choix politiques | 96 |
| Mondialisation et relocalisation | 97 |
| Le rôle des élus | 98 |
| L'encadrement de la finance | 106 |

Quatrième partie

La gouvernance et les institutions

| | |
|---|-----|
| Chapitre 11 : La démocratie participative, un outil et un levier | 109 |
| Chapitre 12 : Débloquent la machine colbertiste | 112 |
| Cumul des mandats, statut de l' élu | 113 |
| Le rôle des collectivités | 115 |
| La coopération décentralisée | 117 |
| Chapitre 13 : Quels financements pour les projets innovants ? | 119 |
| Chapitre 14 : Politique européenne et politique mondiale | 122 |
| Une ambition européenne | 122 |
| De nouvelles règles mondiales | 125 |
| Chapitre 15 : L'avenir est entre nos mains | 127 |
| Épilogue | 134 |
| Cahier photographique | 140 |

*Tout ce qui a été fait de grand dans ce monde a été fait
au nom d'espérances exagérées.
Tout ce qu'un homme est capable d'imaginer,
d'autres hommes sont capables de le réaliser.*
Jules VERNE

*Le changement, mieux vaut le prendre à bras-le-corps,
avant qu'il ne vous prenne à la gorge.*
Winston CHURCHILL

À Fleur et Alexandra

Avertissement

Cet ouvrage paraît dans le calendrier de la campagne électorale régionale 2010. Pourtant, ce n'est pas un livre programme. Il m'a plutôt semblé nécessaire, dans le contexte de décomposition politique où nous nous trouvons, à gauche comme à droite, de restituer mon expérience et mon regard sur la conduite des affaires publiques et les chemins de l'indispensable recomposition qui a commencé.

Au moment où tous s'accordent à reconnaître (enfin !) que l'avenir se joue autour des enjeux du développement durable – thèmes et analyses que je défends et décline, comme d'autres, depuis trente ans –, je trouve légitime que l'électeur puisse comprendre pourquoi nous en sommes là, et comment nous pouvons – nous devons – nous en sortir.

Militant associatif dès l'âge de seize ans, engagé en écologie politique depuis la création des Verts en 1983-1984, j'ai eu la chance d'être très tôt, à 29 ans, élu local d'une grande ville, Lille. Élu aussi à la communauté urbaine de Lille, je devais conduire trois ans plus tard dans le Nord la liste des régionales en 1992 et mener une campagne qui conduisit les Verts, en la personne de Marie-Christine Blandin, à diriger pour la première fois en Europe une région et à occuper la présidence de l'institution. J'aurai, pour ma part, la charge d'animer pendant ces six années, en tant que vice-président, la délégation aux transports, puis celles à l'action économique et à l'agriculture.

Élu député du Nord en 1997, puis nommé au gouvernement en tant que secrétaire d'État à l'Économie sociale et solidaire en 2000, j'ai eu l'occasion, en tant que Vice-président du groupe Radicaux, Citoyens, Verts (RCV) au titre de la composante verte, de travailler à l'Assemblée nationale à la délicate cohésion de la majorité de la gauche plurielle. Avec les présidents des groupes PS et PC, comme avec les deux représentants des composantes PRG et MDC du groupe Radical Citoyen Vert (RCV), nous étions chargés de balayer en amont tous les projets de loi qui arriveraient bientôt en débat, de sorte à détecter les éventuelles difficultés ou les désaccords. Mes deux années en tant que membre du gouvernement m'ont permis, avec peu de moyens, de réaliser des projets innovants et d'apprendre le fonctionnement, pour le meilleur et pour le pire, de nos institutions nationales.

Depuis sept ans, je suis retourné à la vie civile, aujourd'hui en tant que gérant d'une SARL. Au contact à nouveau de très nombreux acteurs économiques, de divers professionnels et des politiques qui animent les institutions, j'ai affiné mon regard et mes analyses.

Je puiserai dans toutes mes expériences des exemples qui montrent les orientations et les choix possibles, comme j'aurai à cœur d'illustrer ces points dans le contexte de la Bretagne.

Un recueil de propositions

Cet ouvrage dresse des constats, mais il propose aussi des solutions, décrit des méthodes et des modes d'action pour innover et installer les filières économiques de demain, y compris industrielles. Il prend en compte les grands enjeux de cohésion sociale qui sont devant nous. Il définit à quel niveau de prise en charge les grands défis de l'environnement doivent trouver des réponses responsables et coordonnées. C'est un recueil de propositions qui, je l'espère, montrera à celles et ceux qui s'interrogent les voies de la rénovation politique. Je souhaite qu'il apporte la conviction à beaucoup que les responsables écologistes de ma génération sont prêts à prendre de grandes responsabilités. Si la mutation du développement durable doit être conduite, il vaut mieux qu'elle le soit par ceux qui portent ce projet depuis longtemps et qui ont une grande connaissance des dossiers et des chemins à emprunter. D'autres tenteront de vous démontrer à longueur d'ondes et d'antennes qu'ils ont compris et qu'ils s'en occupent. Ils sont loin du compte, et leurs hésitations ou leur insuffisante compréhension des enjeux expliquent que beaucoup de moyens financiers soient encore affectés à des choix dépassés.

L'enjeu de ces mois et des deux années à venir est de créer les conditions d'un électrochoc politique obligeant une classe politique sclérosée à accepter ces changements et à tourner définitivement le dos aux années 1960. Les conditions de forme et de fond sont réunies. Le choix appartiendra à chaque électeur. Chaque opportunité gâchée nous fait perdre des années pour nous engager vigoureusement vers l'avenir. À vous de choisir !

Avant-propos

Le 8 mai 2002, il me fallut rendre les clés du secrétariat d'État à l'Économie sociale et solidaire. Le bilan du gouvernement Jospin présentait le meilleur visage social et économique depuis vingt ans, avec un chômage en recul d'un tiers, des grands comptes sociaux en équilibre, la création de la couverture maladie universelle, un chômage des jeunes descendu de 25 % à 15 %. Cependant, l'importance de l'intégration des enjeux du développement durable dans une grande politique nationale n'a pas alors été comprise. Les maladresses en cours d'exercice entre composantes de la gauche plurielle, le déroulement improbable de la campagne présidentielle du principal candidat et les contradictions qui traversaient les Français – qui, voulant le plus, ont eu le pire – ont fait s'achever un cycle. Depuis, par manque de courage, de lucidité et de volonté de tirer les enseignements de cet événement, le sujet est tabou et la gauche s'interdit, depuis 7 ans, toute analyse.

À l'annonce tardive de l'avarie – personne n'a prévenu le candidat à la présidentielle Lionel Jospin quand, vers 18 h 45, tous les états-majors ont su le caractère qu'avait pris le second tour –, le capitaine décide de quitter le navire, laissant l'équipage déboussolé le renflouer. Dans cette tempête du 21 avril, la campagne législative qui suivit fut compliquée. Comme bien d'autres élus de gauche, je devais perdre ma circonscription à quelques centaines de voix. Pourquoi aller voter puisque Chirac avait gagné ? Le peuple de gauche, désemparé, est resté à la maison. Le quinquennat a été une erreur, tout au moins le couplage des deux échéances, présidentielle et législative. Nous sommes des rares d'ailleurs, à gauche, à avoir voté contre à l'Assemblée nationale. Au nom du vieux principe selon lequel, sous la Cinquième République, on ne s'autorise pas à toucher aux institutions pour des visées personnelles.

Pour moi, allait commencer une longue période de reconstitution professionnelle, loin des joutes politiques. Une ère s'ouvrait pour approfondir ma lecture des enjeux contemporains, tenter de saisir, entre les refus d'évolution de la social-

démocratie et l'incapacité des Verts à incarner politiquement à eux seuls une alternative, où pouvait se trouver la dynamique de modernisation de la gauche et, à travers elle, le dessin de nouveaux horizons de progrès collectifs pour nos sociétés. La dynamique Europe Ecologie indique la direction.

Quatre solidarités

Homme de gauche sûrement, écologiste de toujours, j'ai essayé de comprendre la part de l'héritage et celle des apports de ma famille politique. J'en suis arrivé à l'idée que la synthèse moderne passe par la préservation des solidarités construites et conquises par l'histoire des gauches, avec en premier lieu la redistribution par l'impôt (*solidarité entre catégories sociales*) ainsi que la mutualisation des risques de santé pour les générations contemporaines et les droits à la retraite (*solidarité inter-générationnelle*). Mais aussi par la prise en compte de deux solidarités nouvelles que propose l'écologie politique. Les progrès sous-tendus par des logiques productivistes n'en sont pas vraiment s'ils impliquent un accaparement des ressources d'autrui et le mépris du droit d'autres peuples à leur émancipation. Les termes des échanges et des coopérations doivent être révisés en conséquence. C'est la *solidarité entre gens d'ici et gens d'ailleurs*. Le développement durable est celui qui n'obère pas les droits légitimes des générations à venir, qui peut assurer dans de bonnes conditions les fondamentaux de leur existence et de leur épanouissement. C'est la *solidarité avec les générations futures*.

La gauche du XXI^e siècle est celle qui conduira un projet audacieux, fille de toutes les gauches anciennes par l'héritage des deux premières solidarités, innovatrice par l'installation des deux nouvelles. La recomposition de la gauche qui s'amorce repose sur la capacité à mettre l'ensemble en dynamique, à réaliser une synthèse méthodique de ces quatre solidarités.

La droite, quant à elle, a eu la tentation, au cours des années 1990, de supprimer le système de retraite par répartition. Actuellement, le gouvernement laisse dangereusement dériver les déficits de la Sécurité sociale. Il baisse les impôts des foyers très aisés et, dans le même temps, creuse les déficits abyssaux des grands édifices sociaux, alors qu'en 2002 nous connaissions un quasi-équilibre. En 1997, nous avons trouvé la Sécurité sociale avec un déficit de 7,5 milliards de francs, elle fut rendue à la droite cinq ans après presque à l'équilibre, après être redevenue positive en 2001. Entre 2002 et 2007, le déficit s'est retrouvé à 15 milliards d'euros (soit le double d'avant 1997). La crise a entraîné le doublement de ce chiffre en moins de deux ans.

Le qualitatif plutôt que le quantitatif

La formidable mobilisation citoyenne des signataires du pacte de Nicolas Hulot s'est imposée aux candidats à la présidentielle de 2007. En conséquence, celui qui a emporté l'élection a décidé le Grenelle de l'environnement. S'il y avait

bien eu auparavant quelques avancées, le développement durable est désormais reconnu comme un des traits majeurs de notre avenir. Mais le message est singulièrement affaibli quand les décisions fiscales sont justifiées par les malheurs des plus fortunés et que l'apologie de l'argent est présentée comme seul vecteur de la réussite. Le bling-bling comme mode de vie, les gadgets à 50 000 euros, les week-ends dispendieux : tout cela flaire bon le bilan carbone pour le peuple et l'absence de limites pour les élites. En prime, la télé réalité et les jeux d'argent comme modèle républicain d'ascenseur social. Faites ce que je dis, pas ce que je fais... Ce culte de l'argent roi détourne du rapport à la responsabilité, vertu cardinale du siècle qui a commencé.

Les ressources les plus abondantes sont celles dont nous pourrions nous passer et que nous mobilisons inutilement du fait de l'inefficacité de nos systèmes. Ceux-ci ont été conçus pour accroître la consommation, accumuler des équipements, des infrastructures. Le productivisme a considéré dans ses heures de gloire que l'approche quantitative prévalait sur une approche qualitative. Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse... Toute valeur ajoutée, même construite sur l'exploitation d'autrui, sur la destruction des hommes, des ressources ou des milieux, était considérée comme bonne. Cette conception aveugle du « progrès » a vécu. Nous devons désormais réfléchir autrement : la destruction n'est pas un enrichissement et ne peut donc nullement constituer une valeur ajoutée. Lorsqu'un nouvel agent économique dont l'utilité n'est pas avérée – mais qui entraîne des coûts supplémentaires pour les producteurs primaires et/ou les consommateurs finaux – est introduit dans un circuit économique, cela ne constitue pas une valeur ajoutée. L'alourdissement artificiel des coûts n'est pas un progrès, pas plus que l'alourdissement inutile du carbone dans un circuit de production – avec, en corollaire, le rejet de gaz à effet de serre (GES). Désormais, la qualité, l'efficacité et la sobriété sont souhaitées dans tous les secteurs.

Sans conduire de politiques régressives aveugles, et sans céder aux raisons purement idéologiques, il faut travailler, dans le secteur public, à réduire ce qui peut être réduit, en fonction de l'évolution des besoins et des missions. L'idée qu'il n'est pas besoin de payer trois salaires quand deux suffiraient doit être acceptée, car les moyens inutilement mobilisés font sûrement défaut dans d'autres secteurs publics. Sans parler des acteurs, au sein de la société ou dans le tissu socio-économique, créateurs des richesses et des emplois de demain, qui peinent à trouver les soutiens suffisants pour donner l'impulsion à la création de nouveaux services ou de nouvelles productions.

Croissance et décroissance

Je voudrais exprimer une opinion sur le pseudo-débat qui opposerait le mouvement de la décroissance à un réformisme écologique que nous incarnerions. Lorsque j'ai confié, en tant que Secrétaire d'État à l'Économie solidaire, à Patrick Viveret¹ un rapport sur les indicateurs de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) appliqués à la France, l'idée était de

1. *Reconsidérer la richesse : rapport final de la mission « nouveaux facteurs de richesse »*, rédigé en 2002 par Patrick Viveret, philosophe et conseiller référendaire la Cour des comptes.

procéder à une analyse critique du calcul du PIB et de cerner les conditions nouvelles qui permettraient de reconnaître la valeur de fondamentaux de nos développements non pris en compte dans le calcul, comme le bénévolat ou les grandes solidarités humaines et familiales, sans lesquelles la société, y compris économique, ne saurait fonctionner. Il est d'ailleurs étonnant, dix ans après, de retrouver ces constats dans la bouche du président de la République, présentant le rapport de l'économiste Joseph Stiglitz.

La question n'est donc pas d'opposer au principe de croissance, la décroissance. Mais de cerner les dynamiques de croissance des biens et services du développement durable (et si possible, avant que les autres pays et régions aient pris une avance sur nous) comme les dynamiques de décroissance des productions incompatibles avec le développement durable. La responsabilité politique consiste à organiser les parades contre les risques et à animer les processus de transition. Oui, nous partageons l'idée qu'il faut créer les conditions de régulation empêchant l'affaiblissement des protections sociales et environnementales. Oui, nous considérons que les potentiels de relocalisation dans certaines filières, comme la construction, l'alimentation, les énergies, etc., sont tels qu'une partie des échanges continentaux ou mondialisés devrait décroître, dans une proportion difficile à cerner. Par ailleurs, bien malin celui qui saurait décrire le rythme de ces évolutions. Mais attention ! Quand on prétend conduire une action politique et prendre des décisions, il faut répondre à ce que tous les écologistes partagent : le sentiment d'urgence.

Imaginer que l'élévation rapide des contraintes surdéterminera les évolutions (ce qui mettrait les acteurs dans l'incapacité d'organiser en bon ordre les adaptations) serait une attitude aux frontières du rationalisme et de la croyance. Si urgence il y a, il ne peut être question d'attendre. Ce qui semble vrai aux scientifiques – avec leur croyance dans le fait que tout progrès scientifique et technique ne saurait être questionné, encadré ou orienté dans ses applications – ne doit pas devenir un facteur d'égarement intellectuel pour nous.

Une posture de réformistes

On peut voir actuellement à la télévision une publicité pour une marque de voiture qui, de manière outrancière, caricature les écologistes intégristes, revenus à la guerre du feu. C'est cruel... mais salutaire. Je discutais récemment dans un festival écolo alternatif avec un étudiant, fils d'une famille écologiste décroissante, qui m'expliquait qu'il ne vivrait pas au-delà de cinquante ans, qu'il fallait revenir dans les campagnes, envisager de supprimer les villes... Je lui ai fait remarquer que la ville avait inventé le commerce, la culture et la démocratie, et qu'avant de jeter le bébé avec l'eau du bain, tout cela méritait sans doute réflexion ! Derrière cette posture, se cachent des mythes non pas salvateurs, mais destructeurs. L'idée que les événements conduisent une société, ou qu'il est possible de conduire une société contre elle-même, est une monstruosité. L'histoire a tranché cette question et, à chaque fois, les instigateurs de ce type d'approche politique en ont été les premières victimes. Très vite, ils ont été supplantés par des systèmes totalitaires. Il ne peut y avoir de scénario qui ne soit une transition en bon ordre, autant qu'il est possible, évitant l'écueil de « l'ensauvagement ». Nous devons donc assumer une

posture de réformistes, radicaux certes, mais inscrits dans le corps à corps avec la société réelle.

Se cache pour moi derrière cette posture de « décroissance immanente » quelque chose de plus grave politiquement, annonciateur de ce qui divisera deux branches de la famille écologiste. Ce débat sera aussi vif dans quelques années – quand la majeure partie du spectre politique se répartira autour de nos analyses – que le fut en son temps celui du rapport démocratique au socialisme et de la séparation d’avec ceux qui prônaient la dictature du prolétariat. Un jour, quelqu’un devra prononcer un discours analogue à celui de Léon Blum lors du congrès de Tours, qui annonçait le refus d’un totalitarisme et la primauté de la voie démocratique.

La conséquence de notre posture réformiste est d’affirmer que nous devons incarner les solutions et les prises de responsabilité, y compris celle d’assumer des choix alternatifs qui fassent concrètement reculer les risques. Attendre le recul de l’effet de serre par le chaos ne constitue ni une politique ni une projection intelligente ! Si l’on veut faire reculer les rejets de GES en ayant moins de voitures, de camions et d’avions, il faut assumer les stratégies de substitution aux politiques actuelles. Notre devoir est de remplir les journaux de propositions dont le titre commencerait par « Les écologistes pour ceci », « Les écologistes pour cela ». La question, nous l’avons dit, est de cerner les dynamiques de croissance des biens et services du développement durable comme les dynamiques de décroissance des productions incompatibles avec ce dernier, mais aussi les règles du jeu qui organisent les conditions de la disparition des consommations évitables.

Changer d’état d’esprit

Nous devons arrêter de nous plaindre de la mauvaise gouvernance des autres pour mettre en avant celle que nous proposons. La politique agricole commune (PAC) est mauvaise ? Il nous revient de conduire le débat dans l’opinion sur les critères permettant de soutenir l’agriculture dans une logique différente, et de définir la PAC Alter de 2013. Du boulot en perspective pour José Bové ! Nous voulons rendre performants les usages énergétiques partout ? Décrivons le chemin qui y mène. Nous voulons les thermies et les kWh comme les emplois d’une autre politique énergétique ? Décrivons celle-ci filière par filière, dans ses potentiels et ses mises en œuvre. Notre état d’esprit doit changer. Nous devons nous considérer comme une formation capable de jouer de grands rôles et être investis de l’idée qu’il nous appartient, plus qu’à toute autre famille politique, de pousser les feux et de débroussailler les sentiers de l’avenir.

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

INTRODUCTION

Les enjeux du développement durable

C'est en 1988 que j'ai découvert l'impact du rapport Bruntland, du nom de cette Première ministre sociale-démocrate norvégienne qui, siégeant au bureau de l'ONU et présidant aux destinées de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), s'était vu confier un rapport sur les termes d'un « *sustainable development* ». J'étais alors en mission aux Antilles en tant que délégué des Verts français dans la coordination des Verts européens, pour rencontrer autour de Garcin Malsa, patron martiniquais de l'Assaupamar¹ et maire de Sainte-Anne, les groupes qui travaillaient sur nos thèmes et incarnaient la sensibilité écologiste dans cette partie du globe. Les débats regroupaient des représentants de toutes les îles de l'arc antillais, et cette semaine fut passionnante intellectuellement. Les îles constituent une géographie avec des contraintes, elles représentent une finitude propice à la compréhension des limites, alors même qu'aujourd'hui, la plupart du temps, ces territoires dépendent à 95 % de l'extérieur pour leur approvisionnement.

Les francophones, au bout de cinq ans, finirent par s'entendre sur le terme de « développement durable » pour traduire « *sustainable development* », le « développement soutenable » lui ayant longtemps disputé le titre. Cette définition plus radicale convenait mieux aux milieux les plus militants. Il faut retenir de ce bras de fer sémantique que le développement durable est nécessairement l'inverse d'un développement... insoutenable.

Après Bhopal et Tchernobyl

Il ne faut jamais oublier que ce sont les pluies acides, l'explosion de l'usine de l'Union Carbide à Bhopal, en Inde, en 1985, puis celle du réacteur de Tchernobyl

1. Association pour la sauvegarde du patrimoine martiniquais. Site : www.assaupamar.mq

en Biélorussie, en 1986, qui ont réveillé les instances onusiennes, endormies après la première et belle conférence de Stockholm sur l'environnement en 1972.

À ceux qui disent que le développement durable est une mode et un fourre-tout, je dirai simplement qu'il n'est jamais trop tard pour s'instruire et essayer de coller à son époque. Le rapport Brundtland, fruit de deux ans de rencontres et d'écoute, est construit sur un axiome essentiel : chercher ce qui met en synergie les trois piliers environnemental, social et économique, au lieu de développer la sempiternelle analyse sur ce qui les oppose. Du travail de Gro Harlem Brundtland, les discussions dégageront 27 principes d'action et d'orientation fondant les contours et les raisonnements rattachés au concept de développement durable. Beaucoup de ces termes sont entrés dans notre vocabulaire courant sans que nous en connaissions l'origine, beaucoup sont devenus des références, apparues dix fois dans nos grandes lois d'orientation : loi d'orientation agricole, loi d'orientation d'aménagement durable des territoires, loi de solidarité et de renouvellement urbain, loi d'orientation de la ville, loi sur les nouvelles régulations économiques, etc., et plus récemment les lois Grenelle 1 adoptée et Grenelle 2 en cours de discussion, ou dans de multiples directives européennes.

Le principe de précaution comme celui du pollueur-payeur sont issus des 27 principes adoptés à la conférence de Rio en 1992. L'idée de réversibilité des décisions techniques en provient également. Les principes de transparence dans la gouvernance des entreprises comme outils de lutte contre la corruption y sont décrits. Les principes de responsabilité environnementale, sociale et sociétale des entreprises et/ou des collectivités trouvent là leur intégration. Quant à leurs racines, elles se situent dans les débats de la première conférence sur l'environnement à Stockholm, en 1972, où était apparu le fameux slogan « Penser globalement, agir localement ». Gro Harlem Brundtland propose avec le principe de subsidiarité² – qui figure dans les grands textes de l'Union européenne – que chaque problème soit positionné au niveau permettant sa prise en charge efficace. Vingt-cinq ans après la première loi de décentralisation, la République française serait bien inspirée d'appliquer sur son sol un principe qu'elle a ratifié, comme tous les États, à la conférence de Rio, voilà dix-sept ans !

Démocratie participative

Je ne vais pas énumérer tous ces principes, mais je ne voudrais pas oublier celui que les Françaises et les Français ont eu le sentiment de découvrir à la faveur de la campagne présidentielle de 2007 : la démocratie participative, concept apparu en 1987. Cette méthode vient de l'idée d'associer les parties prenantes à la définition des politiques, pour deux raisons : tout simplement parce que ces personnes ou organismes sont concernés directement, et parce qu'une part significative des solutions et de la mise en œuvre dépend du degré d'appropriation des enjeux et de leur disponibilité pour s'y investir.

L'expérience montre que, si l'impulsion est publique et pèse pour un tiers des changements d'un territoire, les autres changements dépendront pour un tiers

2. Le principe de subsidiarité est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même.

des attitudes et comportements des consommateurs, usagers, citoyens que nous sommes tous à différents moments de notre vie, le dernier tiers dépendant des décisions et évolutions produites par les acteurs du tissu socio-économique, toutes filières et formes confondues.

Le changement à l'échelle d'un territoire ; les anticipations pour se prémunir des problèmes ou pour se saisir d'opportunités relevant des piliers environnemental, social et économique ; la mobilisation de la cité comme outil : voilà la démarche de développement durable appliquée à un territoire, communément appelée Agenda 21 local. Cet agenda correspond, dans le jargon diplomatique, au calendrier de réalisation des engagements pris pour le XXI^e siècle. L'Agenda 21 figurait en bonne place dans les travaux préparatoires de la conférence des États à Rio, qui ratifia le rapport Brundtland. Il est d'abord l'agenda des États. Bien sûr les collectivités locales rassemblées à cette occasion vont se saisir de cette approche pour elles-mêmes.

Rio sera aussi l'occasion d'adopter des décisions pour accélérer la mise en œuvre du protocole de Montréal (1987), faisant suite à la convention de Vienne (1985), pour éradiquer les gaz impliqués dans la destruction de l'ozone troposphérique. Ce sera aussi le temps de l'installation d'outils de lutte contre le réchauffement climatique. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), mis en place en 1988, obtiendra des moyens pour consacrer des satellites à la surveillance du niveau des mers, des équipes de glaciologues chargées de reconstituer l'histoire du climat. Ce sera enfin la conférence de l'adoption de la première convention sur la biodiversité pour essayer d'enrayer la disparition accélérée de la variété animale et végétale, notamment des écosystèmes qui les abritent.

La conférence de Johannesburg, dix ans après Rio, sera l'occasion de dresser un état d'avancement de tous les chantiers ouverts, de tous les travaux de déclinaison concrète (dispositifs, protocoles) par grande problématique.

L'intérêt général

En 1990, peu après mon retour de Martinique, je repère une initiative de regroupement des collectivités locales dans la perspective de préparer un sommet parallèle à celui des chefs d'État de Rio. La réunion a lieu sous l'égide de l'ONU à l'initiative de l'ICLEI (pour International Council for local environmental initiatives), réseau nouvellement apparu qui se propose de travailler sur les contenus mis en avant par les États. Cette initiative débouchera sur l'organisation de la première conférence internationale des collectivités locales dans l'histoire de l'humanité (la chute du mur de Berlin a rendu cela possible, car les associations de collectivités ont enfin accepté de travailler toutes ensemble), laquelle esquissera le futur Agenda 21 local, dont l'aboutissement sera la ratification de la charte de l'Agenda 21 local, dite d'Aalborg, du nom de cette petite ville danoise qui accueillera l'événement en 1994. Ayant demandé, et obtenu en 1991, que Lille Métropole Communauté urbaine adhère au réseau, j'y serai le seul représentant français jusqu'en 1995 et deviendrai pour deux ans administrateur du Réseau international des villes pour le développement durable. Lors de la signature à Aalborg de toutes les collectivités au plan mondial, je serai mandaté par la communauté urbaine de Lille pour signer la charte au nom des collectivités françaises. La délégation française présente ne comprend alors qu'une dizaine de Ch'tis.

Rio, ce sera aussi une conférence des syndicats patronaux, créant le World Business Council for Sustainable Development, qui décideront d'une charte qui glisera progressivement vers l'Agenda 21 d'entreprise, la démarche « développement durable » de branche ou de filière. Ce sera enfin le premier grand regroupement d'ONG du monde entier, avec une importante variété de thèmes et de travaux portant sur les dynamiques au sein des sociétés dans la prise en charge de l'environnement, des coopérations, de l'éducation, de la santé, des droits des femmes, des droits des enfants, du commerce équitable, des finances solidaires, du micro-crédit, etc. Bien sûr, les travaux porteront aussi sur les chemins à emprunter pour aiguillonner les trois conférences officielles, société civile oblige !

Nous sommes trop habitués à la démocratie délégative, qui masque souvent mal la mainmise des corps techniques sur le politique. Les structures économiques confondent trop souvent reconduction et soutien aux structures existantes avec l'intérêt général. Il ne s'agit souvent que de protéger les intérêts de différentes corporations, quand ce n'est pas de tel ou tel groupe.

Le processus d'association de tous les acteurs à la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 n'est pas un risque : il offre l'occasion d'un dépassement pour chacun, du fait même de la rencontre avec d'autres acteurs. Il permet souvent un gain de temps pour mieux appréhender l'avenir. Beaucoup d'élus en ont peur, ils ont tort. Il est vrai, cependant, que ce type de processus oblige à décoder les lignes d'avenir, à prendre des engagements. C'est aussi une démarche qui s'appuie sur la culture du résultat. Beaucoup de structures économiques significatives, ne disposent même pas, hélas, d'une personne en charge de ce type de veille.

Le développement durable concerne aussi bien l'environnement que les approches nouvelles des questions sociales ou la conversion de l'économie. Il suppose une autre gouvernance et une approche différente des relations avec les acteurs composant la société locale ou le tissu socio-économique. Cette approche transversale est à l'origine d'un saut qualitatif, au-delà de l'analyse originelle posée par la mouvance écologiste.

Première partie

DES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX INCONTOURNABLES

La plus grande des injustices serait de laisser se développer des conditions de vie constituant des impasses pour des centaines de millions – voire plusieurs milliards – d’être humains. Il n’est pas de perspective plus contraire à l’idée émancipatrice qui a fédéré les « progressistes » au cours de l’histoire politique. En ces temps de célébration du premier pas de l’homme sur la Lune, n’oublions pas que le transfert de l’humanité vers d’autres planètes reste un mythe ! Même en cas d’aboutissement technologique, cela supposerait que nous assumions l’idée de laisser des milliards d’êtres humains livrés à une destinée funeste... Et d’ailleurs, qui ferait la sélection ?

Si nombre de sujets sont importants, ceux qui touchent aux grands déséquilibres environnementaux portent en eux les germes de dérèglements d’une telle ampleur que ceux-ci rendraient définitivement impossible de traiter les sujets du social et de l’économie. Ce n’est pas prophétiser que d’écrire cela : il s’agit simplement des déductions qui s’imposent quand on cherche à prendre la mesure des enjeux. Il faut aborder l’avenir avec confiance, mais avoir la conviction que cet avenir n’existera que si les responsables sont convaincus de la gravité des enjeux.

Bien sûr, les grands sujets sont interdépendants : le recul des milieux aquatiques ou boisés accentue les dérégulations du cycle de l’eau, qui elles-mêmes amplifient les stress hydriques... Tentons de décrire les tendances qui, combinées entre elles, permettront la régulation des problèmes ou l’amortissement de leurs impacts.

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 1

Énergie

Qu'il est donc compliqué de parler de ce dossier en France ! Pour la simple raison qu'il est rare d'avoir des interlocuteurs qui le connaissent bien. Les erreurs de chiffres énoncées par Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy lors du duel télévisé de l'élection présidentielle en 2007 ne sont que le reflet d'une classe politique qui, dans ce domaine, vit souvent sur des croyances.

Lors d'une conférence à laquelle je participais, dans un salon de l'alimentation biologique, un responsable du secteur de la finance solidaire est venu me trouver : « Monsieur Hascoët, quelqu'un comme vous ne peut pas sortir des chiffres inexacts. Vous devriez faire attention. Sur l'importance du nucléaire dans le spectre énergétique français, vos moins de 20 % sont faux, c'est bien plus que cela, c'est au moins 30 %, j'en suis sûr ! » Encore un de ces cadres français qui défient les statistiques mondiales, celles de l'Union européenne comme de l'OCDE. Ces 20 % correspondent au poids du nucléaire dans le total de l'énergie en France. S'il est vrai aussi que la filière électronucléaire occupe plus de 80 % de la part de notre production électrique, il ne faut pas oublier que l'électricité ne constitue qu'environ 20 % du total de l'énergie consommée en France. Le reste, ce sont les carburants et les combustibles de nos chauffages, et les besoins de chaleur industrielle. Il est vrai qu'en Bretagne, nous dépassons quelque peu ce chiffre, pour approcher de 25 %. Mais la Bretagne importe quasiment autant – ni plus ni moins – que les autres régions dès qu'il s'agit de chaleur ou de carburant. Quant à la question électrique, si la Bretagne est déficitaire, elle l'est moins que l'Île-de-France, et pourtant l'appareil d'État ne passe pas son temps à le reprocher aux Franciliens. Il est vrai que ces derniers n'ont pas arrêté la centrale de Nogent, alors que l'administration centrale n'a toujours pas digéré d'avoir dû plier bagage à Plogoff¹ ! J'ai cherché à comprendre d'où venait cette certitude de mon interlocuteur avec ses 30 % : il s'agit en fait du poids de l'électricité dans le parc de l'habitat français...

¹ Un projet d'installation d'une centrale nucléaire sur la commune de Plogoff déclenche, entre 1978 et 1981, une mobilisation populaire contre lui. Les manifestations aboutiront à son abandon.

Vous avez dit troisième génération ?

Malgré notre génie séculaire, le miracle français a des limites. 79 % de nos consommations énergétiques ne sont pas nucléaires. Toute l'habileté du lobby nucléaire a été de confisquer le débat. Le reste n'existe pas. C'est un miracle perpétuel ! D'ailleurs, à l'échelle mondiale, le nucléaire ne pèse qu'un peu plus de 5 % du total des énergies.

Quand on nous parle de troisième génération, l'EPR (réacteur pressurisé européen) est mis en avant alors que la technique employée reste la même que celle des réacteurs PWR (réacteur à eau pressurisée) des années 1970-1980, avec quelques améliorations. La véritable troisième génération du combustible abondant et inépuisable, tant mise en avant, ne fonctionne pour l'instant nullement, et cette seule filière a déjà engouffré l'équivalent de trente années de budget de soutien à toutes les filières d'énergie renouvelable. Quant à la quatrième génération, ce rêve prométhéen d'Iter, il suppose, pour pouvoir capter les deux cent mille degrés de la fusion solaire artificiellement reconstitués, d'être en suspension dans un champ magnétique, sinon tout fondra instantanément. Le calendrier est au-delà de ce siècle... Au-delà de la période immédiate pendant laquelle les décisions doivent être prises.

Le site Internet du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) nous apprend qu'au rythme actuel de consommation, le monde dispose de soixante ans d'uranium pour alimenter la seule technique connue et qui marche industriellement. Il s'agit donc de s'assurer des derniers grammes. Au rythme actuel, le combustible fournit quatre cents réacteurs en fonctionnement dans le monde, dont la production représente 5 % de l'énergie mondiale totale consommée. Ainsi, si nous montions à six cents réacteurs, nous manquerions de combustible au bout de trente ans. Comme la durée de vie d'un réacteur est d'au moins quarante ans, il serait impossible d'en vendre un en garantissant au client la fourniture du combustible sur la durée de vie prévisionnelle de l'investissement.

Et les énergies renouvelables ?

Le président Chirac s'était intronisé VRP chef d'Airbus. Le président Sarkozy, lui, a choisi les réacteurs nucléaires : c'est plus puissant. Il s'agit donc bien de balance commerciale, et non pas de politique énergétique, dans cette volonté de renouveler les actuels réacteurs.

Le discours politique enflammé du Président, au lendemain d'une poussée de fièvre électorale en faveur des écologistes, est : « Autant d'argent dans les énergies renouvelables que dans le nucléaire », confondant comme trop souvent la logorrhée et les actes. La réalité budgétaire est tout autre. Nicolas Sarkozy a hélas déjà engagé 10 milliards d'euros dans le nucléaire depuis son arrivée, quand les filières d'énergie renouvelable pleurent pour disposer des quelques centaines de millions qui assureraient leur décollage industriel. Alors que le chantier de l'EPR finlandais est en cours, son devis s'est envolé de plus de 25 % par rapport au prix initial – estimé à 3,5 milliards d'euros – et ce n'est pas fini ! Attend-on d'avoir les retours d'expérience de ce premier chantier ? Non, bien sûr ! Le Président engage

un second EPR en France, puis, quelques mois plus tard, un troisième, à la faveur d'un déplacement en province.

Le refus constant des pouvoirs publics de soutenir avec équité toutes les filières de production innovantes orientées vers le développement durable, ainsi que l'absence de commandes dans nos territoires, ont fait prendre un retard considérable à notre industrie. Toute l'industrie intermédiaire souffre ! Voilà le bilan des grandes écuries politiques françaises. Alors, aujourd'hui, il faudra un peu plus que des mots. Si l'État veut véritablement jouer son rôle, il va falloir qu'il neutralise tous ces grands corps, ces appareils techniques qui persistent à empêcher toute créativité, malmènent et entravent les projets novateurs. Investissez donc dans le solaire photovoltaïque ! Vingt mille installations attendent d'être branchées, avec six mois de délai au minimum. Le contribuable paie pour une énergie qui n'est pas valorisée. Notre industrie des chaudières de grosse puissance a disparu. En vingt-cinq ans, les rares fabricants français de digesteurs pour faire du bio-méthane n'ont pas eu dix commandes en France, quand un pays comme le Danemark, grand comme une de nos régions, a généré plusieurs centaines d'installations ! Notre obsession nucléaire et l'absence de commandes en temps voulu expliquent le décrochage dans le développement de la filière éolienne. La survivance de nos rares fleurons photovoltaïques est due à leur proximité géographique avec l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche.

Les décrets de promotion des différentes filières d'ENR (énergies nouvelles et renouvelables : éolien, solaire thermique, solaire photovoltaïque, bois, biogaz) sont prêts depuis 1999, rédigés sous l'impulsion de Dominique Voynet et d'Yves Cochet. Mais aucun n'était encore publié au moment où la France, en 2000, s'appropriait à prendre la présidence de l'Union européenne pour six mois, et donc du conseil des ministres de l'Industrie qui adopterait la directive européenne sur la production d'électricité propre, incluant bien sûr l'éolien. La peur que nous ne nous ridiculisions en faisant adopter un texte européen sur un sujet pour lequel rien n'avait été fait en France a conduit Lionel Jospin à « sommer » le ministre de l'Industrie d'alors de publier le décret français de soutien à la reprise de la production électrique éolienne. Ce décret fut obtenu en 2000, mais il faudra attendre 2006 pour qu'un autre Premier ministre, Dominique de Villepin, reprenne le mouvement avec la publication d'un second décret sur le photovoltaïque.

Comment un pays qui, pendant vingt ou trente ans, retient ou empêche ses collectivités, ses acteurs citoyens et ses agents économiques de déployer leur savoir-faire peut-il espérer s'inscrire dans le XXI^e siècle ? L'État n'a pas encouragé, et a même délibérément sacrifié, le développement des énergies renouvelables. Tolérance inouïe pour ses filières chéries – jusqu'à l'illégalité de certains actes ou le mensonge organisé –, procédures invraisemblablement tatillonnes pour les autres. En prime : retards administratifs, refus des opérateurs publics de raccorder les installations, blocage sur les prix de reprise, au point souvent de couler les acteurs économiques pionniers ou de décourager les citoyens les plus volontaires.

Changement climatique et effet de serre

En 1992, quand eut lieu la conférence de Rio, au cours de laquelle la convention sur le climat² fut signée par les chefs d'État, un certain nombre de scientifiques avaient signé quelques mois auparavant l'appel de Heidelberg, qui mettait en doute l'existence du réchauffement climatique. Cela n'a pas empêché les chefs d'État d'engager le texte définissant les principes de lutte contre le réchauffement climatique. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), qui met en réseau tous les laboratoires de climatologie du monde et rend désormais un rapport tous les sept ans aux chefs d'État sur l'évolution du phénomène, a pu s'appuyer sur la mission des glaciologues chargés, en « carottant » les banquises, d'analyser la composition de l'air emprisonné dans les glaces, parfois en remontant jusqu'à vingt mille ans, de manière à reconstituer l'histoire du climat. Enfin, deux satellites ont été placés en orbite pour photographier la surface des mers afin d'en surveiller l'extension. L'augmentation de la surface atteste d'une montée des eaux, qui elle-même ne peut provenir que de la fonte des glaces arctiques et antarctiques terrestres.

20 % d'habitants rejettent 60 % de gaz à effet de serre

Aujourd'hui, l'heure n'est plus à prouver la réalité du réchauffement climatique, mais à s'inquiéter de son rythme de progression. L'augmentation de plus de 2 °C de la température moyenne est considérée par les climatologues comme un seuil qui nous mettrait en situation mondiale de perte de maîtrise sur le climat. Contenir l'élévation en dessous de ce niveau suppose d'empêcher le doublement des gaz à effet de serre dans l'atmosphère entre 1990 et 2050. L'analyse du pouvoir de réchauffement global (* source Citepa) attribué à chaque gaz à effet de serre en France métropolitaine, donne une répartition de 70 % pour le CO₂, gaz carbonique issu des combustions liées aux transports et (principalement) au chauffage. Nous ne devons pas oublier le poids des oxydes d'azote (NO₂) à plus de 14 %, dont on s'est peu préoccupé jusqu'alors en France, ni celui des rejets de bio-méthane, supérieur à 12 %, qui se dégage de toutes les formes de fermentation de matières organiques et qui représente un énorme potentiel d'énergie renouvelable à valoriser. D'ailleurs, les travaux des scientifiques du Giec sur la rémanence des gaz dans l'atmosphère (c'est-à-dire leur durée de présence) les conduisent à penser qu'ils ont sans doute sous-estimé la part du méthane, qui devrait donc être appréciée dans le prochain rapport.

Compte tenu des évolutions mondiales, et même si la décrue démographique est annoncée pour après 2050, les démographes estiment de neuf à dix milliards le nombre maximum d'humains en 2050, contre deux milliards et demi en 1950. Au

2. La convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC a été signée en 1992 et ratifiée par 184 pays). Ces pays ont convenu de collaborer pour stabiliser les concentrations de gaz à effets de serre dans l'atmosphère de la Terre à un niveau empêchant de dangereuses ingérences humaines dans le système climatique mondial.

moment de la conférence de Rio, les travaux du Conseil mondial de l'énergie ont montré que le prélèvement d'énergie par habitant variait de 0,5 tonne d'équivalent pétrole (TEP) en Inde et 1 TEP en Chine, à 8,5 TEP pour l'Amérique du Nord en passant par un niveau européen moyen de 3,5 TEP.

| Consommation en TEP par habitant | 1990 | Tendances 2050 (évaluées avant la Convention climat et le protocole de Kyoto) |
|--|----------|---|
| Amérique du Nord | 8,5 | 9 |
| Amérique latine, Proche-Orient | 1,5 | + de 2 |
| Europe de l'Ouest et de l'Est, Japon, Australie | De 3 à 4 | 4 |
| Afrique | 0,75 | - |
| Asie du Sud-Est (dont l'Inde) | 0,5 | 1 |
| Chine | 1 | 2 |

Source : Energy World Council (ONU)

Les pays de l'OCDE, avec 20 % des habitants, rejetaient en 1990 60 % des gaz à effet de serre. Les travaux prospectifs pour 2050 montrent une progression nette de l'Inde, passant d'un à deux milliards d'habitants et de 0,5 à 1 TEP par habitant et par an. La Chine passant quant à elle d'un à deux milliards d'habitants et de 1 à un peu plus de 2 TEP par habitant et par an. Or, il serait impensable que nous demandions à ces pays de se serrer la ceinture quand on voit les écarts de rejets à l'heure actuelle et alors que nous avons été les bénéficiaires uniques des ressources au cours des deux siècles précédents. La question n'est pas de remettre en cause leur légitime progression, mais de promouvoir partout un modèle de développement compatible avec cet état de fait, en premier lieu dans les grands pays industrialisés.

Diviser nos rejets par quatre ou cinq

Le constat est clair. Pour contenir l'ensemble des gaz à effet de serre, il faut envisager un recul de 50 à 85 % des rejets de l'ensemble des pays, et pour nous, les pays dits industrialisés, un recul de 95 % en moyenne. Si dans le discours, nos chefs d'Etat disent avoir intégré le principe, nous constatons que leurs décisions ne sont pas à la hauteur des contraintes et des enjeux. D'abord, il faut en finir avec les lobbyistes grassement appointés par des groupes de pression. Alors que 99 % de la communauté scientifique ne nie plus l'existence du réchauffement climatique, on entend encore beaucoup dans les médias réfuter ce qui est décrit par le menu dans le rapport du Giec ! Aujourd'hui, les débats portent sur le rythme d'emballage du phénomène, tandis que des banquises fondent. Au point que la route du Nord (arctique) est en train de dégeler et que la banquise antarctique craque de toutes parts, phénomènes, hélas, désormais visibles à l'œil nu. Nous en sommes aujourd'hui à l'évacuation des premiers réfugiés climatiques de petites îles

du Pacifique, où, à chaque fois, quelques milliers ou dizaine de milliers de personnes doivent abandonner leur pays, accueillies par les grands voisins néo-zélandais et australiens.

« La France aura divisé par quatre ses gaz à effet de serre d'ici à 2050 » : cette phrase prononcée par le président Chirac lors du sommet « Rio + 10 » à Johannesburg, en 2002, indique, s'il en était besoin, que le fameux « facteur quatre » est désormais intégré. Il correspond à un recul linéaire de trois points par an !

Pour situer les enjeux, il est nécessaire de faire un rappel des consommations d'énergie en France. Nous sommes dépendants, comme tous les pays industrialisés, des énergies fossiles. L'hydraulique, classé comme énergie renouvelable, représente en France 5 % de nos approvisionnements ; le bois, 6 %. Le nucléaire, on l'a vu, fournit 83 % de notre électricité, celle-ci représentant 20 % du bouquet énergétique français, de sorte que le nucléaire assure environ 17 % de nos besoins énergétiques sur l'ensemble des énergies consommées en France. Les énergies renouvelables, hormis le bois et l'hydraulique, ne représentent à ce jour (bien qu'elles soient en progression de plusieurs dizaines de pourcents par an) qu'à peine 1 % de l'ensemble. Ainsi, au mieux, nous ne sommes dépendants qu'à 71 % du gaz, du charbon et du pétrole, quand nos voisins en dépendent à 85 % et plus.

Une Bretagne sans nucléaire et sans pétrole ?

Il faut d'ailleurs, au lieu de se laisser culpabiliser sur le retard breton en matière de production énergétique, que les Bretons s'enorgueillissent d'avoir gagné la fameuse bataille de Plogoff. Il existe, entre la dizaine de filières d'ENR et les potentiels d'efficacité énergétique, de quoi produire ou économiser dix ou vingt fois ce qu'aurait représenté l'apport d'un ou deux réacteurs ! J'avais 20 ans en 1980, et je me souviens de débats passionnés sur les pelouses au-dessus de la Baie des Trépassés, animés par un certain Yves Cochet, qui présentait le plan Alter Breton. Ce document, publié sous la houlette de feu le PSU, actualisé récemment par l'Union Démocratique Bretonne, présentait l'hypothèse d'une Bretagne sans nucléaire et, à terme, sans pétrole. Ce chemin, nous devons le reprendre car, compte tenu des évolutions des filières d'énergie renouvelable déjà qualifiées et de ce qui se prépare dans de nombreux domaines, il est possible, en 25 ans, d'avancer très loin sur ce chemin. Nous devons conduire cette politique en région, la décliner dans chacun des 21 pays de Bretagne en détaillant les modes opératoires, les volumes d'emplois potentiels, les modes juridiques et économiques d'intervention, les volumes financiers nécessaires. Nous devons en faire une absolue priorité sur la base d'une feuille de route ambitieuse.

Si l'on étudie les rejets en France en fonction des usages, on observe que l'ensemble des bâtiments (logements et surfaces commerciales ou tertiaires) représente 36 % des rejets de GES ; le transport des personnes, 22 % ; le transport des marchandises, 15 % ; et l'ensemble des secteurs productifs, environ 30 %. Affirmer la nécessité de diviser l'ensemble par quatre en cinquante ans revient à décrire les voies qui permettent d'y parvenir.

| | |
|--|--------------|
| Secteurs émetteurs de gaz à effet de serre (GES) en France | |
| habitat | 23 % |
| Autres bâtiments | Environ 13 % |
| Transport des personnes | 22 % |
| Transport des marchandises | 15 % |
| Productions et services | 30 % |

Source : MIES (Mission Interministérielle sur l'Effet de Serre)

L'efficacité énergétique d'abord

La première des ressources d'énergie est celle dont on pourrait se passer par la performance des usages. Construire plus dense, relier les zones construites aux périmètres d'offre de transport en commun, faire (vraiment) de la place aux piétons et aux cyclistes, construire de façon efficace sur le plan énergétique, produire des principes dans les schémas de cohérence territoriale (Scot) qui soient respectés dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) et transcrits dans les règlements de ZAC, dans les documents d'appel d'offres, dans les appels à projet... Tout cela nécessite d'être clair sur les contributions de chacun en termes d'émissions. Pour chaque territoire intercommunal, il faut un tableau de bord des gains possibles, du rythme d'avancée et des scénarios prenant en compte quelques variables ou accélérations possibles. Bien sûr, cela nécessite un débat. Il faut prendre le temps d'expliquer, d'être à l'écoute des demandes des opérateurs, de détecter les savoir-faire d'autres acteurs économiques, l'attente des citoyens. Les procédures administratives doivent être simplifiées. Des produits financiers facilitateurs – qui font cruellement défaut – doivent être mis à disposition des acteurs.

Des bâtiments à énergie positive

Depuis l'introduction, en 1993, de la démarche de Haute qualité environnementale³ dans la construction en France, nous sommes passés en 15 ans de projets avec des ambitions à - 40 % d'énergie par rapport à la génération de bâtiments livrés antérieurement, à des résultats supérieurs à - 60 %. Quelques années plus tard, arriveront les premiers bâtiments « passifs », ne consommant presque plus rien. Et enfin, depuis quelques années, les bâtiments à énergie positive, produisant de l'énergie en permanence, de sorte que cette production sur toute l'année soit supérieure à leurs besoins. L'évolution des techniques constructives permet de penser que l'on peut faire disparaître, en 50 ans, les 36 % de gaz à effet de serre (GES) correspondant au poids de l'ensemble du parc bâti dans le bilan des GES.

3. Un concept environnemental visant à améliorer la conception ou la rénovation des bâtiments et des villes. J'ai rapporté cette idée de mon déplacement aux États-Unis en 1993, idée qui aboutira au premier programme HQE de France, au travers de notre politique régionale des lycées.

Avec les techniques de bâtiments à énergie positive, il est possible de faire de ce futur parc un élément contribuant au recul des autres postes d'émission de GES par l'apport d'un excédent d'énergie propre. La part des rejets due au transport de marchandises supposera une démarche d'intégration multimodale des chaînes de fret et des géographies régionales, dans un ensemble national et européen. Bien sûr, des gains importants sont possibles grâce à une réorganisation des entités industrielles afin d'écartier tous les flux évitables, par l'usage des énergies les mieux adaptées, la valorisation des énergies locales ou fatales⁴, la qualité des *process* de production, les emballages, le transport et, bien sûr, la géographie des fonctions dans la chaîne de transformation industrielle, en considérant que le facteur énergie sera surdéterminant. Nous pensons, dans la famille écologiste, que, de manière plus ou moins rapide, une partie significative des filières devront être relocalisées – ou se relocaliseront – à cause de l'évolution des contraintes énergétiques pesant sur le système actuel, mais aussi grâce à la recherche de valeur ajoutée – au maximum locale –, synonyme d'emplois et de balance commerciale réintégrée dans l'espace national ou régional.

Refuser l'attentisme

Mais, même dans l'hypothèse d'une relocalisation en 25 ans du tiers des échanges (ce qui est très ambitieux), il faudra prendre des décisions lourdes – qui attendent depuis 15 ans – en matière de ferroutage, au plan français comme européen. Ces décisions conditionnent la capacité des territoires régionaux à organiser une offre valable, et celle des États ou de l'Union européenne à déployer des législations coercitives. Aujourd'hui, les affréteurs ne disposent pas d'un dispositif sérieux capable de répondre à leurs exigences.

Que ceux, dans la famille écologiste décroissante, qui pensent que la relocalisation de l'économie est en marche par la simple élévation des contraintes, qu'il suffirait donc d'attendre, se demandent comment nous pourrions, d'un côté, plaider l'urgence des phénomènes à endiguer, et de l'autre, choisir de ne rien faire, au risque que les GES augmentent avec un transport routier débridé. Pour moi, cette posture est irresponsable. La *realpolitik* consiste justement à prendre des mesures, même s'il s'avère que certaines auront été inutiles, afin d'être sûr d'avoir enclenché des parades à la hauteur des risques. L'attentisme consiste à constater l'augmentation des rejets en espérant que les tensions constituent un élément régulateur. Tout le contraire d'une prise de risques ! Le développement durable n'a vraiment pas besoin de cela.

Depuis le livre blanc produit sous la houlette de Jacques Delors lorsqu'il était président de la Commission européenne⁵, dans lequel les hypothèses comme le mode de financement étaient décrits, rien n'a été décidé. Pire, pendant toutes ces années, l'argent et les crédits, tant de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) que de la Banque européenne d'investissement (BEI), ont été mis au service de l'extension et de l'agrandissement du seul réseau routier dans les pays de l'Est. Pour les tenants du libéralisme économique, c'est cohérent avec la

4. Les énergies fatales sont constituées des rejets de vapeur ou d'eau chaude dans l'environnement, qui pourraient être réemployés.

5. Ce livre blanc recommande la création d'un grand marché européen régulé par la mise en place de solidarités nouvelles. Il débouchera sur la signature de l'Acte unique en février 1986.

recherche de baisse des salaires et les dumpings environnementaux. Pour les autres, il s'agit d'une ignorance qui conduit à un contresens. La conséquence directe en est l'augmentation du nombre de camions et des distances moyennes parcourues.

En ce qui concerne la mobilité des personnes, la solution suppose d'éviter de se déplacer en voiture ou en avion pour un oui ou pour un non, d'utiliser plus souvent les nouvelles technologies de la communication et de l'information (NTIC) pour travailler à distance, de mettre en place toutes les conditions d'alternative à l'automobile, d'inventer d'autres usages des voitures, avec, en arrière-plan, l'idée de parcs de véhicules partagés à disposition des abonnés et une autoproduction locale d'énergie. Il faut également faciliter les usages doux (c'est-à-dire non polluants) et les transports en commun par la mise en place systématique de voies prioritaires – et pas seulement en centre-ville puisque cette approche géographique est dépassée par la réalité des flux quotidiens. Il faut enfin favoriser la redensification de nos villes par la reconquête de tous les espaces urbains délaissés, la diminution des parcelles dans les lotissements, la mixité des fonctions commerciales, tertiaires, de services, de loisirs, etc., dans les quartiers, notamment les commerces du quotidien. Tous les paramètres de progrès sont connus ; leur mise en œuvre combinée au fil des années permettra seule d'obtenir des résultats significatifs.

Des villes à zéro effet de serre

Le développement d'une nouvelle filière, quelle qu'elle soit, prend une trentaine d'années. Même insignifiantes aujourd'hui, les filières renouvelables, une dizaine au moins – solaire passif, solaire thermique, solaire photovoltaïque, centrale solaire électrique, bois, biogaz, géothermie de « pelouse », géothermie profonde, géothermie de grande profondeur, éoliennes de jardins, éoliennes terrestres, éoliennes offshore sur pilotis, éoliennes offshore flottantes, turbines marémotrices, hydroliennes, turbines houlomotrices, etc. – peuvent prendre une place significative dans le paysage énergétique, au point d'occuper dans trente ans un tiers du spectre général.

| Part des énergies renouvelables en France | Aujourd'hui Source : ministère de l'Industrie | D'ici à vingt-cinq ans Hypothèse |
|--|--|-------------------------------------|
| Hydraulique | 5 % | 5 % |
| Bois | 6 % | 12 % |
| Solaire photovoltaïque | - | 4 % |
| Solaire thermique | - | 3 % |
| Éolien terrestre, offshore | 0,5 % | 6 % |
| Bio-méthane | - | 3 % |
| Hydroliennes, systèmes marémoteurs, turbines houlomotrices | - | 1 % |

La courbe des innovations

Dans cette hypothèse, la liste des ENR n'est pas complète. D'autres filières apparaissent sans que l'on sache encore quelle place elles pourront prendre. N'oublions pas qu'avant-guerre, l'hydraulique n'existait pas, que l'électronucléaire ne représentait rien en 1960... Il faut promouvoir partout les usages et les applications de manière volontaire. Mon intérêt au fil des années pour des sujets très variés m'a conduit à cerner de manière empirique ce que j'appelle « la courbe de l'innovation », qui s'étend sur une trentaine d'années.

La première décennie est la période ingrate, celle de la quasi-invisibilité. C'est celle des pionniers, des innovateurs qui peuvent rester inconnus car ils ont disparu ou migré sous des cieux plus accueillants. Dans cette phase, les accords conventionnés de soutien public, les accords public-privé, les appels à projet lancés par des collectivités avec des éléments tangibles de soutien aux candidats retenus ont toute leur pertinence. Mais si vous voulez intéresser les producteurs, notamment industriels, au fait de développer une partie de leur production future dans votre territoire, il vous faut prouver qu'une commande significative émanera de ce territoire. Donc, si l'appel à projet part du conseil régional, par exemple, il importe de fédérer des intercommunalités autour de la dynamique initiée pour multiplier les chances de commandes.

La deuxième décennie, pour les porteurs de projet qui ont réussi à survivre à la première, est celle du repérage de cette innovation par la population ou les relais d'opinion. La pratique nouvelle, l'application nouvelle, le produit nouveau sont repérés par une frange significative des habitants et des consommateurs, qui s'élargit rapidement. La courbe est exponentielle. Le début du succès accélère les ventes, et c'est le décollage. Les Français ont découvert il y a dix ans l'existence du microcrédit et du commerce équitable. Leur notoriété a grimpé en flèche au point que, désormais, la majorité de la population connaît cette offre.

Dans cette période encore délicate de la deuxième décennie, les politiques d'achat éthique et responsable sont fondamentales. L'idée est d'accueillir les nouveaux venus en facilitant l'envolée de leurs volumes de vente. Ce succès rapide est garant d'une baisse rapide des coûts unitaires de production, qui elle-même va enclencher la dynamique de succès par les mécanismes traditionnels de marché. À ce stade, il est possible de continuer d'acheter le produit, bien évidemment, mais les subventions et interventions publiques deviennent inutiles.

Quand la collectivité poursuit l'idée de faire naître pour ses propres besoins un produit ou un service, elle doit surtout identifier le seuil de déclenchement à partir duquel la production va devenir possible. Lorsque j'étais vice-président de la région Nord-Pas-de-Calais, chargé des transports, cherchant à définir avec les comités d'usagers le nouveau Train express régional électrique (ces trains bleus qui fleurissent dans les régions. La version diesel est fabriquée près de La Rochelle), nous avons fini par lancer un appel d'offres en direction de l'industrie ferroviaire. Les Ateliers du Nord de la France (ANF) du groupe Bombardier, près de Valenciennes, ont emporté la mise. Alors que nous discutons du calendrier de démarrage de la production avec le patron du site, celui-ci lâcha d'un ton neutre : « 100 trains. En dessous de 100 trains commandés, on ne peut rien lancer, car nous ne pourrions pas amortir les 12 millions d'euros de charges d'études engagées. » La modeste commande régionale n'était que de 36 trains. Discutant de ce point avec la présidente, Marie-Christine Blandin, je lui suggérai de lancer une invitation à toutes les

autres régions, pour une réunion à Lille. Sur 21 régions métropolitaines, dont 20 dirigées par des majorités de droite, 11 se sont déplacées. 7 d'entre elles avaient le même besoin de nouveaux TER électriques. Au soir de cette journée, 150 trains étaient confirmés, pour une valeur de 900 millions d'euros. De quoi fournir du travail pour des années aux ANF-Bombardier !

Sur la question spécifique des énergies renouvelables, les filières à maturité, comme l'éolien terrestre ou le solaire thermique et photovoltaïque, le bois ou le biogaz, nous en sommes à la troisième décennie de développement continu. Le succès déjà rencontré par des industriels de pays voisins explique que leurs coûts unitaires de vente soient bas. Nous avons encore une place à prendre dans des filières où nous avons quelques fleurons, dans la maintenance ou la logistique d'installation des unités, dans toutes les filières d'énergie marine, surtout en Bretagne. Le projet d'éolienne flottante de la DCNS (Direction des constructions navales) doit voir le jour. Il faut des volontés claires qui en fassent des priorités. Pour cela, on doit arrêter de dilapider les budgets dans des objets désuets, et les consacrer à l'impulsion de ces filières innovantes. Les choix du président de la République depuis deux ans me font penser à cet égard à l'excellent *Good Bye Lenin !*, version Trente Glorieuses. Dans ce film de Wolfgang Becker, une vieille dame tombée dans le coma avant la chute du mur de Berlin se réveille quelques années après, obligeant sa famille à reconstituer l'ambiance de l'Allemagne de l'Est et la grisaille des années du communisme pour ne pas lui causer de choc. Je soupçonne Henri Guaino d'avoir accroché dans le bureau du Premier ministre les photos du futur avion Concorde et du futur réacteur graphite-gaz du CEA ! Qui aura le courage d'aller au palais de Matignon et à l'Élysée annoncer la triste nouvelle : « De Gaulle est mort » ?

Union européenne : des objectifs insuffisants

A-t-on pris la mesure des enjeux et de leur caractère crucial pour le monde et pour nous-mêmes ? Nous raisonnons encore avec des mentalités du XIX^e siècle : l'Europe au centre du monde, la France éclairant le monde (les discours anti-européens de 2005 fleuraient bon le bonapartisme de bon aloi : les autres n'ont rien compris mais la France va leur expliquer ! N'est-ce pas, Jean-Luc Mélenchon ?). Dans un monde où tous les pays ne pourront être fournis en matières premières ou en énergies fossiles, l'Europe ne peut être prioritaire face à des géants de deux milliards d'habitants. Ou alors à quelles conditions ?

Ce que le Conseil mondial de l'énergie avait également identifié dans les travaux préparatoires de la conférence de Rio, c'était l'évolution de la demande mondiale en énergie. Elle passerait de 9 milliards de tonnes équivalent pétrole à 20 milliards en un demi-siècle. Or, tous les experts, quelles que soient leurs positions respectives sur telle ou telle filière, affirment que le monde sera dans l'incapacité de fournir tous les pays tout le temps, si la demande mondiale dépasse les 15 milliards de TEP. La paix mondiale est en jeu ! Il y a donc concomitance d'intérêts entre réduction des gaz à effet de serre, réduction de la demande énergétique, diminution des coûts unitaires de production et maintien de la paix.

L'Union européenne nous donne des objectifs intéressants mais insuffisants et trop complaisamment rabetés lors du paquet Climat adopté récemment (sous présidence française de l'Union européenne) afin d'offrir au président de l'UE du

moment la certitude d'un compromis. Méfions-nous d'une sortie analogue au sommet de Copenhague⁶. La crainte est que nous entrions prochainement dans l'ère où les océans qui diluent une grande partie du CO², n'arrivent à saturation. L'enjeu est bien d'obtenir des engagements internationaux de recul des gaz à effet de serre à la hauteur de la prise en charge des enjeux. Il est à noter que dans le concert international, les volontés les plus fortes ne viennent pas nécessairement des pays industrialisés, mais de pays émergents comme le Brésil, l'Indonésie et même la Chine.

Le deuxième point essentiel de la négociation est d'obtenir un fonds de soutien permettant aux pays les moins avancés de développer toutes les solutions de production d'énergie propre les services d'efficacité énergétique.

L'État français se donne des objectifs mais ne prend pas les décisions qui les rendraient effectifs. Certes, il y a des progrès. Les décrets sur les énergies renouvelables sortent enfin, dix ans après leur rédaction sous la houlette des équipes Voynet puis Cochet, du temps de la gauche plurielle. Certes, la parole politique est importante car elle déjoue les freins intermédiaires dans l'administration ou dans les filières économiques. Mais, concrètement, qui est en charge des politiques d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables dans ce pays ?

La naissance, sous la houlette de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), des méthodes de bilan carbone pour les entreprises privées – et désormais à l'échelle des territoires – est une bonne chose, un starter. La logique des plans Climat à l'échelle d'un territoire local fait son chemin, au point que la loi Grenelle 2 va rendre obligatoire le plan Climat pour les collectivités au-dessus de 50 000 habitants. Mais attention : nous ne voulons pas de plans Climat au rabais, consistant à collecter les données des consommations dans les territoires, à oublier les gaz à effet de serre non énergétiques (beaucoup de GES sont générés par des phénomènes naturels, hors activités humaines) et à zapper la description de scénarios de prise en charge du phénomène, indiquant la place de chaque politique contributive de l'efficacité énergétique et la place de chaque potentiel local de contribution aux énergies renouvelables disponibles. Il faut, à cet endroit, une grande politique publique, avec une obligation de réussite.

Les potentiels locaux

Le stade suivant, celui de la mise en œuvre, doit être pragmatique. L'efficacité énergétique est primordiale. Elle passe par une série de mesures concrètes, touchant de nombreux compartiments de la vie locale. Tout doit être utilisé au plan juridique : règlements, modes de construction, cahiers des charges de ZAC d'habitat ou d'activité. Pensez donc : en changeant les lampes des éclairages publics et en modifiant le principe d'éclairage nocturne dans les heures où 99 % des personnes dorment, on peut économiser 75 % des consommations. L'introduction partout de boutons infrarouges coupant automatiquement les circuits électriques dans les pièces où personne ne se trouve permettrait des économies considérables d'électricité. Nous chauffons toute la journée à 19 °C des maisons et des appartements vides (un quart du parc des habitations), alors que nous disposons, grâce aux ordinateurs et

6. Cet ouvrage a été rédigé avant le sommet des Nations unies sur le climat, qui s'est tenu dans la capitale danoise en décembre 2009.

aux téléphones portables, de la capacité d'opérer une commande à distance qui optimiserait la consommation. On appelle cela la domotique.

Toutefois, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur les divers potentiels énergétiques locaux. Il faut d'abord identifier leur volume, comprendre les voies de valorisation et, en conséquence, les chemins les plus adaptés d'une filière à l'autre pour organiser la levée de chaque potentiel territoire. Il convient de cerner ce qui dépendrait de l'intervention directe de la collectivité, via une SEM (société d'économie mixte) ou une Scic (société coopérative d'intérêt collectif). J'ai fait adopter en 2001 ce nouveau statut coopératif, le seul qui autorise un multi-sociétariat (usagers, organismes publics et privés) dans des proportions variables, à la convenance des protagonistes. Pour faciliter les rapprochements sans défiance, la loi introduit une séparation entre droit de vote et poids « des apports en capital ou en industrie⁷ », de sorte que s'allier avec beaucoup plus gros que soi ne signifie pas aliéner la démocratie dans la conduite du projet d'entreprise. Enfin, la loi limite la part des collectivités au capital à 20 %.

L'intervention de la collectivité pourrait encore s'opérer par le biais de la délégation de service, en sélectionnant un partenaire, comme cela se fait pour les déchets ou le transport. Il reste aussi la technique de l'appel à projet pour faire naître un service ou une production : celle-ci a fonctionné chaque fois que j'ai eu l'occasion de l'utiliser dans mes différentes responsabilités. En l'occurrence, l'opérateur sait qu'il a un soutien franc de la puissance publique et qu'il obtiendra une aide au projet liée à la qualité de son dossier.

L'heure des utopies réalistes

Tout le monde trouve normal d'avoir de l'électricité à la prise. Mais, en 1946, décréter l'électrification rurale pour tous semblait une utopie ! Trente ans après, le travail était achevé. Quand, dans la foulée des débats nationaux sur la politique de l'eau au milieu des années 1960, la France a dû investir pour l'eau courante au robinet dans les maisons et les appartements, 25 ans après, le chantier était réalisé et toutes les communes de France, ou presque, étaient membres d'un syndicat intercommunal.

Quelle serait donc cette génération héritière de magnifiques routes, de chemins de fer, de tuyaux d'eau propre ou sale, de fils électriques et téléphoniques, de réseaux de gaz, d'Internet à haut débit, etc., qui ne serait pas capable de relever les défis d'aujourd'hui ? Dans les faits, il faudra trancher entre les niveaux territoriaux pour définir qui est en charge de tel ou tel thème ainsi que les hiérarchies et articulations entre ces niveaux. Il faudra doter les niveaux régionaux de droits réglementaires complémentaires, d'outils financiers pour organiser les investissements, avec des délais de remboursement suffisamment longs pour que cela soit neutre pour le budget des ménages, des entreprises et des collectivités. Voilà aussi un terrain de réinvestissement pour les collectivités, qui, sans écarter le soutien national, doivent inventer une sorte de nouveau service public territorial chaque fois qu'un dispositif de médiation s'avère nécessaire. Le principe directeur doit être l'application du fameux principe de subsidiarité.

⁷ Expression de la loi coopérative qui signifie le poids dans le capital social par de l'argent apporté ou le poids acquis par la mise à disposition de biens matériels.

Il est enfin possible en France de parler de plans Climat territoriaux. Comment réduire les consommations sur un territoire ? Comment organiser les filières locales d'énergies renouvelables pour couvrir le plus de besoins possible ? L'heure des utopies réalistes est venue. Oui, un territoire à zéro effet de serre peut exister, il nous faut l'inventer. Il faudra trente ans pour y parvenir, voilà pourquoi il est urgent de commencer. Il est temps de quitter l'illusion de la prise en compte pour s'attaquer enfin à la prise en charge. Une commune qui génère un seul projet HQE quand, sur son territoire, 400 bâtiments classiques sont construits dans la même année, n'a pas de politique HQE. Aurait-il été tolérable, lors de l'électrification de nos territoires, qu'une prise sur deux ne fonctionne pas ? Aurait-il été imaginable que la mise en place de l'eau courante se soit soldée par l'absence d'eau dans un robinet sur deux ? La réalité est que les grands objectifs du développement durable n'ont pas été considérés comme de grandes causes politiques, mais comme un objet thématique de plus, par l'UMP comme par le PS. Ce dernier avance concrètement à nos côtés dans les collectivités, mais dans la contradiction des choix, et à un rythme bien moindre que si nous dirigeons ces mêmes collectivités. Le temps de la « *green Wash* » a vécu. Il va nous falloir développer de grandes politiques publiques territoriales à la hauteur des défis et aptes à protéger nos concitoyens.

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 2

Transport

La mobilité des personnes

Ce dossier devient très préoccupant car, malgré des progrès dans les aires urbaines, où, depuis dix à quinze ans – voire trente pour les pionnières –, des politiques ont été conduites en faveur d'une mobilité qui ne soit pas synonyme de voiture individuelle, les tendances restent généralement à la hausse pour la mobilité des personnes, de même que pour le transport des marchandises, comme nous le verrons plus loin.

La première cause de cette hausse de l'usage de la voiture est liée à l'augmentation des distances habitat-travail, principalement en raison du coût du logement en ville. Nous vivons encore dans un pays où, quand une agglomération ou une région veulent se doter d'un établissement public foncier – pour justement maîtriser les coûts du foncier –, il n'est pas rare que l'État s'y oppose ou retarde la décision. Heureusement, l'établissement public foncier de Bretagne, sous l'impulsion du conseil régional – et la responsabilité de notre ami et vice-président de la région, Michel Balbot –, vient d'être créé par décret après des années de démarches. Cette réalité nous convie de manière systématique à recycler tous les fonciers disponibles, à redensifier la ville, à freiner l'extension des zones urbaines.

Deux chercheurs américains ont tenté de comprendre le rapport entre la densité d'habitants au mètre carré et la consommation moyenne d'énergie par habitant. Ils ont identifié une échelle mondiale allant de 1 à 9, en comparant des villes de richesse moyenne comparable. Les deux extrêmes sont symbolisés par une ville très étendue, la capitale économique du Texas, Houston, étalée sur cinquante kilomètres aux alentours de la *down town*, et la ville de Hong Kong, qui, en raison de contraintes géographiques et politiques, a dû envisager une densification très verticale. Ainsi, Hong Kong, avec une même densité économique, mobilise neuf fois moins d'énergie par habitant que Houston.

Au passage, ce travail nous permet de vérifier que le modèle haussmannien d'aménagement de la deuxième partie du XIX^e siècle, avec ce mélange de densité et de relative respiration des tissus urbains, constitue un modèle toujours efficace. Le problème est très différent pour les zones d'extension urbaine récente, où la

programmation monofonction puis la concentration des familles en difficulté sociale ont fabriqué des bouts de ville en relégation, la banlieue. Dans le même mouvement se sont constitués des ghettos de classes supérieures. On pourrait dire que, dans une logique de représentation sociale, les élites ont fabriqué des espaces conformes à leur état d'esprit, et surtout à leurs désirs et habitudes.

85 % d'automobilistes seuls en voiture

Peut-on éviter d'avoir à se déplacer et dans quelles proportions ? Cette question paraît iconoclaste. Il faut, pour y répondre, se pencher sur les chiffres qui ressortent des enquêtes menées par le ministère de l'Équipement. Nous y apprenons que 50 % des personnes vivant dans des zones urbaines continues n'ont pas de voiture individuelle, la moitié parce qu'elles ont choisi de ne pas en avoir, l'autre parce qu'elles n'en ont pas les moyens. Nous y relevons que 85 % des personnes subissant un embouteillage le matin et le soir sont seules dans leur voiture. 90 % des personnes confessent ne pas avoir besoin de ce véhicule au cours de la journée, de sorte qu'elles le reprennent le soir à l'endroit où elles l'ont laissé le matin. En creusant cette donnée des 90 %, il apparaît que 80 % des automobilistes n'en ont jamais besoin dans la journée, et 20 % seulement de temps en temps. Enfin, dans un périmètre urbain français, la congestion commence dès lors que 11 % du parc de véhicules est en mouvement⁸.

Deux interprétations complémentaires découlent de ce dernier chiffre. D'abord, il est absurde de vouloir calibrer le réseau d'infrastructures en fonction de cette réalité. Ensuite, si 20 % des usagers habituels renonçaient à leur auto, le système retrouverait une fluidité constante. Une politique de transport des personnes doit donc d'abord chercher à diminuer ce volume de mobilité individuelle en voiture pour retrouver des marges, y compris dans les budgets des collectivités. Il n'est hélas pas rare de voir les élus majoritaires, à droite comme à gauche, prétendre s'occuper de développement durable en poursuivant l'empilement des ponts, rocade, ZAC, « hangars » commerciaux au kilomètre. Dans les faits, les masses budgétaires continuent d'être très majoritairement affectées à des objectifs qui ne préparent pas l'avenir ; on continue, en période de vaches maigres, à gaspiller des moyens qui font cruellement défaut aux objectifs du développement durable. L'urgence est à l'inversion de ces priorités. Quand je pense qu'à Lannion, les élus de gauche en tête veulent encore construire des ponts au-dessus de la ville. C'est vraiment retour vers le futur !

Comment moins se déplacer ?

La réflexion doit porter aujourd'hui sur l'apport du déploiement du très haut débit. Combien de personnes pourraient-elles éviter de venir cinq jours par semaine au bureau si une réflexion était conduite sur l'organisation sociale du

8. Ce chiffre doit nous conduire à regarder sous un autre angle les difficultés d'évacuation de la Nouvelle Orléans après l'ouragan Katerina. D'ailleurs, tous ceux qui travaillent sur la question de l'évacuation d'un territoire en cas d'accident nucléaire savent que l'évacuation des populations est impossible... et que seul le maintien, coûte que coûte, les premiers jours, des populations dans la zone de l'ellipse irradiée constitue un scénario réaliste.

travail ? Quand un chargé de mission se plaint que son agenda est bourré à bloc, combien son programme compte-t-il d'heures de réunion pour combien d'heures de déplacement ? Et ces réunions où l'on passe des heures à attendre pour un temps d'intervention très court ? Alors que les réunions virtuelles multisites permettent aujourd'hui de considérables gains de temps. Faut-il vraiment parcourir des centaines de kilomètres pour une heure de rendez-vous ? Mon expérience me donne à penser que la propension de vos interlocuteurs à vous faire déplacer est inversement proportionnelle à leur capacité à décider.

La tentation, dans les années 1970, a été d'imiter l'aménagement en « zonage » à l'américaine, ce qui a conduit à un éclatement de l'habitat, du tertiaire, du commerce, obligeant ainsi les personnes à parcourir de longues distances. Des travaux de la direction des transports de l'Ademe ont montré que deux cents ménages français allant faire leurs courses dans un hypermarché de sortie de ville rejetaient 65 fois plus de gaz à effet de serre que s'ils disposaient d'une solution de proximité dans leur quartier. Cette hypothèse, en outre, éviterait – toujours pour 200 ménages – l'urbanisation de 10 000 m². Intéressant, quand on sait que l'aménagement d'un mètre carré revient à plusieurs milliers d'euros ! Un urbanisme compatible avec le développement durable implique donc la mixité des fonctions, tout comme l'exigence de cohésion sociale et territoriale nécessite une mixité des populations. Les opérateurs connaissent les combinaisons entre accession à la propriété et parc locatif, taille des logements, services publics et services aux publics, environnements divers, etc. qui favorisent ces mixités.

Comprendre les attentes

Bien évidemment, la diminution du nombre d'automobilistes seuls dans leur véhicule est l'objectif central. Cela suppose de regarder attentivement comment les zones d'habitations sont intégrées dans les périmètres de desserte. Cela paraît simple, et pourtant... Quand j'étais vice-président chargé des transports, et donc premier interlocuteur de la secrétaire d'État aux Transports, Anne-Marie Idrac, le Nord-Pas-de-Calais était la première région pilote de la décentralisation des trains express régionaux. Tandis que je planchais sur ce dossier, que de surprises ! Ici, une belle ligne de bus en site propre... qui ne desservait aucune des gares, alors même que 10 000 personnes du bassin d'emploi prenaient le train vers Lille chaque jour. Là, un splendide projet de tramway... qui ne desservirait pas la gare d'où provenaient la moitié des étudiants de l'université toute proche. Dans une autre ville de la région, en raison de l'ouverture du tunnel sous la Manche, on s'empressait de démonter le rail du Trans Express européen, alors même qu'il traversait tous les quartiers de la ville. Et il m'aura été impossible de trouver le nom du « responsable » qui avait ordonné, dans les années 1970, le démantèlement d'un rail sur deux sur un axe essentiel partant de Lille en direction du bassin minier...

Le summum a été quand j'ai cherché à comprendre comment il était possible que la gare de Lille Sud, modeste gare TER dans une ville de 200 000 habitants, elle-même capitale d'un ensemble urbain de plus d'un million de personnes, ne comptait alors... que deux voyageurs par jour ! Visite faite, j'ai constaté qu'elle était enclavée entre une zone d'habitat collectif et le périphérique, grillagé. La conclusion s'imposait : il fallait déplacer la gare de 500 mètres à proximité du premier

employeur de la région, le Centre hospitalier régional, où une jonction avec le métro était possible. Six mois plus tard, des centaines de passagers fréquentaient chaque jour la gare Lille Sud.

L'enquête que nous avons alors diligentée sur des dizaines de milliers d'usagers, à pied, dans leur voiture, dans les bus, dans les trains, a permis de répondre à des attentes simples mais fortes : un accueil de qualité dans toutes les gares avec facilité de stationnement, du confort et de l'aisance, une présence humaine, un éclairage satisfaisant, des sanitaires, des informations en cas de retard... Tout cela a été fait en huit ans pour les deux cent dix gares et points d'arrêt de la région. Au passage, l'obtention d'une aide substantielle de l'Union européenne sur ses lignes d'intervention « transport » avait suscité de l'intérêt et des questions. « Comment as-tu fait ? », me demandait-on. Eh bien, la ligne du budget européen ne s'appelle pas « routes » mais tout simplement « transport ». Renseignement pris, nul dossier autre que routier n'avait été présenté depuis toutes ces années par aucune autre collectivité française !

Le souhait des usagers du TER d'être sécurisés par une plage horaire plus large et une fréquence des trains plus soutenue impliquait un cadencement qui n'était possible, sur certains axes, qu'à la condition d'investir dans des « *shunts* ferroviaires » : doublement ou triplement de la voie sur quelques kilomètres, pour faciliter les croisements de trains plus nombreux. Cette question, outre qu'elle nécessitait l'augmentation du parc de trains, s'est heurtée de longues années au Réseau ferré de France. La France de Colbert a encore frappé : la région est compétente pour le TER, mais si elle souhaite investir dans des rails régionaux, la décision reste parisienne !

Le travail d'interfaçage dans toute la région – entre les services de transport publics, locaux, départementaux – a été conduit avec les autorités locales dans les treize périmètres de déplacements urbains que compte cette région, de façon à s'assurer de la qualité intermodale partout. Chaque périmètre a ensuite travaillé à structurer une offre de transport en commun de qualité et à rendre possible le déplacement en mode doux, en toute sécurité. La marche à pied et le vélo restent les modes les plus « durablo-compatibles ». Cette approche ne doit pas concerner seulement le centre-ville, mais permettre une desserte du pourtour, notamment des ZAC d'activités qui concentrent le flux domicile-travail.

Des voitures partagées

L'enquête nous a également permis de déceler un point crucial qui réclamait une réponse : une part significative des automobilistes interrogés ne renonceraient pas à leur voiture. Leur argument était le suivant : « Certes, je n'ai pas besoin de mon véhicule dans la journée, mais je veux pouvoir en disposer en cas d'imprévu ou sur un coup de tête. » Nous touchions là un élément essentiel du rapport à la voiture : la liberté à tout instant. Ma réflexion devait déboucher quelque temps plus tard sur l'idée que nos villes, pour y favoriser l'accès autrement qu'en voiture individuelle, devaient offrir parmi une gamme de solutions un service de mise à disposition d'un parc de véhicules en partage dans l'espace urbain central.

Le principe, pour que ça marche, est que l'utilisateur abonné puisse emprunter un véhicule, le mettre en veille ou en pause dans une certaine limite, le laisser

dans des emplacements réservés et répartis dans toute la zone de service, pour en reprendre un autre plus tard, ou le même, laissé en pause. Cette stratégie garantit la fluidité et permet donc de gagner de la place sur les chaussées pour les usages autres que ceux réservés à la voiture individuelle, et sans investir beaucoup. Elle constitue le plus sûr moyen de redonner de la marge au budget des ménages ainsi qu'à celui des collectivités et des entreprises. Le miracle potentiel vient du fait que la fourchette du nombre d'usagers d'un même véhicule au fil des heures oscillerait entre 7 et 15 en fonction des jours. Il faut rapporter ce chiffre à l'idée de reconquête d'au moins 20 % des actuels automobilistes individuels. Les études de mise en place montrent que les zones desservies doivent être de relative densité urbaine, à l'échelle de chacun des pays. Si un regroupement entre pays était envisagé, il faudrait cantonner le service entre les différents pôles aux axes les reliant entre eux. Les zones diffuses, « rurbaines », ne sauraient être intégrées, en tout cas dans une première phase, au risque de mettre à mal le modèle économique du service.

Cette approche situe le prix au kilomètre entre le prix moyen du transport en commun et le prix de revient moyen du kilomètre parcouru avec sa propre voiture, soit entre dix centimes du « kilomètre/bus » et les quarante à cinquante centimes du « kilomètre/voiture ». Il est évidemment possible à plusieurs passagers abonnés circulant dans un même VIP (véhicule individuel partagé) de partager l'addition.

Cette stratégie, mise en œuvre dans un ou plusieurs territoires, pourrait ensuite se développer d'un point de vue touristique. Quelle attractivité si, venu en bateau ou en train, le visiteur est sûr de disposer à sa guise d'un tel service à tout moment ! Une telle stratégie est complémentaire des systèmes de transport en commun, car elle offre le chaînon manquant qui permet d'envisager en toutes circonstances de rejoindre la zone de service en train ou en bus. Il faut aussi considérer ses effets en matière de reconquête de l'espace urbain : moins de nuisances sonores et de rejets de gaz à effet de serre.

Cette idée, étudiée sous ma houlette au conseil régional en 1994, a opportunément pris place dans le dossier de la candidature de Lille en 1995 aux Jeux olympiques, dont j'avais accepté comme élu local de présider la commission développement durable. Si Lille a gagné la finale française contre Lyon, nous n'avons pas fait le poids dans le bouquet final des capitales mondialement connues encore en compétition. Le dossier s'est endormi, d'autant, que quelques mois plus tard, nous devons perdre au premier tour des élections municipales et disparaître pour un temps du débat intercommunal.

Si des initiatives associatives et des groupements d'usagers ont inventé des modes de partage pour quelques dizaines d'abonnés, le VIP nourrit l'ambition d'un service public destiné à l'ensemble des habitants d'un territoire. De même que la densité des vélos répartis dans l'espace urbain a fait le succès des services du type Vélib', une offre suffisamment dense de VIP est la condition pour obtenir une rupture massive avec la voiture personnelle. Je suis content de voir que Lille Métropole a lancé ce service à travers l'initiative Lilas, société coopérative d'intérêt collectif (Scic), filiale de Transpole-Keolis depuis deux ans, et que d'autres villes s'apprêtent à en lancer.

Je constate aussi que de grands donneurs d'ordre investissent dans ces nouveaux services. De la toute nouvelle FAM, dans le Doubs, petite société urbaine inventive, au projet Blue Car du Breton Bolloré, un mouvement est amorcé. À quand des véhicules en partage sur la côte bretonne, au service des habitants d'abord et des touristes ensuite ? Et pourquoi pas des véhicules propres, marchant au biogaz

localement produit ou avec des batteries 100 % recyclables, alimentées par de l'énergie éolienne ou hydrolienne *made in* Bretagne (les batteries nouvelles sont déjà produites du côté de Quimper) ? Mieux vaut prévenir que guérir.

À ce propos, je voudrais ouvrir une parenthèse pour relater une anecdote significative. Dans le cadre de mes responsabilités de Vice-président à l'action économique de la région Nord-Pas-de-Calais, aux côtés de la Présidente Marie-Christine Blandin, j'ai eu l'occasion de suivre les étapes de l'arrivée de Toyota à Onnaing, près de Valenciennes. Le patron de Toyota a présenté son dossier dans les locaux de la région, exposant ses demandes en matière de formation des 3 000 futurs salariés, ainsi qu'en matière de branchements routiers et ferroviaires. L'information essentielle (même s'il ne s'agissait pas de la future Yaris produite à Onnaing) fut l'annonce de la production prochaine de la première voiture hybride, présentant le meilleur bilan en matière de rejets au pot d'échappement. Aussi, en 2001, fis-je partie de la délégation gouvernementale inaugurant l'usine. Hasard de l'existence, je fus invité en 2003 comme intervenant français à l'inauguration d'un centre de recherche sur le développement durable de la Rice University de Houston, événement inaugural auquel participait mon grand boss japonais de l'automobile. L'heure venue de son intervention, j'attendais avec impatience ses annonces en matière de progression des rejets au pot d'échappement. Puis vint l'heure de la conclusion, et j'ai encore en mémoire ses mots précis : « De toute façon, rassurez-vous, nous ne serons pas en concurrence, je n'ai qu'une ambition, produire des petites voitures propres ». Les Texans composant 90 % de l'auditoire, venus pour la moitié dans des monstres à quatre roues motrices, quel *joke ! What an humour, Mister Toyota !* C'était en 2003, six ans avant le dépôt de bilan de la Général Motors. La portée de la phrase du patron de Toyota – « *Nous ne serons pas en concurrence* » – n'avait pas été saisie, à cet instant, dans sa profondeur. Tout était pourtant annoncé.

Quels modes de transport favoriser ?

Tout doit permettre à celui qui fait l'effort d'utiliser des modes doux d'être encouragé et récompensé. Tout doit être entrepris pour permettre aux conducteurs de renoncer à leur voiture dès le point de départ ou en cours de trajet. Les dispositifs de service doivent donc être de grande qualité, faciliter la vie de l'utilisateur.

Le milieu du transport pourrait faire sien le vieux dicton « Qui sème le vent récolte la tempête ». Si vous investissez dans un mode de transport, en effet, vous amplifiez le nombre d'utilisateurs de ce mode. Si vous en rendez l'utilisation compliquée, vous repoussez l'utilisateur. Alors, que penser des départements qui continuent d'investir allégrement dans les « deux fois deux voies » et dans des ouvrages d'art, de répartir sur du précieux foncier agricole des zones commerciales et d'activités qui ne sont accessibles qu'en voiture et constituent en termes d'aménagement un non-sens pour le développement durable ? Cette politique est conduite par de très nombreux élus locaux, qui se refusent à choisir. On ne peut pourtant pas investir dans une chose et son contraire. Le temps et les moyens de notre époque nous sont comptés. Il est urgent de recadrer nos priorités.

Lorsque vous cherchez à comprendre combien de voyageurs atterrissant à l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle viennent en France, vous découvrirez qu'ils sont environ un tiers. Plus de 65 % ne font que passer, pour ensuite reprendre un

autre vol. Sur les 35 % restants, les vols de courte distance – intranationaux ou à deux ou trois heures en Europe – absorbent les 3/4 des passagers. La problématique pour l'aviation civile est la même que pour les camions ou les trains de voyageurs. Si les budgets sont consacrés à un certain mode de transport, cela signifie qu'on souhaite voir celui-ci prendre une place plus marquée. Or, aujourd'hui, entre le temps nécessaire pour se rendre à l'aéroport, l'arrivée deux heures à l'avance, l'heure de retard en moyenne (quand ce ne sont pas deux heures d'immobilisation sur un tarmac en attendant un sillon d'atterrissage à la fin du voyage), le temps de récupération des bagages, on doit compter six ou sept heures pour deux heures et demie de vol. Dans le même temps et à distance égale, en TGV, on peut aller de Brest aux limites de l'Union européenne. L'alternative est donc d'installer un réseau TGV européen d'est en ouest qui relie les capitales et permette de réaliser le même voyage de centre-ville à centre-ville qu'en avion, avec deux fois plus d'efficacité en termes de temps et la certitude de pouvoir travailler, si besoin, durant le trajet. Une comparaison du bilan carbone des deux hypothèses plaiderait évidemment en faveur de la seconde, surtout si – comme c'est le cas aujourd'hui avec nos TGV branchés sur l'électricité hydraulique renouvelable des barrages de la Compagnie nationale du Rhône – ce réseau était approvisionné par un ensemble de filières renouvelables. Croyez-vous vraiment que les 580 millions d'euros susceptibles d'être affectés au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) constituent alors une dépense efficiente ?

Une offre régionale de grande qualité

Nantes et Rennes sont en train de se positionner comme une future mégapole, sans qu'une réflexion suffisamment poussée ait eu lieu sur les conséquences, notamment pour le Finistère et les Côtes d'Armor.

Si la plate forme de Notre dame des Landes devait voir le jour, il se constituerait inexorablement une continuité urbaine sur cent kilomètres, vaste trou noir absorbant tous les développements, toutes les fonctions tertiaires... vidant les autres territoires devenus des zones de villégiature pour retraités jeunes et moins jeune

Alors que, bientôt, trois heures suffiront pour aller de Brest à Paris, il faudra toujours quatre heures trente pour aller du nord au sud de la Bretagne. La région Bretagne a entamé un rattrapage volontaire – avec succès – de la place du TER. Mais le projet de ligne à grande vitesse (LGV), tel qu'il est conçu, reste un projet jacobin où il est question de rapprocher Rennes de Paris et, de ce fait, Brest et Quimper de Rennes. Or, il faut proposer une offre performante à tous les Bretons, et mettre en réseau l'ensemble des territoires et villes de Bretagne en s'appuyant sur le rôle de métropole de Rennes, pour justement compenser au profit des autres territoires de Bretagne, le poids et l'attractivité des deux métropoles. Cela suppose de boucler le « ring breton » et notamment d'investir dans deux voies de niveau TGV entre Landerneau et Quimper. Dès lors, il est imaginable de proposer une LGV bretonne qui desservirait toutes les villes. Sa rotation continue dans les deux sens permettrait d'offrir deux fois plus de trains, des solutions permettant de partir dans

un sens ou dans l'autre en fonction des horaires, et de diviser sûrement par deux au minimum le temps moyen de trajet actuel. Il est aussi imaginable d'avoir une rotation LGVR (ligne à grande vitesse régionale) dans un sens et une rotation TER dans l'autre. Cette approche va bien au-delà des décisions d'amélioration de l'axe Brest Quimper tel qu'il en a été décidé dans l'actuel mandat.

Cette stratégie doit déboucher sur le concept de LGVR qui, passant par Rennes, s'accrocherait à un réseau de TGV Paris-Rennes. Un train rapide pour les dirigeants... mais aussi pour tous. Et que l'on ne vienne pas me dire, en ces temps où des dizaines de milliards d'euros semblent disponibles pour une seule région française (l'Île-de-France, en l'occurrence), que quelques centaines de millions d'euros constitueraient une dépense inaccessible ! Pour l'aéroport, oui ; pour la rocade, oui ; pour la « deux fois deux voies », oui ; pour la mise au gabarit autoroutier de Rennes Brest, oui... Et comme toujours, pour le train, ce serait non ? Bas les masques !

Dès lors que l'offre de déplacement par train entre pays de Bretagne et de ville en ville aura atteint cette efficacité, le raisonnement devra être complété par une offre locale de mobilité partagée. Si je viens en train, puis-je me déplacer facilement autant que nécessaire dans la zone de destination ? Les intercommunalités doivent réfléchir à la mise en place d'un service de véhicules en partage dans chaque zone urbaine, rayonnant sur son pays d'influence. Comme nous l'avons vu, il existe une industrie bretonne potentiellement opérationnelle, tant pour les véhicules que pour leur fourniture énergétique.

L'ensemble du réseau TGV est en étoile. Ainsi, une fois de plus, même pour aller de Rennes à Lyon, il faut encombrer les faisceaux allant vers Paris en passant par Massy (à 20 km au sud de la capitale) avant de repartir vers le sud. La France souffre de ce centralisme désuet, il faut envisager de mieux distribuer le pays entre le nord et le sud. L'axe historique par voie ferrée se situe entre Nantes et Lyon. La volonté de ces deux métropoles de s'articuler entre elles – pour des raisons historiques mais aussi de dynamique de développement – dessine l'idée d'un TGV Rennes-Nantes-Tours-Clermont-Lyon. Toutefois, cette évolution serait néfaste aux autres territoires de Bretagne, sauf si une stratégie de mise en réseau des territoires et des villes moyennes permettait un effet de « spray » au bénéfice de l'ensemble. Cet aménagement du territoire doit comprendre la mise en réseau TGVR et la poursuite de la reconquête TER, notamment sur les lignes secondaires. Cet axe inter-régions permettrait ensuite de réorganiser de nombreuses dessertes et de gagner en capacité en évitant l'hyperconcentration des TGV nationaux sur quelques axes, des causes d'incidents dans la mesure où un problème sur un seul train provoque en chaîne une dérégulation d'un nombre important d'autres trains.

La mobilité des marchandises

Les contraintes d'environnement vont finir par peser sur la politique des transports, et donc sur l'organisation des chaînes de production et de distribution des marchandises. La mise en place de régulations anti-dumping social et environnemental ainsi que le glissement d'une fiscalité reposant sur le seul fait de produire vers une fiscalité écologique permettront des progrès. Il en résultera une évolution

dans les organisations productives et spatiales et surtout un mouvement de relocalisation des filières. Mais quand bien même ces évolutions seraient acquises en vingt à trente années, faisant disparaître plus du quart des flux d'échanges que nous connaissons actuellement, il nous faut détailler aujourd'hui la politique que nous préconisons au plan environnemental, social et économique.

Le type de transport dominant est le mode routier car il n'existe pas aujourd'hui de système suffisamment performant pour rivaliser avec lui. De plus, il y a encore quinze ans, le bilan social de cette activité était favorable. Il était bien difficile, en 1995, de plaider le changement devant la Fédération nationale des transporteurs routiers, d'expliquer que le risque, pour les chauffeurs de l'Ouest, était de laisser s'installer une concurrence directe avec leurs homologues de l'Est. Le message selon lequel seule la structuration d'une chaîne intermodale sur les longues distances permettrait aux routiers d'exercer loyalement leur métier dans leur secteur d'influence était entendu, mais c'est tout. Puis les choses ont évolué rapidement. L'ouverture européenne des économies a eu lieu, avec un changement radical des trajets d'acheminement. L'inquiétude ne concerne évidemment pas ces grandes flottes multinationales avec ordinateurs embarqués qui sauront jouer sur le dumping social et environnemental et tirer leur épingle du jeu. L'inquiétude va aux petits transporteurs qui, pour couvrir leurs prêts, doivent rouler parfois au-delà du raisonnable, sans parler de l'artisan sous-traitant des grands donneurs d'ordre, qui court autant pour son banquier que pour faire vivre sa famille. Vouloir diminuer le nombre de kilomètres parcourus par les poids lourds pour transporter du fret revient à s'interroger sur l'organisation logistique.

Flux tendu et « just in time »

Les premières analyses portent sur les transports évitables. Nos camions roulent très peu chargés, les affréteurs subissant le diktat des donneurs d'ordre : « Venez prendre ma marchandise tout de suite et transportez-la dans les plus brefs délais à tel endroit ! » L'affréteur s'exécute et fait partir avec très peu de charge un camion qui reviendra souvent vide. On appelle ça le flux tendu. Pour notre malheur, la domination de l'anglais comme langue commerciale fait que l'on utilise un seul mot pour parler du flux tendu et du « juste à temps » : le *just in time*. Pourtant, les logisticiens sérieux ne confondent pas le fait de livrer immédiatement, dans la précipitation, avec le fait de s'engager sur un horaire et un délai (dans le respect des limitations de vitesse), et d'assurer une régularité de livraison. La dictature contemporaine des financiers – dont nous savons désormais toute la pertinence – a conduit les entreprises à courir vers le « zéro stock », car un produit fabriqué non encore vendu, c'est du capital immobilisé : cela ferait baisser de quelques dixièmes le rendement des actionnaires. Un autre phénomène est apparu, l'obligation de venir charger un produit qui n'a pas encore de client. Le transporteur est contraint d'accepter, et voilà comment une partie des camions roulent sans connaître, dans un premier temps, leur destination. Les travaux de feu l'Observatoire et études statistiques des transports (OEST) ont montré que deux ou trois jours de stock feraient baisser d'un tiers le nombre de véhicules circulant. On peut certainement imaginer un avantage fiscal encourageant une pratique et sanctionnant l'autre.

De la pomme de terre à la chips : 5 000 km

Une seconde piste pour éviter des transports consiste en la réorganisation géographique des filières de transformation. Pensez donc qu'une pomme de terre de Picardie va parcourir jusqu'à 5 000 km pour devenir une chips. Une usine de lavage, une autre pour l'épluchage, encore une pour le découpage et une dernière pour le séchage et l'ensachage. Les chaînes sont aberrantes en apparence, elles sont logiques pour l'industrie tant que celle-ci reporte ses coûts de transport sur les autres acteurs. Demande-t-on à une route nationale ou départementale d'être rentable ? Non, puisqu'elle est offerte par le contribuable. Demande-t-on aux poids lourds de s'acquitter sur les autoroutes de la part de péage qui leur échoirait logiquement ? Celle-ci, si l'on calcule l'usure liée à la charge massique par essieu, reviendrait à solliciter les poids lourds à hauteur de 90 %. Leur contribution actuelle est de 25 %. Merci à l'automobiliste pour la différence ! La protection sociale pourvoit aux coûts induits par les accidents, et le coût environnemental est laissé à la charge des générations futures.

Soit dit en passant, il serait bon que Monsieur Bussereau interrompe ses expérimentations de « méga-camions » (des poids lourds de 25,25 mètres et de 60 tonnes), car la conséquence directe et rapide de leur introduction serait l'explosion des budgets d'entretien des réseaux de routes, qui sont notamment à la charge des conseils généraux. Les gabarits de route 90 et 110 ne sont déjà pas vraiment adaptés à l'accueil des gros camions actuels (jusqu'à 40 tonnes). Quelqu'un pourrait-il incidemment rappeler à Dominique Bussereau qu'il appartient à un pôle ministériel qui prétend incarner la prise en compte du développement durable ?

En 1999, j'ai reçu une visite très particulière dans mon bureau à l'Assemblée nationale, celle d'une délégation des patrons de sociétés autoroutières. Ils étaient venus plaider l'investissement dans des solutions alternatives – notamment l'axe de ferroutage nord-sud – face à l'accroissement du nombre de camions sur leurs infrastructures. Leurs calculs gestionnaires montraient que le volume de poids lourds, en nette augmentation, entraînait un rythme d'usure tel qu'il leur faudrait trop souvent refaire le macadam. Leur modèle économique ne tenait plus. Ils étaient volontaires pour contribuer aux investissements nécessaires. Leur seule demande était que les prélèvements respectent la situation de leurs sociétés respectives et que celles qui n'avaient pas trouvé l'équilibre ne soient pas ponctionnées. Sur ce dossier, tous les acteurs ont fini par tomber d'accord, semble-t-il. Malheureusement, au plan national comme européen, ce dossier n'a jamais été véritablement porté.

Le fret : une question européenne

Les échelons locaux ne sont pas exonérés d'une approche intelligente de la question du fret, mais ils ne peuvent pas agir avec efficacité si le niveau régional est incohérent, et surtout si les plateformes d'importance régionale ne sont pas raccordées à un réseau national, lui-même maillon d'un schéma de dimension européenne. Autant, sans l'Europe, 80 % des dossiers environnementaux n'auraient pas avancé, autant, sur le fret, l'UE se paye de mots et, dans les faits, finance l'augmentation des poids lourds par de lourdes contributions aux investissements dans les infrastructures routières à l'Est. Un président socialiste d'un conseil général avait

affirmé, lors du bicentenaire de la Révolution, que l'automobile était désormais « un droit de l'homme ». Je pense que les libéraux voient plutôt dans les longueurs de bitume les rubans qui leur permettent de rapporter chez nous des produits fabriqués à moindre coût ailleurs. Eux, au moins, ont une pensée cohérente.

J'ai eu l'occasion, en étudiant pour un grand donneur d'ordre de l'agroalimentaire le transfert de centaines de milliers de tonnes de conserves et de bocaux de la route vers d'autres modes de transport, de revisiter l'état des possibilités à travers l'Europe. Les sillons ferroviaires qui accueillent le combiné rail-route fonctionnent bien et sont pleins. Leur capacité est à saturation, sauf à utiliser (grâce à la directive 91/440) le droit d'imposer des sillons de fret prioritairement au transport voyageurs. Cette hypothèse est inacceptable, car elle remettrait en cause la liberté d'organiser un grand service public voyageurs national ou régional. La solution suppose donc, sur un axe nord-sud, de créer une capacité forte dédiée au fret, puis de raccorder à cet axe des embranchements irriguant la France, utilisables la nuit, quand la place sur les réseaux existants est importante. Cela suppose d'en sélectionner quelques-uns pour les mettre au gabarit fret, notamment en termes de solidité du ballast. Cet axe national, du tunnel sous la Manche au nord de Marseille en passant par le sud de Lille, l'est de Paris et l'est de Lyon, constitue, avec deux autres axes européens d'ouest en est, le « fer à cheval » ferroviaire européen. L'une des branches de ce fer à cheval traverse l'Allemagne à mi-hauteur et poursuit sa route via le sud polonais, de sorte à rejoindre le rail russe (où l'écartement est différent) à Katowice pour finir à Kiev. L'autre branche décroche à Lyon vers le tunnel alpin, traverse la plaine italienne vers la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Roumanie, et rejoint également Kiev, via la République moldave.

Ce chantier doit être double : il doit concerner le fer à cheval européen du ferroutage comme les voies TGV ouest-est reliant toutes les grandes capitales entre elles. Il passe par la mise en œuvre du livre blanc laissé en héritage par Jacques Delors. L'Union européenne doit sortir du « zéro endettement » pour ce type de grands projets structurants, dont le coût nécessite l'intervention publique sur une quinzaine d'années, laissant en contrepartie une infrastructure pour 50 à 100 ans. Son existence diminuerait fortement le coût économique et environnemental du fret. La valeur de l'effort consenti serait maintes fois compensée en gains directs pour les acteurs économiques, et indirects pour les collectivités européennes, nationales et locales. La dette est hérétique quand elle sert à financer des dépenses de fonctionnement, pas quand elle permet des investissements de très longue durée. Quand bien même les évolutions des chaînes de production permettraient d'écarter les flux « artificiels » et de réorganiser les flux liés aux relocalisations de certaines filières, cette voie n'en demeurerait pas moins une des seules qui permettent de réorienter le fret restant vers un mode non routier sur les grandes distances.

Dès lors qu'un tel dispositif continental serait décrit, chaque Etat membre pourrait qualifier des axes permettant d'assurer aux grands territoires régionaux de s'articuler sur ce dispositif national et européen de manière à concurrencer efficacement le mode routier.

Le transport fluvial

Une plate-forme bretonne multimodale

La chaîne modale bretonne en fret est monomodale et à 95 % routière. Il faut laisser le canal en l'état, la fonction fluviale n'est pas appelée à se développer. Entre les ports il suffit de caboter par la mer. Pour changer cet état de fait et infléchir sensiblement la répartition modale, il faut une stratégie plurimodale qui doit s'appuyer sur la mer et le ferroutage. Côté maritime la stratégie doit correspondre au chapelet de ports bretons. Aucun d'entre eux, à part Saint Nazaire, ne peut espérer devenir un port « touché » par les grands affréteurs de bateaux à containers intercontinentaux.

La stratégie ne peut donc qu'être commune et partagée par les différents ports considérés dès lors comme une seule entité. La plate forme multimodale – mer-fer-route doit être située sur l'un des ports ou dans une « Hinterland » (géographie arrière portuaire) commun à plusieurs ports. La question est où ? Soit dans le centre Bretagne, soit sur le plus grand des ports et surtout celui qui offre le plus d'espace. Ce peut être une plate-forme au centre, desservie par une ligne de chemin de fer reliant les ports et susceptibles de « dégager » les convois ferroviaires vers l'intérieur français et vers l'Europe.

L'idéal est quand même d'être dans le port, donc saint Nazaire et de structurer par la mer come par le fer les relations de massification vers cette plate forme ou d'éclatement des charges des bateaux ou des trains.

et peuvent se raccrocher au schéma national et européen. Il reste à étudier si les orientations d'aménagement dans ces zones économiques et portuaires ainsi que les programmations d'urbanisme ont été faites de sorte à laisser le choix entre plusieurs modes de transport. Il est hélas fréquent que l'hypothèse n'ait pas été étudiée, ne laissant comme possibilité que le recours à la solution routière.

Lors de ma mission pour le groupe agroalimentaire dont je parlais plus haut, j'ai revisité les potentiels des trois modes fer, mer, fluvial. Sur ce dernier, l'infrastructure existe d'ouest en est, le Rhin-Main-Danube. Les lignes fluviales permettent d'irriguer très largement une grande partie de l'Europe de l'Est et de l'Ouest. Il manque en France le maillon Seine nord, qui permet justement de se raccrocher au Rhin-Main-Danube. Occupant l'un des deux sièges de représentants des collectivités territoriales (j'ai été administrateur de Voies navigables de France pendant dix ans), j'ai abondamment travaillé (34 réunions à Amiens !) à un processus de concertation, confié au Préfet picard d'alors, au titre des trois régions Île-de-France, Picardie, Nord-Pas-de-Calais. Nous avons finalement obtenu l'unanimité sur l'intérêt économique puis – plus délicat – sur le tracé principal et ses variantes au plan environnemental. Tout cela est prêt depuis 1996. La procédure de lancement de la démarche d'utilité publique, préalable aux travaux, commence à peine...

Le vrai problème du mode fluvial est l'absence de transporteurs fluviaux offrant un service d'un bout à l'autre de l'Europe. Le Danube traverse la zone de conflit de l'ex-Yougoslavie. Les destructions de ponts comme les menaces physiques en vue d'extorsions de fonds sur les patrons de navires pendant les années de guerre ont eu raison des vocations. Pour le malheur du transport fluvial, la jonction Main-Danube, permettant de relier la mer du Nord et la mer Noire, a été inaugurée au début des années 1990. Aucun affréteur de l'Ouest ne navigue au-delà de l'entrée du Danube en ex-Yougoslavie. La situation est identique pour les opérateurs

qui partent de la mer Noire. Il manque un animateur institutionnel pour fédérer, organiser, massifier la marchandise. Le mode fluvial et le mode maritime connaissent en effet un problème similaire.

Le transport maritime

Si la mondialisation des échanges financiers est dominante, entraînant les déviances que l'on observe ces temps-ci, les volumes d'échanges maritimes entre continents constituent une évaluation continue de la part véritable des échanges économiques mondialisés, non dématérialisés. Ceux-ci ont dépassé les 15 %. *A contrario*, cette donnée nous apprend que près de 85 % des échanges dans notre continent sont internes à la géographie européenne. Les donneurs d'ordre des compagnies de containers maritimes dominant le jeu international portuaire. Quand vous avez cité Evergreen, Hyundai, Seeland, CSx Intermodal, vous avez plus de 80 % des containers transportés dans le monde. Ce sont eux qui déterminent le choix des ports dans lesquels les bateaux accostent sur un continent, souvent un seul, parfois deux. Trois raisons fondent leur choix : la massification des charges (pour privilégier des bateaux de grande taille, capables de transporter de 5 000 à 10 000 containers), la vitesse de prise en charge une fois au port, et, plus fondamental encore, la variété des modes d'écoulement disponibles, qui doit permettre au donneur d'ordre d'optimiser le coût de transport par catégorie de produits⁹ et surtout de ne jamais se retrouver avec une marchandise bloquée dans les ports. Le temps de déchargement d'un gros bateau à Rotterdam est de 24 heures, avec lecture magnétique des containers, disposition en parallèle des camions, barges, plateaux de train, éventuellement caboteurs maritimes. Le bateau est prêt à repartir alors que, dans nos ports, c'est seulement au troisième jour que la même tâche aura été effectuée. Quatre contrats de plan État-région n'y auront rien changé. Les ingénieurs des ponts et chaussées ont réalisé pour des milliards d'euros de ponts, de chaussées, de digues et de brisants sans jamais traiter les clés ouvrant les portes du succès. Chez nos voisins du Benelux, ce sont des commerçants de la marine marchande qui dirigent les ports maritimes ou fluviaux, et ça marche depuis le Moyen Âge !

Lorsque j'ai cherché des solutions pour faire caboter la marchandise le long des côtes atlantiques du Portugal à l'Espagne, en remontant le long des côtes françaises et au-delà, j'ai trouvé autant de possibilités que d'impasses. Pour affréter une ligne régulière de bateaux de petite taille (de 5 000 à 10 000 tonnes de capacité) le long de ces côtes, deux rotations par mois sont indispensables pour que le projet soit rentable. Ensuite, le tonnage minimum à atteindre dépasse la capacité d'un donneur d'ordre isolé. La seule solution est d'animer une offre pour regrouper et massifier la marchandise de plusieurs donneurs d'ordre par territoire de départ et de desserte.

Aucune stratégie ne fonctionne si les affréteurs qui touchent un port n'ont pas la possibilité de choisir entre différents modes pour optimiser les coûts et pour éviter d'avoir une marchandise bloquée puis perdue pour cause de conflit social.

9. Rappelons que le prix de la tonne/kilomètre transportée par voie fluviale est le double du prix par la mer. Le ferroviaire est quatre fois plus cher que le fluvial, et la route deux fois plus chère que le ferroviaire.

Il faut donc que la plateforme multimodale régionale soit un point de départ pour irriguer la France et les autres destinations dans le continent européen.

L'autoroute de la mer permettrait de ce point de vue d'apporter une réponse.

Ce rôle incomberait à une structure partenariale (peut-être un groupement européen d'intérêt économique) comprenant institutions publiques, affréteurs et donneurs d'ordre du Maghreb à la Scandinavie. Compte tenu de la position géographique de la région Bretagne, et pour espérer placer les ports bretons dans quelques boucles interportuaires, cette agence européenne maritime du fret devrait s'installer à Lorient ou à Brest. Il est sans doute imaginable que cela passe par une extension des missions de l'agence européenne maritime, avec l'installation d'une branche dédiée au fret en Bretagne.

Et puisque nous en sommes à la façade maritime et à sa réalité portuaire, quelques vérités s'imposent. Les ports français les plus importants sont en deuxième division au plan européen, et les ports bretons sont pour la plupart en troisième catégorie, bien qu'ils présentent de fortes activités et spécialités utiles au tissu économique de la région. Au moment où le déploiement industriel des éoliennes *offshore*, des éoliennes flottantes, des hydroliennes, des micro turbines de digue, etc. va mobiliser de nombreux potentiels dans tous les ports de l'Ouest, et probablement de Cherbourg à Saint-Nazaire en passant par Saint-Brieuc, Lorient et Brest, il est indispensable de chercher à unifier dans une stratégie commune l'ensemble de la façade portuaire bretonne. La Région peut donner l'impulsion, mais des ports ne se dirigent pas depuis Rennes. Il faudra prendre la décision d'installer cette gouvernance dans les départements et territoires côtiers concernés. Saint-Nazaire doit abandonner son statut de port autonome national pour intégrer un projet de grand port breton.

Les pistes pour faire reculer significativement le poids des transports de marchandises dans le bilan social et environnemental existent. Elles ne peuvent cependant pas être efficaces si elles ne sont pas coordonnées aux différents niveaux institutionnels. Elles nécessitent des décisions courageuses et impliquent, pour les écologistes, d'assumer une politique alternative, avec ses corollaires. Imaginer de prendre demain des mesures coercitives sur le transport par la route sans avoir organisé une offre efficace constituerait une impasse et nous empêcherait de maîtriser ce dossier à moyen terme. Voilà quinze ans que j'attends des décisions, depuis que j'ai occupé la responsabilité de Vice Président aux transports. Il faudrait encore quinze ans pour réaliser cette projection. Retarder encore les décisions, au regard des enjeux climatiques, serait irresponsable.

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 3

Biodiversité, milieux et ressources

La biodiversité

Ah ! les petites fleurs et les petits oiseaux... Cette phrase en elle-même dit tout sur le degré de considération de ceux qui la prononcent envers la biodiversité et ses défenseurs. Les paléontologues évoquent le risque probable d'une sixième extinction d'une espèce dominante. La cinquième concernait nos amis les dinosaures, la suivante serait celle de l'espèce humaine. Rien de moins. En laissant progressivement disparaître les équilibres écologiques et les milieux, l'homme créerait les conditions de sa propre disparition. Il est donc évident que l'on ne peut mettre d'un côté les affaires humaines sérieuses et impératives (l'économie, l'emploi, le bien-être social) et de l'autre des zozos préoccupés de quelque chose d'insignifiant (la nature). Il est vrai, en revanche, qu'il n'y a pas de mythe de la nature sans l'homme, et que le naturaliste dépourvu du souci du sort des humains n'est pas cohérent. Il n'est pas d'écologie politique qui ne soit profondément humaniste.

En 1971, avant même la première conférence de l'histoire onusienne sur l'environnement de Stockholm en 1972, la première convention, dite de Ramsar, pour protéger les sites lacustres et littoraux était adoptée, suivie en 1973 de celle de Washington pour contrôler le commerce international et protéger des espèces animales et végétales menacées par cette activité. Les parcs nationaux avaient précédé (1960). Le conservatoire du littoral a ensuite pris corps en 1979. En Bretagne, le parc régional de la Rance ou le projet de parc du golfe du Morbihan ont créé des dynamiques de développement local très intéressantes. Aujourd'hui, les engagements de Rio ont conduit les États membres de l'Union européenne à dresser les plans Natura 2000 pour soustraire les zones biologiquement riches de l'urbanisation à des fins économiques ou d'habitat. Enfin, le concept de « trame verte et bleue », a trouvé son expression dans la loi nationale, même si cette expression est déjà un compromis. Dans les faits, l'ambition doit être de préserver désormais toutes les zones et prairies humides restantes. Elles sont en effet indispensables à

70 % des espèces pour se reproduire, première condition de leur survie, la deuxième étant la circulation pour se nourrir.

Nos territoires équipés, découpés, morcelés, comprennent peu de corridors continus où la présence humaine et ses aménagements ne prédominent pas. Il convient donc de créer ces corridors biologiques en formalisant cet objectif dans les schémas de cohérence territoriale (Scot) et en s'assurant que les plans locaux d'urbanisme (PLU) des différentes communes d'un périmètre de Scot soient conformes à cet objectif. Derrière cette « bucolique » préoccupation, surgit aussitôt un débat sur le partage des pertes et des gains entre collectivités concernées par ces mesures : à toi les crapauds accoucheurs en migration, à moi les recettes de l'impôt foncier bâti et la taxe professionnelle¹⁰. La solidarité avec le vivant suppose de pousser en avant les solidarités intercommunales.

L'eau

Les années 1960, avec la progression fulgurante du niveau de vie moyen et « la tentation d'une ville », ont imprimé dans nos campagnes une course effrénée à l'imitation de la « modernité ». Les meubles en chêne finissaient dans les granges tandis que le Formica faisait son entrée triomphante dans toutes les cuisines. Dans cette aspiration à ressembler à la ville, le moindre maire de village a commencé à regarder ses fossés d'un œil torve, les condamnant à être busés pour que cela « fasse propre », le moindre trottoir a été goudronné, le moindre brin d'herbe, ce contestataire né, immédiatement passé à la chimie lourde. La course aux rendements agricoles et les opérations de remembrement ont conduit, par le regroupement des parcelles, à la suppression de nombre de mares, fossés, haies et talus. Les échanges de terres, pas toujours équitables, ont scellé le sort de ces prairies humides, « inutiles », incultivables, sauf à être drainées. Et puisqu'il fallait s'approcher au plus près du bord de la rivière, ces méandres tortueux, ces milieux lents et même vaseux étaient passés à la lame des bulldozers. Une rivière, c'est comme un canal, criaient en chœur les jeunes promus de nos écoles d'ingénieur du « génie rural ». Un canal, ça a le fond plat, les bords bien dégarnis, ça file droit et ça s'écoule sans un mot, en silence, tout schuss vers la mer. Une des dernières phrases que j'aie pu capter lors d'un échange avec René Dumont peu avant sa disparition a été : « On continue d'envoyer l'eau douce à la mer, c'est une connerie, il faut arrêter ça ! » Le vieil homme pressentait le manque d'eau à venir et l'idiotie qui consiste à accélérer volontairement les écoulements, plutôt que de faire serpenter cette eau douce sur de bonnes terres agricoles avant qu'elle ne soit irrémédiablement mélangée à l'eau salée.

Bilan : 50 % des milieux humides détruits, une diminution par deux du volume d'eau de pluie retenue dans les territoires (passé de 50 à 25 % environ), une accélération par trois de la vitesse moyenne d'écoulement de l'eau dans les cours d'eau. Nous avons la chance de bénéficier de bonnes pluies, régulières sans être violentes, mais nous avons lourdement investi pour nous débarrasser de cette ressource. Or,

10. Aux dernières nouvelles, elle aurait disparu dans le projet de budget 2010. Compensée par quoi ? À l'instant où j'écris ces lignes, c'est un mystère. Il manquera des recettes aux collectivités, qui représentent 70 % de l'investissement.

voilà qu'ici ou là pointent ce que les forestiers et les agronomes appellent les stress hydriques, le manque chronique d'eau qui met en péril un arbre ou empêche la germination d'une céréale ; et voilà que se multiplient les catastrophes dites naturelles. Enfin, les prévisions climatiques, avec des marges d'erreur de 15 à 20 ans, nous montrent une France dans laquelle, d'ici à 2050-2100, les groupements forestiers se modifient profondément¹¹. Angers et Dijon baignent dans un climat digne de Marseille ou de Montpellier. Et Marseille a le climat d'Alger. Le climat alpin est remonté dans les hauteurs. Le climat continental a été chassé de France jusqu'en terre germanique. Le climat aquitain a envahi l'Ouest, laissant les monts d'arrhés aux amoureux des ambiances atlantiques. Il va nous falloir réapprendre à gérer les écoulements dans les bassins versants pour éviter les stress hydriques. Il va nous falloir apprendre à organiser une relative humidité de l'air dans nos villes.

Il s'agit bien de créer des conditions de préservation du patrimoine naturel partout où cela est encore possible. Cela suppose qu'il existe partout un Scot avec des objectifs concrets et ambitieux dans ce domaine. Ensuite il n'est plus acceptable de s'entendre dire que tel ou tel PLU ne respecte pas son Scot, alors qu'il a été validé en Préfecture. Si les uns doivent assurer zones humides et corridors biologiques, il faut élargir les solidarités intercommunales à l'impôt sur le foncier bâti et même à la taxe d'habitation, en échange de participations équitables de toutes les communes aux charges de fonctionnement des structures sportives, culturelles et de loisirs divers. La solidarité ne saurait être à sens unique.

Traiter les pollutions

Protéger les zones humides, entretenir nos sols, notamment agricoles, pour qu'ils soient chargés de matières organiques contre les périodes de sécheresse, permettre aux surfaces urbaines de laisser l'eau s'infiltrer dans les sols, la capter pour des besoins moins nobles, végétaliser des surfaces, même en hauteur sur nos toits, pour absorber une partie des excès pluviométriques et en même temps isoler : un vaste mouvement de reconquête a commencé, nous n'en sommes qu'au début.

Les géographies des bassins et des structures d'intervention doivent être visitées afin de les mettre en adéquation. Un plan par bassin doit être produit pour étudier le freinage des écoulements, les projets d'urbanisme doivent disposer d'un coefficient d'infiltration ou de rétention des eaux, etc.

Il n'est plus possible de voir de nouveaux projets de stations d'épuration privilégier des techniques qui coûtent en énergie et laissent s'échapper les gaz à effet de serre dans l'atmosphère alors que la méthanisation est parfaitement maîtrisée depuis quarante ans. Cette technique est positive en énergie et permet la mise à disposition d'une énergie de substitution évitant les rejets de GES, en l'occurrence le méthane, qui se fabrique naturellement. Les stratégies doivent être aussi à l'économie d'infrastructures pour soulager les budgets par l'introduction des techniques de « finition » de l'épuration, comme les taillis à courte rotation permettant de

11. Voir les travaux de l'Inra de Nancy. Amis bretons et d'ailleurs, vous y trouverez l'explication du fait qu'en février, sur la côte bretonne, fleurissent des mimosas, des camélias ou encore des romarins, que cette géographie permet l'eucalyptus et le palmier. C'est parce que notre groupement forestier sur le trait de côte et dans les îles environnantes est aquitain, lorsque l'intérieur des terres est dominé par les groupements forestiers atlantiques.

produire du bois pour l'énergie et de prendre en charge des volumes d'eau supplémentaires sans agrandir les équipements.

La valorisation des matières organiques, boues de station d'épuration, eaux résiduelles, est possible si le produit est sain. Il fut un temps où, à juste titre, un agriculteur ne voulait plus reprendre sur son champ les boues de curage des fossés tellement celles-ci étaient chargées de zinc (celui de nos gouttières) et de plomb (l'essence de nos voitures). Les filières de tri des métaux lourds et des produits industriels spéciaux doivent être impeccables pour permettre cela.

Enfin, un mot sur l'inefficacité nationale. Voilà quarante ans que les communes et les conseils généraux bretons paient des sommes faramineuses pour tenter d'éradiquer les algues proliférantes. Nous en sommes à des accidents mortels par émanation de gaz toxique¹² : des chiens, puis un cheval – le cavalier est un miraculé – et sans doute un ouvrier livrant les algues au centre de traitement, au volant de son camion. Et un jogger a été retrouvé mort sur une des plages concernées il y a dix ans. À quand des enfants qui se seront égarés ? Et que le Préfet ne vienne pas nous dire que des enfants ne doivent même pas imaginer jouer sur une plage.

Lorsque les élus régionaux demandent à avoir la compétence sur l'eau, ils sont fondés à le faire. Quand l'État la leur refuse, c'est qu'il veut garder la main sur un dossier... pour ne pas le résoudre. Car cela supposerait de réorienter les aides agricoles vers les solutions en amont et d'entraîner la profession concernée vers de nouvelles pratiques. Et les promenades du Premier Ministre Fillon sur des plages nettoyées de leurs algues vertes n'y peuvent rien changer. Pourtant, l'État français sait que l'utilisation des aides européennes au travers de la politique agricole commune est interdite quand, d'évidence, elles servent une politique bafouant divers traités européens favorables à l'environnement. Il va sans doute falloir passer par la voie juridique, désormais, pour obliger l'Union européenne à réagir et à forcer la main de notre administration centrale. Le rassemblement d'Hillion, près de Saint-Brieuc, le 27 septembre 2009, avec des milliers de citoyens excédés et toutes les associations locales, du Trégor comme du sud de la Bretagne, marquera un tournant.

Quelques centaines d'exploitations agricoles concernées doivent faire l'objet d'une reconversion au travers d'un programme idoine. Il s'agit de changer de modes productifs, d'éviter les pollutions à la source. Cette réorientation des exploitations doit être accompagnée. Il ne s'agit en aucune manière de culpabiliser qui ce soit, il convient simplement de dire que le temps de l'intérêt général est revenu. Les aides agricoles doivent être réorientées vers les solutions de diminution des effluents producteurs d'algues vertes, et donc un recul progressif mais certain du nombre d'élevages intensifs et du nombre d'unités par élevage. Au passage, la méthanisation des effluents de certaines unités agroalimentaires, de déchets verts ménagers, de boues de station... doit être prise en charge dans des unités partenariales, sous influence publique au plan du territoire local, de sorte que le recours à cette technique ne constitue pas l'alibi pour continuer comme avant. En même temps, les effluents existants doivent être pris en charge pour éviter les rejets massifs de GES. La situation actuelle est absurde. Les coûts réels engendrés, à la charge des collectivités locales et départementales, les dommages côtiers, les pertes de fréquentation touristique constituent des dépenses d'un côté et des « non-recettes » de l'autre, largement supérieures au rapport économique de ces exploitations. En industrie,

12. Notamment la constitution dans la masse de poches de gaz H₂S, hydrogène sulfuré, bien connu des utilisateurs de boules puantes.

on évoquerait l'hypothèse d'une fermeture. Ici, il est question de projeter l'activité agricole autrement.

Protéger les milieux littoraux et maritimes

En octobre 2009, le préfet des Côtes-d'Armor a fait « fuiter » un rapport alarmiste dans lequel il soulignait le lien direct entre agriculture intensive et algues vertes dans la bande côtière. Il aura donc fallu attendre quarante ans depuis les premières alertes lancées par des associations de protection de l'environnement dès la fin des années 1960 ! Le préfet s'affirme impuissant, sauf à arrêter définitivement toute activité agricole sur les bassins versants. Face à cette mise en danger manifeste d'autrui, le président de la chambre d'agriculture parle d'« injure faite à la profession » !

Nous avons là le résultat d'une politique agricole commune et de subventions publiques déconnectées de l'intérêt général. L'agriculture bretonne perd chaque année des milliers d'emplois (17 000 en 5 ans), il est plus que temps de s'orienter vers un autre modèle, créateur d'emplois, respectueux de la personne (producteur comme consommateur) et à haute valeur environnementale (HVE). Cette agriculture a toute sa place sur le littoral, où elle joue un rôle de préservation paysagère des littoraux et de lutte contre le mitage associé à la spéculation foncière.

De la terre à la mer

Plus de 80 % des pollutions des mers sont issues de la terre : c'est donc parfois très en amont du littoral que se joue la qualité des eaux côtières, notamment sur l'ensemble des grands bassins versants. Les agences de l'eau ont un rôle important à jouer pour restreindre et éliminer les pollutions. Mais les effluents ne sont pas seuls en cause. D'autres sources sont à combattre : eaux de ruissellement associées à une imperméabilisation accélérée des terres côtières, assainissement insuffisant, etc. Le Grenelle de la mer a proposé, à l'horizon 2030, un objectif de « zéro rejet » pluvial urbain non traité en mer, en parallèle avec une réduction de 40 % pour la période 2012-2014 des flux de nutriments – nitrates, phosphates – provenant de toutes les sources (agriculture, industries, stations d'épuration, habitat, etc.). L'enjeu pour la Bretagne est considérable.

Intervenir sur la zone d'influence maritime et au-delà

Il convient d'abord de faire cesser ce qui peut abîmer les milieux. Les boues de curage des ports ont permis un constat terrifiant. L'accumulation de métaux lourds, de toxiques en tout genre, de batteries est impressionnante. Dans le seul port de Bénodet, on atteint plusieurs centaines de tonnes. Et c'est un petit port, comparé aux ports au passé plus industriel. Chaque année, l'ensemble des rejets de boues immergées au large des côtes bretonnes représente 500 000 tonnes. Elles sont

« clapées », envoyées par le fond au large, à seulement 20 mètres de profondeur. Des études sont en cours pour envisager une profondeur d'au moins 80 mètres. Tout est affaire de dilution pour que les éléments physico-chimiques présents soient ramenés à des proportions de l'ordre du millionième.

Le grand nettoyage des ports a commencé. Il faut resserrer la relation avec l'ensemble des usagers, notamment les associations de plaisanciers et de pêcheurs, pour faire comprendre l'importance des pratiques nouvelles, des gestes qu'il ne faut plus faire, des produits qu'il faut écarter.

Des filières de valorisation des sédiments portuaires

Il faut mettre en place des filières de traitement des boues et de récupération des macro-déchets associés (comme l'a décidé le Grenelle de la mer), valorisant les sédiments de dragage et améliorant les techniques de tri. Il faut également s'appuyer sur la mise en œuvre d'une taxation des activités productrices de boues et de sédiments.

L'extraction de maërl touche heureusement à sa fin sur les côtes bretonnes, et il est temps d'envisager une voie de substitution via la valorisation des déchets coquilliers (huîtres notamment). Les études d'impact doivent faire l'objet d'une concertation nettement améliorée et être menées par des organismes indépendants des industries extractives. Il existe en effet des possibilités d'extraction de matériaux moins problématiques. Il reste à créer un cadre véritable avec des règles pour gérer ces extractions.

Afin d'éviter de devoir chercher de manière incessante des matériaux neufs au large, il faut se concentrer sur la valorisation de tous les matériaux secondaires du BTP. Il est en effet possible de remettre en boucle les matériaux de démolition de bâtiments, de recycler les fonds de routes sur les chantiers, etc. Dans l'agglomération de Quimper, l'entreprise Yprema, en valorisant 40 000 tonnes de matériaux par an, estime qu'elle ne travaille qu'1 % du gisement disponible. Si l'on considère que cette agglomération compte cent mille habitants, pour la seule Bretagne, les tonnages globaux sont de l'ordre de 100 millions à 150 millions de tonnes. Combien d'argent non dépensé en évitant les mises en décharge, devenues rares ? Combien de valeur ajoutée remise en circuit dans la filière BTP régionale, combien d'emplois réintégrés dans les territoires ? La Hollande ou l'Allemagne recyclent déjà 70 % de ces matériaux. Et la Suisse et l'Autriche sont loin devant nous.

Pêches et ressources

La pêche maritime bretonne évolue dans un environnement concurrentiel exacerbé (OMC, round de Doha...), sans protection aux frontières contre des produits bénéficiant de peu de garanties sanitaires, environnementales et sociales. Elle est confrontée à des défis multiples qui, pour l'essentiel, doivent rechercher leur solution dans le cadre de la politique commune des pêches (PCP). Les défis environnementaux sont la faible durabilité de l'activité pêche très énergivore, les atteintes à la qualité du milieu et la perte de biodiversité. Les défis économiques sont la

diminution de la rentabilité et des activités. Le défi social est aigu : rémunérations en baisse, conditions de travail difficiles, sécurité insuffisante et dévalorisation de l'image.

L'exercice d'activité d'intérêt général doit être reconnu aux pêcheurs (« contrats bleus », pescatourisme, activités liées aux énergies marines). La connaissance des cycles de reproduction des espèces progresse, même si l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) dispose de moyens insuffisants. Mais il n'est pas possible de sauver les métiers d'un grand nombre de pêcheurs professionnels si nous laissons des bateaux industriels se planter au dessus des frayères en pleine période de reproduction. Il n'est pas non plus possible de laisser de gros bateaux racler en toute impunité la totalité des fonds d'une baie, et de parler dans le même temps de quotas pour les amateurs. Les types de pêche et d'équipements doivent évoluer, et il faut que l'Union européenne arrête d'encourager les concentrations de gros navires, poussant de fait à des surendettements et à la course aux surpêches.

Certes, le pôle de compétitivité breton de la mer travaille sur les économies d'énergie, sur de nouveaux matériaux permettant des bateaux moins lourds, mais, sans gestion de la ressource, rien ne sera possible. Si nous ne parvenons pas à réguler les comportements, il y aura, dans 30 ans, moitié moins de poissons sur les étals qu'actuellement.

La biodiversité marine

La biodiversité marine est particulièrement riche. Beaucoup d'espèces sont encore inconnues et jouent sans doute un rôle déterminant dans les services rendus par les écosystèmes marins. Pour tenter de la sauvegarder, deux actions importantes ont été entreprises : la stratégie nationale pour la biodiversité et l'Agence des aires marines protégées, installée à Brest.

Le Grenelle de la mer vise la création d'aires marines et affiche la volonté de classer, d'ici 2020, 20 % des mers sous zone exclusive économique, en « aires marines protégées ».

Face aux enjeux, les moyens mis en œuvre sont notoirement insuffisants à la fois en termes d'objectifs et de suivi des politiques.

Les énergies marines doivent trouver leur essor. Mais cela doit se faire en dialogue avec les comités de pêche. Il faut les associer à la dynamique économique naissante, voire trouver dans les dispositifs d'entretien et de maintenance une manière d'associer partiellement la flotte de navires. S'il faut veiller à ne pas dénaturer les paysages ni toucher au côté ouvert et libre de la mer, de nombreuses possibilités existent désormais entre les hydroliennes, les éoliennes *offshore* sur pylônes, les éoliennes au large, flottantes, les microturbines marémotrices, les dispositifs houlomoteurs, la production industrielle d'huiles végétales brutes à partir d'algues marines (à ne pas confondre avec les algues vertes), etc. Les filières en train de s'affirmer sont très prometteuses.

La Bretagne fait partie des régions qui présentent un potentiel large. Une nouvelle industrie du développement durable doit en naître. Il faut créer les conditions d'intéressement des acteurs socio-économiques locaux et s'assurer dans les choix de raccordements électriques que les communes et les pays de Bretagne y

ont un intérêt direct. Certains choix techniques de taille de ligne de transport de l'électricité induisent la concentration. Ces choix sont politiques, ils ne sauraient donc être laissés à une entreprise, fût-elle publique !

La contribution des énergies marines dans le scénario global des énergies renouvelables en 2020 a été estimée à 3 % : l'objectif général d'assurer au plus tôt l'autonomie énergétique des DOM-TOM va faire de ceux-ci une vitrine des énergies marines.

Dans cette perspective, la Bretagne doit jouer un rôle déterminant, à la fois en raison de ses ressources naturelles mais aussi de ses ressources humaines et scientifiques, avec son pôle océanographique européen : c'est sur son territoire que doivent s'installer un certain nombre de centres d'essai et de démonstrateurs de valeur européenne. C'est de surcroît l'un des axes majeurs de production énergétique et électrique sur son territoire, aujourd'hui très mal approvisionné.

Aménagement et gestion intégrée du littoral

La pression anthropique sur le littoral est continue (elle l'est encore plus dans les territoires ultramarins). Aujourd'hui, plus de 12 % de la population française vit sur le littoral. Les programmes de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) doivent être accélérés et inclure les eaux plus au large, en étendant la trame verte et bleue terrestre (Grenelle de l'environnement) au littoral et à une trame bleue maritime. La richesse des zones humides littorales et de l'estran doit être préservée au travers d'actions pilotes et grâce au renforcement des moyens du Conservatoire du littoral. La « notion de tiers sauvagement » doit retrouver toute sa place.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) doivent intégrer des programmes de restauration de la qualité des eaux côtières. En parallèle, les instruments de planification (comme le volet maritime des Scot) doivent intégrer une dimension d'opposabilité.

Le recyclage

La loi Lalonde de 1992 a produit ses effets, et la France s'est mise à la collecte sélective des ordures ménagères. Le volume total n'est pas couvert, mais les taux montent régulièrement. La vraie question se situe du côté de l'achat des produits issus des filières de recyclage. Pour augmenter les pourcentages de produits recyclés, il faut vendre des produits issus du recyclage. Récemment, un maire m'a dit : « Un professionnel du papier m'a raconté que, si on ne consommait que du recyclé, les forêts ne seraient plus entretenues. » Quand je lui ai demandé si le problème du monde était celui de l'entretien de la forêt ou de l'insuffisance de forêts, notre conversation n'a pas eu besoin de se poursuivre plus avant. J'espère qu'il est déjà en train de changer son stock de papeterie !

Le papier recyclé n'est pas plus cher que le papier ordinaire. Ce qui coûte cher, c'est de devoir immobiliser une rampe de production pour quelques rames de papier recyclé, commandées de temps à autre. Cela oblige le papetier à facturer

la valeur ajoutée non produite et le temps du nettoyage et du recalage de l'outil industriel. Si les commandes étaient suffisamment soutenues pour que cet outil industriel se consacre entièrement à ce type de production, le prix serait identique. À vos ramettes !

Quelqu'un m'a fait remarquer l'excellence des taux de recyclage des métaux. Seraient-ils devenus écolos ? En réalité, en 2007, la seule Chine, avec 20 % des habitants d'un monde composé de 6,5 milliards de personnes, a utilisé 45 % de l'acier mondial. Alors, trois pays comme la Chine, bonjour les dégâts ! Et même si les champions des nanotechnologies nous promettent de l'acier six fois moins lourd et six fois plus résistant, la seule parade pour l'heure est de remobiliser tous les aciers disponibles. Vous ne voulez pas faire un beau métier ? Broyeur d'acier au pied des granges de France pour laminier de vieux véhicules tombés en désuétude : camionnettes HY Citroën, Juva quatre Renault, tracteurs Bernard essoufflés, charres pour chevaux disparus...

En matière d'éco-industrie, nos amis danois, avec l'appui de l'École polytechnique de Lausanne, ont travaillé sur un concept d'économie circulaire dans les territoires qui consiste à considérer tout sous-produit lié à une activité non pas comme un déchet mais comme une opportunité de développer une nouvelle activité qui repose justement sur l'emploi de ce sous-produit. Testé avec succès au Danemark, ce concept peut être adapté à chaque territoire. Ainsi, les élevages produisent des fientes ou des lisiers, lesquels entraînent de graves phénomènes de pollution, dont les marées vertes sont la manifestation la plus visible et la plus scandaleuse. Ces déchets méthanisés, c'est-à-dire mis en situation de fermenter à l'abri de l'oxygène, produisent un biogaz composé à plus de 60 % de méthane – l'équivalent du gaz de ville. Cette perspective permet de résoudre en partie le problème en valorisant une énergie de substitution. La rentabilité de cette source de chaleur et d'électricité par les techniques de cogénération suppose de trouver des débouchés de proximité pour la chaleur. Deux solutions se présentent alors à nous : installer l'unité de production de bio-méthane tout près d'un site gourmand en énergie, par exemple une usine agroalimentaire, dans une approche d'écologie industrielle, ou développer des réseaux de chaleur locaux très basse pression pour alimenter les équipements ou les maisons d'une commune.

La première solution, systématiquement développée au Danemark, attend ses nombreux exemples français. La seconde, développée au Luxembourg et en Allemagne, a mis le pied pour la première fois chez nous avec le projet de Jarny en Meurthe-et-Moselle. La possibilité d'une filière carburant-gaz est aussi envisageable, par exemple pour fournir de manière autonome des parcs de véhicules en partage. Vous avez dans ce type d'approche plusieurs métiers à développer, dont le potentiel est énorme, lesquels entraînent à leur tour plusieurs autres métiers de services (véhicules en partage) et industriels (méthanisation ou réseaux de chaleur locaux). Vous captez les emplois potentiels, vous ramenez la valeur ajoutée énergétique dans le territoire. Ce modèle appliqué à l'éco-industrie ressemble à la logique des systèmes productifs locaux, bien connus dans les PMI-PME.

Mettre en boucle et valoriser tous les déchets ne dispense pas d'adopter les attitudes qui permettront d'en diminuer la production. Plus on parle de collecte sélective, plus l'ingéniosité de l'inutile semble en effet se développer : les emballages produits par l'ensemble des filières économiques ont quasiment doublé depuis le vote de la loi de 1992.

Deuxième partie

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

sommaire**voir les photographies****CHAPITRE 4**

Quelle protection sociale pour demain ?

Nous avons encore un des modèles de protection sociale les plus performants au monde, et pourtant il est actuellement mis à mal. Depuis l'envolée du chômage résiduel vers le chômage de masse, voilà plus de trente ans, la société française, plus que d'autres, s'est adaptée et protégée en désignant les catégories sociales ou d'âge qui serviraient de variables d'ajustement.

Pour les travailleurs d'un certain âge, cela a signifié la retraite anticipée, alors même que le discours sur le fait de travailler plus longtemps (pour gagner moins !) est mis en avant par notre Premier ministre. En réalité, on cherche à sortir du monde du travail les personnes de plus de cinquante ans car elles coûtent plus cher en fin de carrière qu'un débutant.

Pour les jeunes en échec scolaire, sans diplôme ni véritable qualification, cela a signifié les petits boulots, les emplois précaires¹. Quand ce n'est pas, pour le noyau dur, la grande exclusion, l'installation dans le RMI désormais le RSA (revenu de solidarité active) – et les seuls emplois aidés. Pour les jeunes en général, cela a signifié les stages non rémunérés (ils ne le sont d'ailleurs toujours pas) et, pour beaucoup, l'impossibilité d'entrer dans le marché du travail. La plus grande injustice étant faite aux jeunes Français issus des immigrations du Maghreb et d'Afrique noire, pour qui le taux de chômage – à diplôme et qualification identiques – est cinq fois plus important que pour un jeune « bien de chez nous ». En ce qui concerne les retraités, le système n'a tenu qu'en rognant de plus de 10 % sur le niveau des pensions.

1. À ce propos, comment, dans un État de droit, peut-on, comme on le voit notamment dans la vente par correspondance, considérer comme valides des contrats de deux heures renouvelables plusieurs fois par jour, de sorte que les femmes qui occupent ces postes – car ce sont des femmes, évidemment – sont corvéables sur des plages horaires de dix à douze heures sans pour autant gagner décemment leur vie ?

Le travail, une denrée rare

Au soir de trente années de crise sociale, le bilan révèle une société qui a retourné ses souffrances contre elle-même. Les enquêtes, discrètes mais très utiles, des travailleurs sociaux attestent de la montée des violences conjugales et familiales, ainsi que des addictions de toute nature. Le temps des révolutions est passé, celui des révoltes a trouvé – provisoirement ? – dans ce retournement de la violence contre soi-même ou son entourage des exutoires, faute de débouchés au plan collectif.

Tandis que le patrimoine s'accumule chez les plus de soixante ans, les revenus des classes moyennes se tassent. Pour la première fois, les jeunes ont la certitude de régresser par rapport à la génération qui les précède. Du point de vue du travail, le chômage des 18-25 ans aura fait un zigzag, passant de 25 % en 1996 à 15 % en 2001, pour remonter, de 2002 à nos jours, au-delà de 25 %. Les pressions économiques réelles, mais aussi les tentations de classe d'une droite libérale lorgnant sur les rendements boursiers au détriment des cotisations en faveur de nos grands organismes sociaux, piliers de notre modèle social, ont lourdement contribué à faire chuter la part de la masse salariale dans la totalité de la redistribution de la richesse, au point de la voir descendre en dessous de 65 %, laissant la part de plus en plus belle à la rémunération du capital. Ce recul d'une dizaine de points en vingt ans et le manque de cotisations qui en découle expliquent l'affaiblissement du système dans son ensemble. Par ailleurs, cette masse d'argent en recherche de rendements juteux a participé activement à la surchauffe financière dont les conséquences sont aujourd'hui à la charge de tous.

Quand les premiers mouvements de chômeurs sont apparus, les syndicats de salariés actifs n'ont pas toujours compris les raisons profondes qui motivaient ces personnes privées d'emploi, souvent d'ailleurs encadrées par d'anciens salariés ayant eu des responsabilités syndicales. Dès les années 1980, ils avaient anticipé les conséquences de la logique des « variables d'ajustement » et avaient compris que les inclus faisaient peu de cas des exclus. La question reste entière.

Comment pérenniser les retraites ?

Du côté des retraites, nous assistons depuis vingt ans à la représentation continue des médecins de Molière. Les uns, à droite, ont une posologie toute trouvée : la saignée et encore la saignée. À gauche, la médecine pourrait à l'occasion progresser. Mais les solutions mises en avant ne sont ni clairement énoncées pour l'opinion ni assumées nettement. Sous le gouvernement de Lionel Jospin et de sa ministre du Travail et des Affaires sociales, Martine Aubry, la loi de financement de la sécurité sociale a créé en 1999 le fonds de réserve des retraites (FRR), selon le principe d'une cagnotte financière accumulée permettant, par un rendement sécurisé, de couvrir les vingt années pendant lesquelles la France aura de très nombreux retraités – bon pied bon œil jusqu'à un âge avancé – bénéficiant de pensions². Il s'agit donc de conduire le débat national avec tous les acteurs, de cerner ensemble

2. A contrario, dès que la décrue démographique s'annoncera, le système retrouvera de fortes marges. La génération des baby-boomers part en retraite en ce moment. Dans vingt ans, plus encore dans trente ans, le nombre de retraités baissera en conséquence rapidement.

les solutions, les aménagements possibles, les éléments susceptibles d'alimenter ce fonds à un rythme raisonnable et de flécher les avancées et les sacrifices. Si l'intérêt général est mis en lumière, les Français sont capables de trouver un consensus large. Les conditions d'une réussite sont la transparence des données, la clarté des raisons qui fondent chaque choix, la crédibilité des solutions avancées. Le recul et l'évitement suscitent deux sentiments néfastes : celui que la droite raboutera les droits par coupes successives, et celui que les politiques sont irresponsables, détournant des générations entières de l'idée que la politique est porteuse de vivre-ensemble. C'est dangereux à moyen terme.

Or, pendant toutes ces années, comme un message adressé à ceux qui ont de bons moyens et comme une annonce d'enterrement des droits du plus grand nombre, les élites économiques et médiatiques n'ont cessé de nous susurrer, tel le serpent Kaa du *Livre de la jungle* : « Vous n'aurez pas de retraite... Prenez vos précautions... Venez dans ma banque, ma compagnie d'assurance, placer votre argent... » C'est qu'ils enrageaient, ces ultralibéraux américains et leurs petits imitateurs européens, de ne pouvoir mettre la main sur les milliers de milliards « stockés » dans les dispositifs de protection sociale, échappant à l'ogre boursier et à leur idéologie du casino financier mondial ! Ils savaient déjà que, sauf à alimenter sans cesse le système avec de nouvelles sommes à piller, sur la base de rendements aussi mirifiques qu'artificiels, nous courions vers l'explosion de la bulle.

Aux États-Unis, les gens ont perdu en moyenne 40 % de la valeur de leur portefeuille en deux ans. Lorsqu'il s'agit d'excédents boursiers placés, c'est dommage pour les personnes concernées, mais elles continuent de vivre confortablement. Quand cela concerne des dizaines de millions d'ayants droit à la retraite qui ont tout perdu, il en va autrement. Voilà dans quel jeu de hasard les plus libéraux ont voulu nous entraîner.

Nous voilà donc revenus à un débat normal : comment pérenniser notre système par répartition ? Le sentiment de ma génération – et il est encore plus marqué dans celle qui suit – est que les responsables publics n'ont pas pris leurs responsabilités. Il fallait, et il faut encore, mobiliser autour d'un grand débat national. Les citoyens adultes sont capables de se saisir de toutes les informations et de tous les paramètres puis de décider – pourquoi pas par référendum ? – d'un ensemble de dispositions aptes à assurer l'édifice de notre protection sociale. Et si, pour sécuriser le parcours, il est imprudent ou impossible d'imaginer la voie financière, il va falloir regarder du côté de la pierre, afin de permettre à chacun d'avoir du patrimoine *a minima*.

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 5

Les conséquences de l'inversion démographique

Voilà le paysage, non pas dévasté mais cabossé, qui reflète l'état de notre société. Il va falloir se préparer à assumer dans de bonnes conditions les conséquences de l'envolée du nombre de personnes âgées de 80 à 100 ans. Il va falloir redresser le navire et arrêter de se servir des jeunes actuels et des générations à venir comme d'éléments d'ajustement à qui on refuse des droits élémentaires et qu'on condamne à rembourser les dettes et les emprunts de leurs aînés. Cela ne peut durer longtemps. Et, quelle que soit la nature de la réforme, le malaise des universités est le reflet de la juste intuition d'une génération instruite, en droit d'attendre de ses aînés une écoute et des réponses. Comment peut-on se prétendre responsable et laisser pourrir un conflit pendant quatre mois ? Cette jeunesse-là est encore suffisamment solide pour réagir et s'organiser, il faut s'en féliciter. Par contre, il est évident, que les « jeunesses sacrifiées » peuvent glisser dans des pratiques inacceptables. Mais quelles réponses leur sont apportées, quel avenir leur est proposé ? La vraie question, dans les quartiers dits difficiles, est essentiellement sociale. De ce côté, les écarts se creusent, et le chômage des jeunes va retrouver des niveaux jamais égalés.

Je n'ai pas oublié cette journée de février 1999 pendant laquelle, alors que la jeunesse lycéenne battait le pavé de Paris, des syndicalistes agricoles saccageaient le ministère de Dominique Voynet, dévastant les bureaux sur plusieurs étages, jetant des jardinières par les fenêtres. Le hasard voulut que deux manifestants lycéens fussent pris ce jour-là en train de casser une cabine téléphonique. Ces deux « petits cons » ont été déférés en comparution immédiate : sept mois de prison ferme ! Les riches exploitants de grandes fermes de la plaine de Brie en Seine-et-Marne, ne furent quant à eux nullement inquiétés. Le week-end suivant, le député que j'étais alors retourna dans les quartiers de sa circonscription. Je n'avais rien à expliquer aux jeunes qui m'interpellaient, si ce n'est que la loi est dure et sans faille pour les uns et laxiste pour des « adultes responsables ». Si les sept mois des uns sont justifiables en proportion

de la dégradation matérielle, alors l'attaque des locaux du ministère, avec sa portée symbolique pour la République, aurait mérité deux ans de prison ferme !

Une société ne peut pas se projeter dans l'avenir en ayant peur de tout, et surtout de sa jeunesse. Un système dans lequel c'est la loi pour les uns et les passe-droits pour les autres ne saurait perdurer. N'a-t-on pas coutume de s'empresser d'arroser la jeunesse au canon à eau, de traduire rapidement en justice quelques ouvriers parce qu'ils ont détruit un bureau de sous-préfecture, et dans le même temps, depuis des années, de s'empresser d'ordonner à tel ou tel préfet de sortir le chéquier de l'État pour payer d'abord, écarter toute poursuite ensuite, lorsqu'il s'agit d'amis politiques issus du monde agricole ?

La reconquête urbaine de la banlieue

Sortir de la situation dans laquelle s'enlissent nombre de quartiers ne sera pas chose facile. Et leurs habitants ne sauraient être résumés à la caricature « tous délinquants » que le discours national-populiste désormais coutumier au premier plan de l'UMP nous assène, ni à leur supposée appartenance religieuse, qui, dans les faits, ne concerne qu'une personne sur deux (et bien moins si l'on parle de pratique régulière). Ce serait une manière implicite de ne pas les reconnaître, en les renvoyant à leur identité originelle « d'issus de l'immigration ». Les électeurs se sont fait piéger par une technique de désignation à la vindicte populaire de boucs émissaires. Cette stratégie a même nécessité d'organiser le mensonge des services de l'État sur les conditions du décès de deux adolescents à Clichy – mensonge qui fut à l'origine des émeutes de 2005 –, pour protéger le futur candidat Sarkozy. Et puis un embrasement de ce type fait peur « aux braves gens », qui vont se précipiter vers celui qui incarne la reprise en main, l'autorité. Pompier pyromane, finalement, c'est un beau métier !

Je me souviens d'une visite avec le candidat Noël Mamère au cours de la campagne présidentielle de 2002, dans le quartier du Neuhof à Strasbourg. Dans ce quartier, nous allions saluer plusieurs initiatives : un groupe de musiciens tellement doués que, devenus professionnels, ils avaient été recrutés pour la musique du film *Gadjo Dilo*, un groupe de femmes qui avaient inventé leur griffe de couture et développé leur réseau de distribution, et enfin un restaurant au pied des immeubles, tenu par des femmes du quartier de toutes origines, lieu de convivialité, assurément. Attiré sans doute par la caméra qui suivait le candidat, voilà que déboule sur son deux-roues un prépubère qui nous gratifie d'un magnifique dérapage contrôlé. Le soir, aux infos télévisées, aucune diffusion des trois lieux où les acteurs positifs du quartier exerçaient, juste des pelouses immenses et vides que nous traversions pour nous rendre d'un lieu à l'autre... et notre ado sur son engin. La banlieue, vous dis-je ! Engranger des voix sur le dos de ces situations, c'est se préparer des lendemains douloureux.

Au fond, la police de proximité, ce n'était peut-être pas si mal, mais, pour des raisons idéologiques, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, a tout défait. Il faut s'afficher, trancher à la serpe, comme à Calais, montrer ses muscles, quitte à démolir un bâtiment de grande valeur, le centre de Sangatte – ancien lieu de

production et de stockage des voussoirs du plafond du tunnel sous la Manche –, utilement recyclé en abri pour les candidats à l'émigration vers le Royaume Uni. Bilan : au lieu d'un espace maîtrisé, sécurisé, au chaud, avec repas et couchage, toutes ces personnes ont vécu par centaines dans l'indignité de la République, comme des bêtes, dans les fourrés alentour, sous la menace des mafias, jusqu'à ce que le ministre de l'Immigration, Éric Besson, fasse évacuer de force ces bois que les réfugiés appelaient « la Jungle », rendant la situation de ces derniers encore plus précaire et périlleuse.

Encourager les initiatives de proximité

Lorsque j'étais vice-président à l'action économique de la région Nord-Pas-de-Calais, à la suite de la très forte impulsion des Assises de l'emploi que nous avons lancées depuis le conseil régional, j'ai été en charge en 1996 de la mise en place d'une des premières politiques de services de proximité dans le cadre de l'action économique régionale. J'ai vite constaté la forte demande sociale de lieux d'exercice de la pratique sportive. Je n'ai donc pas été surpris, dans la foulée de l'adoption de la loi « nouveaux emplois, nouveaux services » en 1997, que ce soit le secteur sportif qui réagisse le plus rapidement, au point de trouver rapidement le chemin pour créer des emplois pérennes. C'est le secteur sportif qui a le plus vite compris comment « hybrider » ses sources de financement pour chercher un équilibre entre autofinancement, subventions publiques et apports privés. Les clubs amateurs sont dans cette logique depuis très longtemps. Ce que nous propositions était une forme de prolongement, à un degré plus élevé, d'une pratique déjà maîtrisée. J'ai passé l'été 1997, en tant que député en mission, à plancher avec dix autres personnalités sur les potentiels d'emplois nouveaux du rapport Territoires, Environnement, Emplois, qui prévoyait 120 000 emplois pour le seul secteur de l'environnement³. Six ans plus tard, les emplois relatifs à l'environnement ne seront « que » 70 000.

La dynamique naissante des friches, qui deviennent des lieux de regroupement de pratiques et d'acteurs culturels variés, a permis de voir se développer de nombreuses initiatives appartenant au tiers secteur (voir troisième partie). Elle mérite d'être soutenue car elle est porteuse pour de nombreux jeunes. L'idée consiste à développer une pratique pour soi et avec d'autres – à l'inverse des structures culturelles qui produisent des spectacles « à consommer » –, bref, une culture d'acteurs et non de spectateurs.

Un Grenelle qui délaisse le social

Le Grenelle de l'environnement a le mérite d'avoir légitimé, aux yeux de beaucoup de gens de droite, des thèmes et des causes qu'ils combattaient avec véhémence il y a encore quelques années. Dominique Voynet pourrait en témoigner. Cette démarche a aussi permis de prendre en étau les derniers bastions de gauche

3. Rapport produit à partir d'un questionnaire envoyé à 3 000 structures de France, et élaboré grâce à l'analyse des réponses et au renfort précieux des amis de l'association Chantier Nature Emploi Insertion, Dominique Hays et François Marty. Ceux-ci animent et dirigent désormais Le Chênelet (www.chenelet.org), qui produit des maisons à la fois très sociales et respectueuses de l'environnement.

d'un productivisme désuet, dans la mesure où l'intérêt manifesté par l'autre camp oblige la première gauche à répondre à ces questions.

Le développement durable s'est installé sur son pilier environnemental, a caressé le pilier économique, et a fait l'impasse sur le social.

Quand, il y a vingt ans, la ville de Paris, se débarrassait de ses pauvres pour le plus grand bonheur du RPR régnant alors, avec la complicité des maires PCF de la couronne qui les accueillait volontiers, nous étions loin de la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU), qui n'avait pas encore été adoptée. Vous savez : la loi Besson⁴, qui, en 2000, a introduit l'objectif pour toutes les communes d'avoir une offre en matière de logement social d'au moins 20 % sur un territoire. S'il est un thème, pourtant, que la conférence de Rio a installé comme une direction universelle, c'est bien celui de la mixité urbaine à tous égards, c'est-à-dire le mélange des fonctions, des catégories sociales et des tranches d'âge dans le tissu de nos villes. L'embêtant, voyez-vous, avec les pauvres, c'est qu'ils votent. De nombreux maires de droite craignent qu'en appliquant la loi et en augmentant le nombre de logements sociaux, ils modifient le corps électoral et réduisent leurs chances d'être réélus.

La mixité doit être au cœur de toute nouvelle démarche urbanistique et, ce n'est pas en sanctionnant la décision prise, mais en rendant impossible la décision non conforme que nous y parviendrons. Il faudra aller au bout de la logique de la loi pour en faire respecter l'esprit.

Nous avons laissé se développer des quartiers concentrant une majorité de personnes ayant des problèmes sociaux. L'exclusion par le logement et l'emploi a petit à petit désigné une frange de la société dans laquelle de très nombreuses populations – moins souvent immigrées qu'issues de l'immigration – se sont concentrées. Et on arrive à des taux de chômage dans certains quartiers de 50 à 60 % et plus parmi les jeunes issus des immigrations de l'Afrique noire ou du Maghreb.

Une vraie politique pour les jeunes

Les émeutes de 2005 en banlieue ont montré la profondeur du malaise. Loin de poser un regard naïf sur certaines réalités, il faudra bien sortir de cette stigmatisation qui frappe les populations de ces quartiers, manipulée médiatiquement pour asseoir des réflexes de peur chez tous les autres. Passé la crise, ces populations sont vite oubliées dès qu'il s'agit de conduire une politique d'amélioration ou de saluer les réussites et les initiatives, pourtant nombreuses : personne ne s'y intéresse.

Les moyens nécessaires de réparation de la ville devront être importants. Il faudra aussi faire jouer la solidarité nationale⁵ car ces 5 % du territoire, qui concentrent 60 % de nos souffrances sociales, devront faire l'objet d'un traitement lourd.

Parlons d'abord des emplois jeunes. Vilipendés par une frange de la gauche qui ne connaît pas les rigueurs du marché de l'emploi, et dénigrés par toutes les droites ou presque, ils méritent une analyse. Puisque, depuis 2002, aucune

4 Du nom de Louis Besson, secrétaire d'État au Logement du gouvernement Jospin, et maire de Chambéry.

5. Une solidarité qui n'est guère acquise, si on se souvient que les Parisiens et les habitants d'Île-de-France se sont longtemps fait payer leur métro par tous les Français, alors que les non-Franciliens paient leurs propres équipements. Et le projet de Grand Paris montre que cette attitude n'est pas révolue.

des personnalités exerçant un mandat (mandat local fort, présence à l'Assemblée nationale, etc.) ne l'a fait, j'en prendrai la défense. Les contrats jeunes étaient au maximum de cinq ans. 730 000 jeunes sont passés dans le dispositif et, si l'on excepte les 70 000 contrats de l'Éducation nationale qui revêtaient un aspect atypique au regard de la loi « nouveaux emplois-nouveaux services », le temps moyen des contrats pour les 660 000 autres n'aura été que de deux ans et deux mois. Où sont donc passés tous ces jeunes, depuis ? Eh bien, ils sont partis avant la fin de leur contrat dans le marché du travail. Autrement dit, entre 1998 et 2002, ce sont plus de 300 000 jeunes qui ont utilisé le dispositif comme un tremplin, quand 300 000 autres y prenaient place. Ces emplois étaient ouverts à tous les jeunes, sans distinction. N'est-ce pas le plus sûr moyen de prendre confiance en soi et d'avoir sur son CV la fameuse « première expérience longue » tant réclamée par les employeurs ? La disparition de cette politique a été décidée pour des raisons idéologiques. Son coût équivalait à un tiers de la remise fiscale voulue par le Président dès sa prise de fonction pour les Français les plus riches, ou à la baisse de la TVA dans la restauration – dont on voit toute la pertinence en ce moment.

Des assises pour la jeunesse

Nous devons casser la spirale du sacrifice des générations de jeunes qui se succèdent. Le malaise est si profond qu'il est urgent de conduire des assises des droits de la jeunesse pour redessiner un avenir. Pour ma part, je propose que celles-ci soient conduites au plan régional, en Bretagne, pour dégager des pistes d'action dans une série de domaines, quitte à ce que certaines ne trouvent de débouchés qu'ultérieurement dans une dynamique nationale en vue des échéances de 2012. Il faut en discuter avec les principaux intéressés. Il est temps d'ouvrir de nouveaux horizons, de redessiner l'espoir. Il faut permettre à un maximum de jeunes d'entrer dans la vie active par des dispositifs incitatifs, des formes de contrats dédiés.

Pour ne pas financer des mesures dont les effets pervers auraient pour conséquence l'affaiblissement du droit du travail, précipitant les plus âgés au Pôle Emploi (ex-ANPE), il convient de discuter des secteurs qui pourraient être bénéficiaires de mesures d'aide à l'emploi, soit ceux qui étaient éligibles aux emplois jeunes : secteur associatif, établissements publics et collectivités et, au-delà, certains acteurs privés. De tels dispositifs pourraient être utilisés pour booster des secteurs en émergence, participer à l'installation dans le paysage économique de pans d'activités en création, porteuses de richesses futures et d'emplois pérennes à l'avenir. Ce pourrait être une mesure concernant « des secteurs francs », notamment dans le domaine en émergence du développement durable, auxquels, pour compenser notre retard, nous devons donner une forte impulsion. Le périmètre lui-même et la manière de le cerner méritent en soi une discussion ouverte avec les partenaires sociaux et institutionnels.

La politique des emplois jeunes avait ramené le taux de chômage des jeunes à 15 %. Ceux qui l'avaient durement critiquée à droite sont aujourd'hui dans l'impasse avec un taux remonté à plus de 25 %, comme en 1996. Récemment, au journal télévisé, un jeune journaliste faisait remarquer à un représentant du PS que « personne [n'avait] réussi à traiter la question de l'emploi des jeunes depuis vingt ans ». 25 %, 15 %, 25 % : voilà pourtant le zigzag de ces douze dernières années.

Et 15 % de moyenne nationale représentent 40 % de moins par rapport au chiffre de départ de 25 %. 40 % de jeunes au chômage en moins dans un quartier où le taux est de 60 %, cela fait donc un quart des jeunes ayant retrouvé un emploi.

Les affirmations péremptoires proférées par des acteurs déconnectés de toute réalité sont fatigantes. Les bons aspects du bilan de la gauche plurielle sont passés à la trappe faute d'une phase d'analyse critique du bilan au sein du PS, ce « droit d'inventaire » que pourtant Lionel Jospin s'était en son temps accordé à lui-même. Il va falloir structurer plus qu'un discours, une politique d'ensemble s'articulant sur des messages positifs en direction des jeunes. Cette politique se traduirait par des dispositifs de discrimination positive des jeunes sur des bases sociales et non d'appartenance et d'origine.

Pour tracer un chemin vers l'emploi et la reconquête des quartiers et de ces morceaux de ville où les dérives existent, il faut relancer tous les dispositifs de proximité ouvrant des perspectives. Or les politiques actuelles – concentrées sur la seule dimension punitive et répressive – enveniment les rapports. *In fine*, cette logique du tout-répressif aboutit à un renforcement des déviances, dans la mesure où elle facilite la solidarisation des populations avec l'infime partie mafieuse, renforçant du même coup ce que l'on prétend combattre. Pensez donc : une loi sécurité a été votée tous les ans depuis sept ans. Pour quels résultats ? 25 % de jeunes au chômage, une augmentation continue des violences sur les personnes et une situation sociale de plus en plus dégradée. Tout cela n'a pour véritable objectif que d'agiter le chiffon rouge, de jouer avec les peurs, au lieu de chercher à apporter des réponses.

Une France de propriétaires

La deuxième grande mesure qui doit être étudiée est celle de l'accès au logement, et la possibilité pour chaque famille ou jeune salarié, à l'avenir, d'être accompagné par un dispositif soutenu et encadré publiquement pour l'acquisition du premier logement. Quand on observe le décalage de richesse entre les générations âgées et les générations montantes, il est essentiel de se demander comment on peut enrichir les personnes à revenus modestes. Les deux axes sont la baisse des charges et celle des postes de la vie courante. La performance du logement et celle des systèmes de mobilité représentent des champs essentiels pour aller dans cette direction.

Mais, plus profondément, les cycles financiers d'une existence montrent que l'enrichissement personnel *a minima* au long d'une vie se trouve d'autant plus accéléré que l'acquisition du premier logement intervient tôt, de sorte que le peu de revenus disponibles ne soit pas ponctionné par l'acquittement pendant de trop longues années, ou tout au long de la vie, d'un loyer puis d'une mensualité bancaire. Je souhaite en conséquence que soit étudié le dispositif juridique qui, inspiré du modèle des coopératives de logement, permette de structurer l'acquisition progressive du premier logement en Bretagne, et pourquoi pas ultérieurement en France.

En 1904, naissait à Lille le mouvement des coopératives HLM. Le principe de cette forme juridique coopérative : permettre à des personnes, via la coopérative porteuse du patrimoine, d'en devenir progressivement propriétaires, quitte, dans des périodes plus maigres, à sortir du cycle d'acquisition pour redevenir un locataire avec des droits, puis reprendre le chemin de l'acquisition quand cela redevient possible,

sans avoir rien perdu des droits déjà acquis. Bref, tout le contraire de l'exploitation bancaire et des prêts sur quarante ans, dans lesquels le gouvernement, Christine Boutin en tête, essaye d'orienter les jeunes couples d'aujourd'hui. Pour le bonheur de qui ? Des banquiers !

Ce modèle d'acquisition progressive doit être étendu à toute la société pour le premier logement. Lorsque un grand nombre de jeunes couples ou de familles n'auront plus à payer le loyer qui absorbe le quart, le tiers, voire la moitié de leurs revenus, on peut imaginer qu'ils seront en mesure d'envisager d'autres projets. Tout a été fait pour la banque. Il est temps de remettre l'intérêt collectif au premier plan. Au passage, maintenant que les objectifs de la financiarisation à marche forcée de la protection sociale ont montré leur vrai visage et leurs limites, pensez-vous que la sécurisation des parcours passe plutôt par l'épargne retraite ou par la constitution d'un patrimoine immobilier ?

Cette préoccupation est légitime et juste pour la jeunesse. Elle est aussi une réponse à la question de l'anticipation des grands enjeux sociaux et sociétaux que représente l'augmentation du nombre de personnes très âgées, avec, parmi celles-ci, une frange significative de personnes pauvres. De manière générale, je pense qu'il faut sécuriser les questions du grand âge par le patrimoine, en complément des pensions. Une société s'enrichit si elle enrichit son socle. Ce qui a été appliqué pour le micro-crédit dans le tiers-monde doit trouver sa transposition chez nous, dans une formidable ambition sociale et sociétale.

De nouveaux services

Les démographes nous promettent que le bataillon des 80-100 ans passera d'un million à quatre ou cinq millions d'ici à vingt-cinq ans. Il était de coutume, voilà vingt ans, quand l'espérance de vie était de 75 ans environ, de dire qu'un assuré social dépensait 50 % de son crédit de sécurité sociale entre 0 et 60 ans, et l'autre moitié entre 60 et 75 ans. Qu'en sera-t-il entre 75 et 90 ans ? Sans être devin, on pressent une envolée des coûts de prise en charge médicale et des charges médico-sociales. Cela signifie qu'il faut rapidement anticiper la conception du parc de logements, et le faire évoluer afin de disposer d'habitations permettant un suivi de protocoles médicaux à distance sans que la personne n'ait à bouger de chez elle, et en limitant le déplacement des professionnels. Les nouvelles technologies permettent cela. Certains territoires, notamment l'Essonne, concentrent des acteurs qui ont tous les savoir-faire. Il faut poursuivre et amplifier la mise en place des services d'accompagnement et de maintien à domicile le plus longtemps possible.

D'autres moteurs pour l'économie

Ce chapitre pourrait figurer dans le volet économique, mais il m'est apparu préférable de poursuivre le développement ici pour une question de cohérence. Voici déjà vingt-cinq ans que la courbe du PIB s'est découplée de celle de la consommation d'énergie. La fameuse loi économique des Trente Glorieuses « éternelle et

universelle » qui voulait que chaque point de PIB supplémentaire se traduise par un point d'énergie consommée n'aura finalement été vraie que dans les pays industrialisés, et seulement pendant trois décennies.

L'économie a trouvé d'autres moteurs : services de matière grise, développement des nouvelles technologies et développement des services de proximité – même si le moteur industriel a toute sa place, à condition de ne pas se tromper d'industrie. Dans cette catégorie, se classent les services aux personnes et les services aux territoires. Les premiers comprennent tous les services d'intervention directe auprès des demandeurs : ménage, accompagnement, repas à domicile, soins médicaux de base, etc. Classés dans les services aux territoires, se retrouvent aussi bien la prise en charge de l'entretien de l'environnement qu'une offre de loisirs sportifs, une structure permettant la pratique culturelle ou encore l'accès aux nouvelles technologies.

Ces services ont en commun de correspondre à des besoins sociaux ou sociétaux plus ou moins indispensables, et qui doivent trouver leur équilibre économique. On parle souvent d'hybridation des financements, c'est-à-dire de conjonction entre les ressources provenant des usagers et bénéficiaires du service, l'aide qui arrive des institutions publiques et les financements des tiers payeurs partenaires occasionnels ou réguliers. Pour le maintien à domicile, ces derniers seront des mutuelles ou des assurances, qui ont intérêt à favoriser cette solution moins onéreuse ; pour une crèche, il pourrait s'agir d'une entreprise implantée dans le quartier ayant intérêt à l'existence du service pour ses propres salariés ; pour une entreprise culturelle ou sportive, il s'agira plus souvent de sponsors ou des recettes de spectacles ou d'événements divers.

La question du financement est posée dans bien des cas. Les discussions qui devront avoir lieu concernent l'intérêt de ces services et leur utilité sociale. Lorsque ceux-ci s'imposent, il faut trouver le point d'équilibre permettant un développement de qualité.

Si le nombre d'actifs représente un tiers de la population aujourd'hui, il tend, en raison des évolutions démographiques de notre société, vers un quart à l'horizon 2025. Ces forçats de la productivité qui composeront ce quart de la population, tirant la charrette pour l'ensemble, auront des vies très actives. Il convient donc de la leur faciliter. Si les autres catégories comptent, en effet, sur ce petit nombre pour faire bouillir toutes les marmites, l'intendance devra suivre : accueil de la petite enfance, mobilité, services de la vie quotidienne, etc. En outre, les demandes sociales d'accès aux pratiques sportives et culturelles ont changé et doivent trouver leur expression dans de nombreux territoires. Enfin, pour permettre aux personnes de vivre chez elles le plus longtemps possible, puis pour éviter des séjours précoces dans des structures d'accueil très coûteuses, les dispositifs de maintien à domicile des personnes âgées seront une préoccupation nationale majeure. Cela suppose une offre couvrant tous les territoires (ce qui impliquera de compléter le dispositif de l'allocation personnalisée d'autonomie), et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour faciliter le suivi des protocoles médicalisés sans alourdir inutilement les dépenses de protection sociale.

La question est plus compliquée lorsqu'il faut s'assurer qu'un service existe partout. L'exemple du maintien à domicile des personnes âgées le montre bien. Compte tenu de l'évolution démographique, ce type de service va devenir indispensable dans le moindre territoire de France. D'ailleurs, la loi relative à l'allocation personnalisée d'autonomie a posé un premier jalon en ce sens.

Lorsque j'étais en charge, en tant que secrétaire d'État à l'Économie solidaire, des secteurs mutualistes, coopératifs et associatifs, ma collègue secrétaire d'État en charge des personnes âgées, Paulette Guinchard-Kunstler, a souhaité que mes équipes et moi-même suivions de près la préparation de la future loi. Celle-ci s'est attaquée à un des problèmes majeurs de l'accès au service : la solvabilité des personnes âgées. Il a donc été décidé, par l'intervention de l'État et surtout des conseils généraux, de compenser les moyens des personnes de manière inversement proportionnelle à leurs revenus. Dans la mythologie révolutionnaire et républicaine française, on considère que, dès lors que les individus ont été traités de manière égale, l'égalité est reconstituée. Avec des personnes qui vous trouvent trois nuances juridiques argumentées par réunion, il a été impossible de faire comprendre cette nuance fondamentale entre avoir les moyens d'acheter un service et en disposer. Car cette deuxième dimension suppose que, là où vous demeurez, il existe un service ! Commence alors une discussion sur le caractère incomplet de la loi. La secrétaire d'État en charge du dossier, infirmière avant d'être élue députée dans le Jura, connaît bien le service à domicile, les distances variables, les conditions climatiques rudes... Les cinq conditions indispensables pour faire vivre un service sont alors passées en revue : intervention des institutions publiques locales, tiers partenaires, solvabilité des personnes, recrutement des personnels et enfin mobilité des personnes. Or, les communes rurales en voie de désertification disposent de si peu de recettes fiscales qu'elles ne peuvent pas intervenir pour financer ce type de services. Si, dans ces coins de France, vous cherchez des tiers partenaires, il ne s'en trouve aucun. Depuis des décennies, les jeunes vont chercher leur destin ailleurs, de sorte que le recrutement de personnels de service est moins aisé qu'ailleurs. La fragilité du statut draine des personnes qui ont peu de revenus, et qui, quand bien même elles auraient le permis de conduire (ce qui n'est pas le cas pour près d'une sur deux), ne disposent pas de véhicule personnel.

Il n'y a que dans les ministères que l'on vous compare benoîtement la situation de Biarritz – où la douceur hivernale et les courtes distances entre domiciles à servir faciliteront la vie des professionnels – avec Mouthe, dans le Haut Jura, où les fermes sont souvent distantes de plusieurs kilomètres et où l'hiver peut rendre impossible la circulation par des températures de -20 °C. Le vieillissement des populations dans ces régions, en proportion de la population totale, y est plus important, du fait du départ des jeunes depuis de nombreuses années. Et voilà de surcroît que les retraités reviennent !

Anticiper l'inversion démographique

Dix millions d'actifs partiront en retraite d'ici à 2020. Telle est l'ampleur du mouvement qui s'est amorcé et va s'étaler sur une bonne quinzaine d'années. Bien sûr, la recherche accrue de productivité va passer par là. Le nombre d'emplois augmentera sans doute dans certains secteurs, mais il reculera significativement dans d'autres. Le solde n'est pas absolu. Néanmoins, il existe une opportunité, tout au long de cette période, d'absorber chaque année une grande partie du flux de la jeunesse entrant sur le marché du travail, comme de redonner de l'espoir à une partie des exclus. Encore faut-il, pour les premiers, que leur profil et leur savoir-faire correspondent aux besoins. Ce qui pose la question de l'adaptation des filières de

formation initiale et continue aux mutations engagées, de la capacité à préparer des personnes selon les besoins du marché. Pour les seconds, cela suppose que les dispositifs de remise à l'étrier portés par les secteurs de l'insertion sociale par l'économique puissent, en qualité et en nombre (40 000 postes en insertion pour un million de Rmistes, au moment où le RSA prend la relève), accompagner le mouvement en s'articulant avec les secteurs productifs en recherche permanente de main-d'œuvre. Les premiers bilans du RSA sont encourageants sur le taux de retour à l'emploi, mais cela ne concerne que cinq mille cas. La question d'une politique de masse réussie reste devant nous.

Nous devons disposer d'un tableau de bord prévisionnel précis des départs en retraite par bassin d'emploi, qui nous permette d'anticiper de quelques années ce mouvement sans précédent du marché de l'emploi. Et, si des jeunes doivent venir vers ce bassin, il faudra considérer l'offre d'hébergement disponible. Si aucune offre n'existe, il faudra mettre en place un partenariat avec les habitants pour répondre à cette demande. En cas de carence, combinée à des temps et des coûts de transport trop importants, un bassin d'emploi, faute d'attractivité, restera déficitaire et ne trouvera pas ses salariés, mêmes si des postes sont disponibles.

À l'intérieur de ce mouvement d'ensemble, une catégorie plus préoccupante mérite une attention particulière : les patrons des petites entreprises artisanales et commerciales, surtout quand elles n'ont qu'un ou deux salariés. Car il se pourrait fort que, faute de repreneurs, le départ en retraite de l'un signifie une inscription au Pôle emploi pour le ou les compagnons de route de la TPE. Je propose qu'un double dispositif d'accompagnement soit mis en place. Le premier consisterait, pour un certain nombre de cas chaque année, à promouvoir un « tuilage » par la prise en charge d'un futur remplaçant pendant un à deux ans, accompagné par les plateformes locales d'aide à la création et à la reprise d'entreprise. Le deuxième élément doit être l'organisation d'un suivi pour faciliter des regroupements, et étudier des reprises et des montages dans le périmètre de l'économie sociale et solidaire, en faisant appel à différents statuts coopératifs.

Des droits fondamentaux

Depuis vingt-cinq ans, le débat public autour de l'éducation tend à faire croire que l'école pourrait résoudre ce que la société dans son ensemble n'a pas su faire. L'école n'est, hélas, que le reflet de notre société. L'idée d'étudier perd son sens quand elle n'est plus synonyme d'ascension sociale. Nous avons laissé la jeunesse populaire enfermée dans son absence d'avenir, et la conséquence en est, pour une partie, la déconsidération de l'école. « Si tu travailles bien à l'école, tu trouveras plus facilement un emploi. » « Mais j'ai fait des études, et tout accès à l'emploi m'est fermé. » Ce constat est dévastateur. Surtout quand, dans les quartiers, prospèrent d'autres modèles d'ascension sociale – mal acquis, certes, mais qui semblent offrir à ceux qui en ont emprunté le chemin une aisance que d'autres, par l'effort, n'arriveront jamais à atteindre.

On peut m'expliquer qu'il est normal que la moitié des écoles d'architecture ne forment pas nos futurs architectes au concept de bâtiment de haute qualité environnementale (HQE) et sociale (HQS), ni au concept de bâtiment passif ou à

énergie positive, mais j'en déduis qu'il y a des erreurs de casting dans les directions. Je sais que cinq ans sont nécessaires pour faire évoluer un référentiel professionnel au sein de la structure académique avec ses comités compétents. Mais j'ai introduit la notion de HQE en France en 1993, ce qui a enclenché une révolution des techniques constructives. Alors, comment expliquer que les référentiels des cursus dans ces filières n'aient pas évolué depuis 1985 ? Nous disposons de soixante ans pour nous organiser afin d'éviter à l'humanité des horizons chaotiques, et voilà que, dans des domaines cruciaux, l'inertie des systèmes nous fait perdre des années précieuses. L'habitude tient lieu d'excuse et est érigée au rang de suprême fatalité. Des progrès sont en cours, avec notamment les quelques accords de branches signés en région Bretagne. Mais nous sommes très en retard, au point que cela constitue un handicap pour le redéploiement économique dans cette période délicate. Il faudra être plus coercitif pour faire bouger les lignes plus rapidement.

Une utilité sociale pour les exclus

Sur le terrain de la cohésion sociale, nous sommes en train de reculer vers des niveaux pouvant porter atteinte à une construction collective qui repose d'abord sur la cohésion du corps social et les espoirs raisonnables que chacun de ses constituants peut nourrir dans un parcours de vie. La naissance peut de nouveau être un fardeau quand on est « né quelque part ». La France creuse ses inégalités, et la droite s'en glorifie au travers d'un discours assumé de déterminisme social. La scolarisation est en échec parce que ses débouchés sont construits sur la base d'une reproduction sociale plus que jamais patente : quand il n'y en a pas pour tous, autant le réserver à nos enfants ! L'université est délaissée car les enfants des milieux aisés vont ailleurs : dans les grandes écoles et les cursus privés ou les parcours européens.

La sécurité

Avant de parler des éléments éducatifs, d'accès au sport, à la culture, il faut revenir aux fondamentaux : la sécurité physique, un toit, une rémunération et une reconnaissance au travers d'une utilité sociale.

La sécurité est bonne dans beaucoup d'endroits de France, et il faut se méfier des effets de brouillage de l'image, où chacun cherche à détecter chez soi des phénomènes qui sont réels ailleurs, mais bien précis et concentrés géographiquement. Le piège de l'image est redoutable. Dans les endroits où la sécurité est vraiment mise à mal, il va falloir arrêter de tenir une attitude de chasse aux immigrés irréguliers, qui se traduit notamment par des contrôles au faciès. Les stigmatisations, à des fins de démagogie électorale, attisent les haines. Tous ceux et celles qui sont victimes plus souvent qu'à leur tour de ces contrôles du fait de leur apparence et de leurs origines ne peuvent pas se désolidariser. Dès lors, les quartiers font bloc contre ce qui incarne l'institution, perçue comme globalement répressive et inéquitable, ce qui va même parfois jusqu'à la solidarité avec les éléments négatifs, dont pourtant les habitants sont les premières victimes. Si l'on veut éteindre un incendie, on ne joue pas les pompiers pyromanes. On ne peut pas à la fois stigmatiser systématiquement des

populations et des quartiers, et s'étonner d'une montée des tensions en leur sein. Cette stratégie, nous le savons, sert à entretenir la peur de tous les autres, pour mieux les leurrer et les capter électoralement.

Une politique nouvelle doit favoriser un rapport apaisé aux populations, elle doit repositionner sa police dans une relation de proximité. La question des réseaux mafieux appelle certes des réponses musclées, mais aucune stratégie ne peut prendre tant que le sentiment d'abandon prédomine. Or, que s'est-il passé depuis les émeutes de 2005, hormis le décompte annuel des personnes expulsées, cher à Brice Hortefeux et désormais à Éric Besson ? Presque rien, si ce n'est la montée des désespérances et du chômage de masse des jeunes.

Se nourrir et se loger

En matière alimentaire, les dispositifs de secours fonctionnent, même si les tensions sur le budget des ménages ont sensiblement augmenté le nombre de demandeurs.

La question de l'accès à un toit reste problématique pour plusieurs raisons. Les professionnels construisaient beaucoup avant la crise, à un rythme qui ne permet guère d'aller plus vite. Or, deux phénomènes de société sont venus rendre le paysage plus complexe. L'un était prévisible, l'autre appartient aux évolutions inattendues. Le premier, c'est tout simplement le vieillissement de la population. Il n'y a encore pas si longtemps, l'espérance de vie était beaucoup plus faible. Le décès des occupants libérait nombre de logements qui, aujourd'hui, et c'est tant mieux, demeurent occupés par des papys et des mamies en pleine forme. L'autre phénomène tient à la décohabitation, l'explosion d'un couple sur trois, qui explique qu'il faille aujourd'hui quatre logements pour trois familles. Tout ça pour dire qu'il aurait fallu construire plus quand nous avons construit moins. La baisse en 2000 de la TVA à 5,5 % dans le bâtiment avait permis l'embauche ou l'intégration de salariés non déclarés auparavant. La profession était, avant la crise, en surchauffe. Il faut donc trouver le moyen de construire plus vite.

La structure artisanale connaît des départs en retraite en masse, avec risque de perte d'entités en nombre. Il est donc temps d'accompagner la profession vers des regroupements, d'accepter la semi-industrialisation de certains matériaux préconstruits, surtout quand on pressent que le vrai métier nécessitera demain d'intégrer et de maîtriser dans une même équipe des compétences variées. Voilà les conditions qui permettront l'accélération. Les solutions techniques existent, et elles permettent d'envisager une baisse importante du prix du mètre carré. Faut-il rappeler qu'outre Atlantique, ou plus près, en Suisse et en Autriche, ces filières sont de très haute qualité : logements moins coûteux et très performants au plan environnemental ?

Travail ou activité ?

Si, demain, les départs massifs en retraite absorbaient, année après année, les jeunes arrivant sur le marché du travail, et si cela permettait, en plus, d'inclure nombre de chômeurs temporaires ou de longue durée, un problème demeurerait

tout de même entier. Tous les professionnels de l'insertion vous le diront : il n'est guère imaginable de dépasser 60 % de réinsertion dans l'emploi classique des personnes exclues depuis trop longtemps. Revient alors le débat cher aux premiers syndicats de chômeurs dans les années 1980 : la recherche d'une nuance ou d'une différenciation entre société du plein-emploi et société de la pleine activité.

À ceux qui veulent toujours pousser toute activité innovante, utile socialement, à devenir rentable, je dirai simplement que l'autruche aussi croit qu'on ne la voit pas quand elle enfouit sa tête dans le sable. Il est temps d'admettre que nous avons – et que nous aurons – besoin d'un secteur d'activité capable d'offrir à nombre de personnes une utilité, une reconnaissance sociale et une dignité. Des personnes qui n'ont pas travaillé pendant ces vingt dernières années, et qui intégreraient le monde du travail pendant les vingt prochaines années, avec de faibles revenus, auraient des droits à la retraite si faibles qu'elles seraient au minimum vieillesse. Cela nous oblige à reconnaître à ces publics le droit de toucher un salaire et une retraite minimum contre des services rendus à la collectivité. Nous devons approcher cette situation de manière pragmatique et nous entendre sur un certain nombre de secteurs d'intervention ou de services, non pris en charge, correspondant à des publics ciblés, à qui une reconnaissance d'utilité sociale serait conférée, de sorte que se développent, encadrés par des professionnels d'un genre nouveau, des lieux d'exercice d'activité permettant à ces personnes de retrouver un rôle dans nos sociétés. C'est un volet complémentaire et nécessaire de la logique du RSA.

Cela oblige par ailleurs à s'interroger sur les mécanismes d'enrichissement des très pauvres, notamment pour que ces personnes, à un âge avancé, n'arrivent pas au pied de l'institution en disant : « Prenez-moi en charge à 100 % . »

Au moment où certains budgets des collectivités voient leurs marges se resserrer, il est intéressant de se demander combien de personnes, parmi les 80-100 ans de demain, sont de futurs pauvres. Si le coût du mètre carré est divisé par deux, beaucoup de choses deviennent possibles pour promouvoir des mécanismes qui permettront à ces personnes d'avoir un chez-soi. Or, ce sont justement les acteurs innovants du secteur de la haute qualité environnementale qui, poussant le raisonnement, ont conçu des techniques de semi-industrialisation des matériaux écologiques de construction des immeubles. Ceux-ci sont construits et livrés à un prix du mètre carré 50 % moins cher, tout en étant quasiment passifs, ce qui a pour conséquence de faire disparaître des charges. L'Autriche et la Suisse en sont désormais au plan industriel. En France, plusieurs filières sont prêtes.

Les physiocrates (une école de pensée économique du XVIII^e siècle) pensaient qu'en laissant la nature multiplier le patrimoine animal et végétal, il s'en dégagerait une ressource plus florissante, propice à une meilleure exploitation économique. Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1988 – récompense saluant mondialement le développement du microcrédit et sa banque des pauvres au Bangladesh – ne part pas d'un autre principe. Si vous voulez enrichir un pauvre, il faut lui donner un capital de départ. Donnez-lui un couple de moutons en Inde ou de zébus à Madagascar. À la première naissance, l'agneau ou le zébulon constitueront 50 % du remboursement. À la deuxième naissance, la dette sera liquidée ; à la troisième, la fortune commence. Pour enrichir une société, il faut enrichir les gens modestes. Non, monsieur le Président, même si on les admire et qu'on les côtoie depuis longtemps, enrichir les riches ne sert à rien. Cela se termine en mauvais placements !

Troisième partie

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 6

L'économie sociale et solidaire

Tous les documents publiés dès les premiers pas du secrétariat d'État à l'économie solidaire (2000-2002) parlaient d'économie plurielle, manière d'affirmer que l'économie est faite de différentes familles combinant acteurs publics, acteurs capitalistes et acteurs de l'économie sociale et solidaire, sans posture de rejet ou d'affirmation de l'une contre l'autre. Ces trois ensembles sont apparus dès le début de la révolution industrielle.

L'Etat moderne s'est construit à mesure que des richesses plus conséquentes ont autorisé des prélèvements, eux-mêmes affectés aux premiers grands services publics. Puis vinrent très vite des secteurs productifs sous tutelle publique. Les salariés et ouvriers de la seconde moitié du XIX^e siècle n'ont eu de cesse, pour conquérir des droits, d'organiser les formes juridiques de l'économie sociale. Les sociétés coopératives ouvrières, pour devenir son propre patron et répartir les bénéfices entre les salariés; les mutuelles, pour se prémunir des accidents de la vie à une époque où aucune assurance sociale n'existait; des formes coopératives diverses, pour développer des réseaux d'épicerie, des regroupements entre paysans, des coopératives de production ou de distribution pour maîtriser la chaîne et les prix, etc.; et enfin l'obtention du statut associatif, liberté de se regrouper entre citoyens autour d'un but partagé, hors de la tutelle des autorités.

À un ami qui me demandait pourquoi les statuts de l'économie sociale étaient si peu développés en Afrique, j'ai fait remarquer qu'aucun régime totalitaire, quelles que soient ses racines, n'a à cœur d'encourager l'autonomie politique et économique, ni des regroupements au sein de sa société civile. Les pays de l'Est ont connu le même frein.

« Comment souhaites-tu intituler ton ministère ? », m'avait demandé

Lionel Jospin au moment de ma nomination.

- Économie sociale et solidaire.
- Trop long.
- Tu me demandes de choisir ?
- Oui.
- Alors, économie solidaire.
- Merci, à demain.

Voici comment, dès ma nomination, j'ai dû choisir de heurter ceux qui, autour de Michel Rocard, avaient eu tant de mal à imposer le terme « économie sociale » contre les bonapartistes et les centralisateurs jacobins de tout poil, pour qui une hiérarchie ordonnée va du haut vers le bas, où les cellules, la base, suivent les consignes du chef, de l'élite éclairée ou du *politburo*. Mais si j'avais choisi « économie sociale » en oubliant l'économie solidaire, je devenais traître aux miens, tous ces réseaux de terrain, créateurs de 5 % d'emplois de plus chaque année, fourmière militante qui invente chaque jour des réponses nouvelles.

Le citoyen, acteur essentiel et autonome

L'économie sociale n'est pas aimée des tenants d'un capitalisme bien compris, ni des adeptes de la pensée politique « verticale », qui ont peur de l'autonomie et de la prise en charge des citoyens par eux-mêmes. Dès 1895, au congrès de Marseille de la Confédération générale des travailleurs (la CGT était alors l'unique grand syndicat ouvrier), la question du rôle des syndicats hors de l'entreprise est venue à l'ordre du jour. La réponse fut sans appel. Les mutualistes et coopérateurs étaient priés d'aller paître ailleurs, le syndicat n'ayant qu'une vocation : les salariés dans l'entreprise ! Le modèle politique du centralisme démocratique était passé par là, envahissant tout l'arc politique. À droite, le culte du chef servait de cap. Un modèle allant du haut vers le bas convenait donc parfaitement. À gauche, le modèle démocratique questionné à l'époque allait devoir s'imposer contre son pendant totalitaire. Tout se conjuguaient pour favoriser les organisations ordonnant leurs choix à la base depuis le sommet.

Ainsi, cette famille de l'économie sociale qui invente les coopératives, les mutuelles d'assurance, les épiceries de proximité, les caisses d'entraide et de secours financier, embryons des futures banques coopératives, prône-t-elle un modèle d'émancipation qui place l'utilisateur, le salarié, le citoyen au centre, et les considère comme acteurs essentiels et autonomes, et non pas comme des pions serviles dont rêvent en ce début de XX^e siècle toutes les pensées politiques dominantes. Toutes les droites – hormis la composante chrétienne sociale – et toutes les gauches centralistes contre soi, cela fait beaucoup !

Si l'on peut reprocher à l'économie sociale et solidaire d'être éclatée, de comprendre une multitude d'étoiles dans sa galaxie, il ne faut jamais oublier qu'elle a su de tout temps inventer des réponses nouvelles issues de la société, laquelle flaire souvent les évolutions bien avant les dirigeants politiques et économiques. Pensez simplement que tous les dispositifs de recyclage, la plupart des formes nouvelles d'énergie, le commerce équitable, les plateformes de création d'entreprises, les dispositifs de finances solidaires, les formes de l'insertion sociale des exclus par l'économie etc., tous ces secteurs contemporains sont nés dans cette mouvance. L'économie sociale a inventé les termes contemporains de la protection sociale sous toutes ses facettes essentielles, et a laissé à notre société les associations loi de 1901, toutes les formes de coopératives, les mutuelles et les fondations.

7 à 15 % de l'emploi dans nos territoires

Les acteurs de l'économie solidaire ont démarré sous des formes juridiques de l'économie sociale, car ils partagent un grand nombre de valeurs avec elle. Mais ils ont eu le sentiment qu'ils ne bénéficiaient pas suffisamment du soutien des grandes familles installées de l'économie sociale. Que, devenues trop grosses, ces structures avaient perdu leur capacité d'écoute des pulsations de la société. Entre 1970 et 2000, toutes ces mouvances se sont agrégées au point de se reconnaître dans le vocable d'économie solidaire. Les enquêtes diligentées à ma demande par l'Insee montreront que l'économie sociale et solidaire représente de 7 à 15 % de la structure de l'emploi dans nos territoires. Cette économie-là produit peut-être moins d'impôt sur les sociétés, mais elle produit plus d'emplois et plus de cohésion sociale et territoriale...

Quand on analyse la situation des pays en voie de développement, on constate, à quelques exceptions près, que les économies en sont encore au stade informel. Quand le troc et les échanges de base entre produits restent la règle et l'habitude dominante, rien ne permet de comptabiliser les flux, encore moins d'organiser des prélèvements et une fiscalité. Comment, dès lors, structurer de grandes politiques publiques ? Il est un fait certain, c'est que le passage de cette économie informelle à une forme quantifiée passera par le développement de toutes les formes de coopératives ou d'associations, parmi les habitants et les producteurs. La plupart de nos élites, même dans les filières économiques, sortent de longues études en étant à peu près ignorantes de l'histoire de l'économie sociale, et même de ses différentes formes juridiques.

À qui vont les aides publiques ?

« Votre économie solidaire ne vit que de subventions. » J'ai souvent entendu cette remarque, qui mérite une réponse. En y réfléchissant, j'en suis arrivé à balayer l'ensemble des secteurs où l'intervention publique est déterminante. Que serait le secteur agricole et agroalimentaire sans les subventions que la PAC a déversées par dizaines de milliards d'euros depuis quarante ans ? Rien. Que seraient les sociétés de chemins de fer, les grands producteurs et distributeurs d'énergie, s'ils n'avaient bénéficié d'un soutien public ? Peu de chose. Quand vous analysez les aides publiques à l'emploi, à la formation professionnelle, etc., vous vous apercevez rapidement que, plus une structure est grosse, plus elle mobilise de fonds publics. Bien plus que n'importe quelle petite structure ne saura jamais le faire.

L'État hésite à financer plus largement le secteur social et solidaire, quand il ne l'ignore pas... lui reprochant sa faible lisibilité dans le PIB (produit intérieur brut). L'économie sociale et solidaire produit beaucoup de bien-être collectif, mais ce n'est pas, convenons-en, la valeur boursière la plus reconnue ! Ce secteur, pourtant, développe comme nul autre des services et pose des actes économiques qui ouvrent la voie aux évolutions de nos sociétés, inventant les réponses qui touchent le public sur la façon de consommer et de se déplacer autrement, sur les économies d'énergie ou la production propre etc.

La réalité est que nos modes d'intervention sont hérités de nos cultures et de nos différentes époques politiques, pour le meilleur et pour le pire. Quand le tissu

économique s'enrichit de nombreuses PME et TPE, bien plus créatrices d'emploi, nos dispositifs de soutien restent adaptés aux grandes entreprises. Force est de constater que ce ne sont pas les structures les plus créatrices d'emplois qui bénéficient des aides au nom de cette politique. Il faut revenir au tropisme du ministère des Finances à favoriser ceux qui créent le moins d'emplois et paient le moins d'impôts sur les bénéficiaires : des secteurs entiers qui ont « utilisé » la manne publique pour précariser l'emploi, quand ce n'est pas pour le détruire. La loi devrait pouvoir évaluer les droits sur la base de critères objectifs. En réalité, au nom du principe d'égalité, on maintient des systèmes qui favorisent les plus gros, publics et privés, mais aussi les plus capitalisés. Les changements à apporter sont essentiellement nationaux.

Si, maintenant, l'analyse porte sur les aides au développement apportées par des collectivités locales, départementales, régionales ou encore l'Union européenne au travers des fonds structurels, on observe que les aides sont majoritairement des guichets auxquels viennent frapper les entreprises ou des fonds d'aménagement économique.

Si les politiques publiques restent utiles, il faut quand même noter que 50 % des entreprises disparaissent sur une période de cinq ans et qu'en conséquence, une partie de ces aides se trouve mécaniquement engloutie dans les pertes et disparitions. Aussi serait-il temps de considérer que les interventions par concours et appels à projet ainsi que les conventions de soutien aux filières nouvelles devraient constituer une part significative de ces budgets afin d'accélérer l'innovation et ainsi d'installer plus vite de nouveaux emplois et de nouvelles valeurs ajoutées. Ces démarches sont trop rares et sont insuffisantes en qualité. Une partie des aides distribuées actuellement n'est pas utile, au sens où les projets se feraient quand même et où les bénéficiaires utilisent ces aides comme un appoint et distribuent des dividendes à leurs actionnaires les années où ils ont fait appel au soutien public.

L'aménagement au kilomètre de ZAC et de rocade ou de bordures de trottoirs le long des champs n'a jamais permis des développements qualitatifs. Il traduit surtout une absence d'idées. Au lieu de chercher à ancrer des filières, à soutenir l'innovation et à développer de nouveaux savoir-faire parmi les acteurs existants, les politiques locales continuent d'affecter à ces choix peu générateurs d'emplois et peu tournés vers l'avenir des budgets disproportionnés.

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 7

Une économie plus économe

Entre 1997 et 2001, les marges budgétaires dont disposait le gouvernement ont été affectées pour 80 % aux salaires et aux aides directes, et seulement 20 % au capital. Les gouvernements de droite, eux, accompagnent depuis vingt ans une descente progressive de la masse salariale bien au-dessous des 70 %, afin de mieux rémunérer le capital. Ce trop bas niveau a déclenché indirectement la tempête économique dans laquelle nous sommes aujourd'hui, en alimentant la financiarisation débridée de nos économies. Et n'oublions jamais que le candidat Nicolas Sarkozy, en 2007, avant la crise, trouvait des vertus aux *subprimes*, le mécanisme même qui a déclenché la chute de l'édifice boursier, qu'il voulait appliquer à la France ! Et puisque aucun socialiste n'ose le dire, je le dis : la politique conduite au plan social et économique par les gouvernements Jospin a été authentiquement de gauche et mériterait d'être défendue, même par Olivier Besancenot.

Bilan d'une politique

Lorsque le taux de chômage sera remonté près des 12,7 % auxquels nous l'avons trouvé en 1997 et largement au-dessus des 9 % où nous l'avons laissé en 2002, que les comptes publics seront plombés, que la Sécurité sociale sera au plus mal et l'Unedic endettée, je serai curieux de voir qui nous expliquera qu'une mauvaise politique est celle qui fut conduite à cette époque ! Nous avons fait reculer le chômage des jeunes de 40 %, quand d'autres le laissent retourner à son niveau le plus haut, nous avons rendu une Sécurité sociale quasiment en équilibre, et les discussions à l'Unedic entre partenaires sociaux portaient sur le degré de baisse des cotisations.

Toutefois, quand je lis dans l'opuscule publié par Lionel Jospin après la campagne de 2007 « qu'avec les Verts, on a fait le maximum », je trouve cela navrant. Bien sûr, des choses ont été faites, dans l'âpreté et la difficulté, parfois, pour les acteurs ministériels qui ont incarné cette première salve verte. Mais enfin, qu'il s'agisse des

grandes décisions en matière de transport, des nouvelles formes constructives, des filières d'efficacité énergétique ou de production des énergies renouvelables, l'accord Verts-PS n'a non seulement pas été respecté, mais je pense que, pour partie, il n'a pas été compris, voire considéré.

Dix ans ont passé, les thèmes ont fait leur chemin – même si Claude Allègre continue d'expliquer qu'il est monsieur Vérité à qui veut bien encore l'écouter –, les hypothèses sont validées, les filières économiques n'attendent que l'appel à la mobilisation générale et nos concitoyens sont prêts. Mais, chère Martine Aubry, si « ce sont des thèmes dont nous nous occupons depuis longtemps¹ », il va falloir regarder, dans toutes les décisions territoriales, pourquoi des centaines de millions d'euros vont encore et toujours vers les solutions du passé et ne sont jamais disponibles pour enclencher les actions qui nous permettraient un avenir. Le temps des schizophrénies a vécu, et il va falloir vraiment choisir ses partenaires et les politiques à conduire ensemble. Reste, que pour créer une dynamique, il va nous falloir afficher de belles ambitions, et cela ne pourra pas être la projection classique d'un montage de gauche mâtiné d'écologie, mais une ambition sociale et écologique partagée à tous points de vue, à la hauteur des défis du développement durable, hors des schémas d'hégémonie qui n'ont pas quitté la famille socialiste depuis 1920.

Polluer coûte cher !

Pendant longtemps, les tenants du productivisme m'ont expliqué – surtout dans mes jeunes années – qu'il était indispensable de continuer à produire, quitte à gaspiller santé humaine, ressources et environnement, à moins de vouloir précipiter nos sociétés dans la pauvreté, voire faire sauter tous nos systèmes de protection sociale... Il nous fallait donc continuer d'être aberrants pour continuer à être.

Les chocs pétroliers de 1973 et 1979 ont pourtant déclenché une réaction dans l'industrie qui allait infléchir cette conviction. La course à l'efficacité des systèmes productifs comme à la performance de chaque objet produit a permis des gains considérables. L'intensité énergétique (quantité d'énergie nécessaire pour produire une valeur ajoutée) de nos industries a reculé de 50 % en trente ans. Il faut deux fois moins d'énergie en 2000 qu'en 1970 pour produire la même chose ! Cette tendance se poursuit, même si les marges se restreignent, faute de saut technologique notable.

L'optimisation des chaînes productives est d'autant plus d'actualité qu'une production polluante entraîne des coûts. Les taxes carbone et autres contributions climat, qui ne pourront que s'accroître, un appareil industriel vieillissant, avec de mauvais rendements, des sources énergétiques inadaptées, une surconsommation de matières premières, une surabondance de déchets et une chaîne logistique peu performante sont synonymes de production plus chère. De ce point de vue, la chasse aux gaz à effet de serre est concomitante d'une recherche de performance économique.

Le ton est donné. Il faut optimiser les ressources dans un *process* de production. La seule donne qui doit être considérée différemment est la personne humaine. À force de fragiliser les revenus, nos tenants de l'économie libérale vont bientôt pleurer après le consommateur. S'il faut ménager les ressources naturelles, il faut

1. Déclaration de la première secrétaire du PS, commentant le résultat des élections européennes de 2009.

aussi ménager le pouvoir d'achat, tout en permettant qu'il se consacre à des biens durables et à des services utiles.

Ce que nous voulons dire ici, c'est que production et consommation sans conscience ne sont plus signes de progrès. Les délocalisations croissantes, dues à une course croissante au dumping social et environnemental, nous offusquent quand ce dumping s'exerce à notre détriment. Que ne nous offusquait-il quand, tout à nos rêves de puissance, nous asservissions les autres, transformant les territoires et leurs ressources, ainsi que les populations, en variables de fourniture ou de travail, achetés à vil prix, voire en exploitant des travailleurs quasi-gratuits ?

Achats éthiques

Oui, il est juste de réclamer une régulation et d'organiser les termes juridiques et politiques qui la permettront. Il nous faut poser des actes de soutien et de solidarité au travers des politiques d'achats éthiques et responsables au sein de l'administration comme des entreprises. Il s'agit ici de vérifier la prise en compte du droit des salariés, le respect des droits fondamentaux de la personne humaine concernant les conditions de travail et le contrat qui lie le salarié à son employeur, le respect du non-travail des enfants de bas âge, et donc les progrès de la scolarisation et le recul de l'âge du travail des plus jeunes. Ce code éthique est balisé puisque c'est celui du Bureau international du travail.

L'environnement, quant à lui, a eu besoin de trouver les termes de sa prise en compte par un tâtonnement empirique, progressif, puisqu'il n'existe pas d'organisation mondiale de l'Environnement. Cette recherche a débouché sur une famille de marques, de labels, parfois de normes. Toutes ces démarches sont valables, mais il convient de distinguer leurs formes et leur portée.

La marque est un cahier des charges volontaire déposé par un acteur privé qui nous dit : « Voici les conditions de production et de qualité sur lesquelles je me suis engagé. Le cahier des charges est déposé et contrôlé, et je m'engage à le respecter. » Le label est le résultat d'un processus concerté d'acteurs qui travaillent dans une même filière ou sur une gamme de produits analogues et s'accordent sur les clauses de qualité d'un cahier des charges partagé au sein d'un organisme certificateur. L'organisme français en charge d'animer ce type de travaux s'appelle l'Afnor, avec le label NF. Au plan international, nous avons la norme ISO (Organisation internationale de normalisation).

Enfin, le troisième degré consiste en l'intervention du gouvernement ou de l'Union européenne, qui, constatant qu'une pratique ou une référence deviennent importantes sans que leurs contours soient clairement balisés, décident de fixer une norme en publiant une directive ou en faisant adopter une loi. Souvent, les acteurs en sont mécontents. Mais que n'avaient-ils préalablement discuté entre eux, pour éviter ce vide nécessitant l'intervention de la puissance publique ? Ainsi, les acteurs du bio sont mécontents quand la norme européenne ne pose pas de limites à la taille des exploitations ou oublie la radioactivité dans les critères. Quant aux acteurs du commerce équitable, ils auraient été bien avisés de parvenir à un label avant que des grandes marques de distribution ne décident un jour d'imposer leur cahier des charges.

Le cas du commerce équitable

Les démarches les plus avancées se situent dans le champ du commerce équitable, que les Américains du Sud appellent à bon escient « *el commercio justo* ». Il s'agit de mesurer avec les producteurs la marge nécessaire à un projet d'eau potable, de scolarisation, de construction de maisons, d'émancipation de la communauté locale, à la suite de quoi le calcul de la rémunération est fixé et répercuté sur l'ensemble de la chaîne et sur le prix. Le premier label, dit FSC (*Forest Stewardship Council*), a été inventé pour garantir que l'exploitation du bois intégrait la démarche de développement durable dans la gestion des massifs. Depuis quelques années, les acteurs ont aussi intégré l'esprit du commerce équitable dans leur relation partenariale avec les communautés forestières, concernant les progrès concrets sur la scolarisation, l'accès à l'eau, aux soins, ou la construction de maisons. De même, certains labels équitables du textile ont ajouté l'absence de traitement chimique des fibres ou encore la garantie bio de la production. Progressivement, les démarches se rejoignent pour constituer un ensemble.

Je n'oublierai pas l'accueil du président Alpha Oumar Konaré, au cours d'un déplacement officiel au Mali, qui m'a fait savoir, prenant de court notre ambassade, que j'étais attendu pour une rencontre loin des obligations protocolaires au palais présidentiel. Invitation lancée sans doute pour me remercier de mon accueil en décembre 1994, à l'aube sur le tarmac parisien, pour le conduire à Lille parrainer le partenariat entre la région Nord-Pas-de-Calais et celle de Kayes. J'oublierai encore moins cet accueil incroyable de centaines de femmes parées de leur plus beau boubou, toutes membres « salariées » de la coopérative de production de beurre de karité que j'étais parti visiter, à environ 300 kilomètres de la capitale Bamako.

Le karité est un arbre fréquent en brousse, qui produit des noix dont la pulpe fait un excellent savon, article d'hygiène et de cosmétique de base en Afrique de l'Ouest.

Les femmes de cette coopérative vendaient en pots de deux kilos un beurre fabriqué avec beaucoup de peine, raffiné à 95 %, vendu à l'époque trente francs français (4,50 euros) la tonne. Au bout de la route de leur village, il y a une grande ville dont elles ignorent tout. De cette ville, arrive un négociateur qui achète le beurre, beaucoup de beurre. Arrivé à la capitale, 300 kilomètres plus loin, le négociateur africain rencontre son homologue européen, qui achète le beurre 300 à 500 francs (45 à 75 euros) la tonne, à l'ombre des murs d'un grand hôtel climatisé. La brousse ? Il ne connaît pas. Le travail de ces femmes non plus. Il revend aux grands groupes cosmétiques en Europe, aux États-Unis, en Asie pour 3 000 francs la tonne (450 euros) le beurre de karité qui va entrer dans la fabrication de fonds de teint ou servir de liant pour des rouges à lèvres.

À la sortie de l'usine, les produits à haute valeur ajoutée vendus au détail vaudront plusieurs dizaines de milliers de francs. 1 ou 2/1 000^e de plus pour ces travailleuses, serait-ce trop demander ? Ce n'est pas un obstacle économique et cela pourrait doubler ou tripler leur rémunération. Pourquoi ? Parce qu'elles aussi, elles le valent bien. Lætitia, Marion, Anna... Voilà un beau sujet de réflexion pour vous toutes. Cette démarche d'innovation pionnière ouvre des horizons nouveaux. Et rien, d'ailleurs, ne nous empêche de raisonner de cette manière également dans les échanges Sud-Sud ou Nord-Nord...

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 8

Des pistes d'innovation

L'heure est à l'optimisation de tous les moyens matériels pour produire la même « vraie valeur ajoutée ». Cette question vaut notamment pour les réseaux. Le domaine des télécoms a été le premier à être confronté à une impasse : comment continuer d'investir dans des réseaux lourds de télécoms si, tous les cinq ans, les techniques changent, rendant impossible l'amortissement des investissements engagés ? Toute nouvelle liberté est fille d'une contrainte. Il suffisait, pour trouver la voie nouvelle, de raisonner autrement. Le choix a donc été de faire porter les efforts de recherche sur les solutions permettant de passer infiniment plus d'informations à périmètre d'infrastructures constant.

Deux exemples concluants

J'avais déjà été confronté à ce raisonnement pour les nouveaux trains express régionaux électriques en tant que vice-président aux transports de la première région pilote pour la décentralisation du TER en 1993. La gare régionale n'avait plus assez de place pour accueillir les TER, alors que les collectivités locales, Région en tête, venaient de financer la gare Lille Europe pour quelque 120 millions d'euros. La simple observation des manœuvres d'une locomotive aura déclenché le raisonnement. Celle-ci venait chercher un convoi pour le déplacer sur une autre voie, de sorte qu'une autre locomotive puisse se dégager : trois voies étaient mobilisées pour un seul convoi de train. Cela nous a conduits à imiter le principe du TGV, en motorisant l'élément train aux deux extrémités, de sorte qu'il puisse repartir sans manœuvre en sens inverse. L'analyse des variations du nombre de passagers à embarquer en fonction des heures de la journée nous a incités à faire en sorte que quatre éléments trains puissent être accrochés entre eux, et à ne faire circuler que l'élément de base en heures creuses. Ce qui a ouvert la possibilité de regrouper sur un convoi unique plusieurs trains ayant des destinations finales différentes mais un point de départ commun. Cela a permis d'accroître la capacité de la gare d'un tiers, sans investir un centime dans les rails.

Les gaziers de Dunkerque ont suivi le même raisonnement en s'associant au projet Hythane, qui ambitionne de produire de l'hydrogène avec du grand éolien puis de combiner l'hydrogène explosif avec un autre gaz, le méthane (le gaz norvégien du gisement de Troll arrive dans le port de Dunkerque), de façon à obtenir un gaz stable, non explosif et non inflammable. Si, localement, l'objectif est la naissance d'une filière d'énergie renouvelable et de carburant propre, le gazier ex-national tente de mesurer à quelles conditions il pourrait transporter les deux gaz ainsi stabilisés dans ses réseaux en les séparant à l'arrivée. L'hydrogène extrait en continu pourrait alors ouvrir la voie à la tri-énergie en pied d'immeuble, en alimentant des microturbines produisant du froid, de la chaleur et de l'électricité.

Raisonner en coût global

Quand le millénaire de l'ONU affiche comme ambition l'eau potable en 2015 pour tous les habitants des pays les moins avancés (PMA), elle place la barre à un niveau inaccessible dans ce délai, mais elle stimule des recherches en microbiologie permettant de recycler l'eau sale en eau propre sur des circuits courts. Cela ouvre la voie à de nouvelles technologies, moins gourmandes en infrastructures et donc en capital, accessibles de ce fait à des régions à faible densité économique. Cela permettra peut-être de réaliser un accès aux 10 % d'eau sécurisée dont ont besoin les habitants de ces territoires pour se laver et se nourrir, tandis que 90 % de l'eau de nos réseaux ne sert pas à ces usages nobles. Or, les PMA n'ont pas les moyens financiers de se doter de réseaux coûteux, voués à 90 % à laver des voitures ou à arroser des pelouses et des trottoirs souvent inexistantes.

Même si nous manquons de certains investissements essentiels, il faut arrêter de croire qu'en empilant les infrastructures inutiles on conduit une politique d'aménagement ou économique. On prive les investissements à venir de moyens et on gaspille la ressource financière, publique ou non.

Reste à analyser les fonctionnements et les charges qui se rattachent à ces investissements. Le « bon gestionnaire » vous expliquera qu'il ne peut pas investir dans la haute qualité environnementale car c'est plus cher. Souvent, pour économiser quelques pourcents à la construction, il conserve un mode de fonctionnement quatre fois plus coûteux, de sorte qu'au bout du cycle, les sommes dépensées sont supérieures. La haute qualité environnementale, répétons-le, est synonyme d'économies dans le budget des ménages, des entreprises et du secteur public.

Le raisonnement en coût global est le seul pertinent. Pourtant, le raisonnement classique, oubliant les charges de fonctionnement pour ne comparer que deux prix d'investissement, l'emporte encore trop souvent. Il ne s'agit là que d'un conservatisme de plus. Les charges évitées pendant toute la durée de vie de l'équipement ou du bâtiment sont largement supérieures au surcoût. Quand l'investisseur ne récupère pas le profit des économies consécutives à un investissement d'amélioration des performances de flux, il faut une médiation. C'est vrai pour les bailleurs sociaux comme pour le parc privé locatif. Un accord triangulaire entre l'occupant, le propriétaire des murs et le prêteur doit organiser le retour à bonne fortune pour que chacun s'y retrouve, sur une durée plus ou moins longue. L'union nationale HLM, les grandes associations de locataires et, par exemple, la Caisse des dépôts et consignations ou, à défaut, un banquier, n'ont pas été capables, en quinze ans,

de trouver les bases d'un accord de progrès, permettant au bailleur de retrouver sa mise de fonds sur une longue durée, en ne répercutant qu'une partie des économies de charges sur le loyer du locataire, et non pas la totalité. La vérité est qu'ils ne considèrent pas qu'il existe un problème à résoudre.

Quand on est né pour une mission sociale, il faut sans doute questionner les fondamentaux. Les projections en matière d'énergie laissent à penser que, sur la base des connaissances actuelles et à confort maintenu, le tiers des flux mobilisés dans nos consommations actuelles pourrait être évité. Quelles économies sont à notre portée sur les 75 millions de bâtiments que compte la France ? Nous réhabilitons et construisons en neuf au rythme moyen de 1,2 % par an. Les travaux en cours du Prebat (Programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment) nous révèlent qu'il est souvent préférable de démolir et de reconstruire en neuf plutôt que de chercher à rénover des bâtiments peu performants. En effet, malgré des travaux de réhabilitation avoisinant parfois les 2 000 euros par m², vous n'obtiendriez qu'un bâtiment certes plus performant, mais très loin des performances susceptibles d'être obtenues en envisageant une démolition puis une construction neuve pour 1 200 à 1 400 euros le m², avec en prime une division par quatre des consommations d'énergie. Dans le premier cas de figure, vous ne pourriez espérer que 30 % de baisse.

Combien d'argent non dépensé pour chaque mètre carré, et cela pendant la durée de vie de l'équipement ? On a coutume d'envisager des durées de trente à quarante ans pour calculer les économies de charges, compte tenu du fait qu'il faudra souvent réhabiliter le bâtiment. Or, la durée de vie moyenne de nos bâtiments est en fait d'environ soixante-quinze ans. Ce ne sont pas des centaines de millions, mais plusieurs milliers de milliards d'euros dont nous parlons sur un demi-siècle ! Il faut mettre ce chiffre en parallèle avec les besoins croissants du secteur médico-social, le gouffre financier du démantèlement du parc de centrales ou de l'éternelle surveillance des sites nucléaires, ou encore l'équilibre de nos caisses de retraite.

L'exemple routier

Dans le même ordre d'idée, l'avantage d'un parc de véhicules individuels partagés, que nous avons évoqué dans le chapitre sur la mobilité, réside également dans ses conséquences *hors déplacement*. On l'a vu, les calculs d'usage sur un territoire en service montrent que sept à quinze personnes pourraient utiliser chaque jour le même véhicule, alors que 85 % d'entre elles roulent seules à ce jour dans leur voiture personnelle. Dès lors, l'objectif de diminuer les déplacements synonymes d'embouteillages à des niveaux tels que le système soit toujours fluide est plus facile à atteindre. La proportion de citoyens renonçant à posséder leur véhicule peut augmenter. Quand la mensualité du prêt pour l'achat de ce véhicule court 100 % du temps à la banque, le véhicule n'est utile que 5 % du temps en moyenne. Il constitue donc l'immobilisation de capital la plus improductive jamais inventée, même si les services rendus au cours des 5 % de temps sont incontestables.

Dès lors que le réseau routier est ainsi toujours fluide, les collectivités peuvent envisager de réaffecter à d'autres domaines les quelques centaines de millions ou les quelques milliards d'euros encombrant leurs lignes de prévisions budgétaires pour les vingt ans à venir et destinés à assouvir je ne sais quel programme routier supplémen-

taire dont l'inutilité est désormais consacrée, mais dont les services de l'équipement tiennent toujours les études techniques prêtes. On ne sait jamais : des fois qu'une crise nécessite de dépenser inutilement de l'argent pour un plan de relance...

Ainsi, les ménages peuvent économiser les frais liés à leur voiture (ou à l'une de leurs deux voitures), et les entreprises, en s'abonnant au dispositif, envisager de diminuer leur propre parc.

La question agricole

Le monde agricole, et surtout paysan, le sait bien : entre produire un élément transformé par un autre (un acteur industriel agroalimentaire, le plus souvent) et travailler en filière de qualité, avec une valorisation du produit en circuit court, la valeur ajoutée est bien différente, et le nombre d'emplois bien supérieur. Il est tout de même symptomatique qu'avec des dizaines de milliards d'aides agricoles distribuées chaque année, nous soyons incohérents au point de ne pouvoir sauver des professionnels en danger, comme les éleveurs laitiers. Surtout quand la société et la corporation acceptent que des personnes qui gagnent pourtant très bien leur vie dans les grandes exploitations céréalières encaissent un chèque public pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année, et redistribuent des dividendes à leurs actionnaires dans les industries agroalimentaires tout en investissant, grâce à l'argent public, sur les marchés concurrentiels en dehors de l'Europe. Comme cet industriel breton du poulet qui, touchant une dizaine de millions d'euros chaque année, s'en sert pour investir en Amérique du Sud.

L'agriculture intensive a été, pour le meilleur et pour le pire, un saut considérable et sans doute nécessaire en son temps.

Mais aujourd'hui, entre des aides mal utilisées et les coûts indirects de l'agriculture en matière d'environnement et de santé humaine, le temps est venu de passer à autre chose. On ne saurait pour cela emprunter les chemins dangereux de la dissémination d'OGM en plein champ. La privatisation du vivant n'est pas acceptable en soi. La preuve de la non pollution doit être apportée par le fauteur et non pas par les victimes d'une pratique. Deux grands principes de nos libertés fondamentales se trouvent mis à mal dans ce dossier : celui qui veut que la liberté des uns s'arrête quand elle aliène la liberté d'autrui. Et en l'occurrence, il s'agit de pouvoir toujours choisir librement ce que l'on souhaite cultiver chez soi. Le deuxième de ces principes est le droit de propriété, déjà présent dans la constitution de 1791. Les penseurs des lumières avaient compris qu'il est l'un des piliers de la paix sociale et civile.

Il va donc falloir nous appuyer sur les chaînes de base. À cet égard, il est important de structurer des filières de qualité et bio en volume. Cela suppose une intervention des collectivités sur la structuration des débouchés en appui aux producteurs et une aide à la mise en place de plateformes de distribution.

Il faut aussi préserver du foncier agricole périurbain. Il serait temps, en Bretagne, d'arrêter de considérer que la transformation de toute pâture en rond-point ou en route constitue un signe de progrès. Il convient au contraire d'économiser les bonnes terres, d'intervenir pour que les affectations des commissions agricoles ne servent pas la concentration des terres dans quelques mains, mais, au contraire, permettent à des jeunes de s'installer sur de petites surfaces. L'économie

solidaire a inventé la réponse avec le réseau Terres de liens, qui s'est donné pour vocation de regrouper de l'épargne pour réaliser ce travail, et ainsi mettre du foncier à disposition de nouveaux paysans. A l'avenir, la question de l'installation comme agriculteur doit être considérée comme une affaire « d'intérêt public », de même la vocation du foncier.

Les échanges agricoles s'étendent géographiquement. Il serait imprudent de laisser s'installer cette dérive qui concentrerait chez nous des céréales pour l'exportation et nous ferait dépendre d'importations pour les produits alimentaires de base.

La question qui se pose à nous n'est plus de savoir si la politique agricole commune (PAC) actuelle, avec son cortège d'aberrations et d'injustices, nous convient ou non. Il nous appartient d'ouvrir le débat sur ce que devra être la PAC après 2013. Des dizaines de milliards de subventions ne sauraient désormais être affectées chaque année sans que l'on renoue avec le pacte social agricole qui a présidé à la naissance de cette grande politique qu'est la PAC. La nouvelle politique agricole commune, à partir de 2013, doit englober les questions alimentaires, croisées avec les enjeux environnementaux, au premier rang desquels la préservation de la biodiversité, l'emploi, la question des stocks « collectifs publics » pour sécuriser l'alimentation des peuples, la régulation des marchés, avec les protections nécessaires aux frontières mais aussi l'interdiction de pratiques d'exportation subventionnées quand les produits exportés viennent aliéner le droit des autres à produire pour se nourrir.

Aujourd'hui, l'élite richissime du monde agricole (qui représente 0,25 % de la population active) prétend continuer d'imposer ses vues, c'est-à-dire défendre des intérêts d'ordre privé. Ce temps-là est révolu. La société doit s'emparer de ce sujet considérable. Il est essentiel, pour renouveler un pacte sur d'autres objectifs, de conduire un processus public, ouvert et long, permettant aux habitants et aux citoyens de comprendre les enjeux, de redécouvrir aussi les réalités de professionnels qui se battent.

Les grandes missions pour demain sont claires : organiser une sécurité alimentaire ; augmenter la production en respectant l'environnement ; contribuer à « refroidir » la Terre tout en rendant l'agriculture autonome vis-à-vis des chocs énergétiques à venir ; requalifier des filières courtes de qualité et de proximité ; envisager un nombre d'actifs beaucoup plus important ; préparer des produits transformés avec une part carnée plus faible.

Il n'est pas possible que perdurent des accords rendant l'UE dépendante de l'importation de 50 millions de tonnes de soja, dont 4,5 millions de tonnes pour la seule Bretagne, pour nourrir les animaux d'élevage, quand des protéines réclamant moins d'intrants nitrates pourraient être produites ici.

Une fois énoncés ces éléments à mettre en débat, il restera à discuter des mécanismes qui excluront des aides les industriels qui persistent à investir ces aides dans des pays tiers pour organiser leur propre concurrence. Il n'est plus acceptable que la PAC finance le budget des Windsor pour vingt millions d'euros chaque année ! Et cet exemple symbolique démontre qu'il faut prendre en compte les niveaux de fortune pour plafonner les aides.

Il faut de la même manière, rediscuter des quantums et quotas permettant de rémunérer décemment le travail, et arrêter de pousser les exploitants dans des logiques quantitatives jusqu'à l'absurde. Tout comme il faut en finir avec ces aides à l'exportation qui consistent à produire cher ici des produits qui arrivent à bas prix

sur des marchés du tiers-monde : ce mécanisme empêche les agriculteurs du Sud de vivre de leur travail et de vendre leurs productions.

Enfin, puisque les marchés agricoles sont entrés dans l'ère de l'instabilité, il est logique de compenser les années où ceux-ci affichent des cours en creux et, inversement, d'arrêter de donner des subventions de plusieurs centaines de milliers d'euros par an à des managers de grandes exploitations qui ont déjà été rémunérés à ce niveau grâce à des prix d'achat au zénith, comme ce fut le cas en 2007. Et la logique assurantielle organisant la fuite en avant n'est pas une réponse à la nécessaire régulation des marchés.

Les aspects positifs de reconduite du pacte doivent être mis en discussion. Dans la rotation des cultures pour le repos des sols, est-il imaginable de recharger les terres avec des apports naturels d'engrais ? Combien faut-il consacrer de surface agricole utile pour rendre autonome une exploitation en énergie ? Comment maîtriser la protection des fonciers agricoles et accompagner la réorganisation des filières en distribution de proximité ? Une partie des terres en assolement peut-elle servir à produire les éléments de biomasse qui couvrent les besoins propres et fournissent en partie les filières énergétiques locales ? Quels accords bilatéraux et multilatéraux permettraient de respecter les règles d'échange décrites ci-dessus ?

Des emplois énergétiques

Les spécialistes de l'import énergétique savent que, pour chaque tonne équivalent pétrole (TEP), un emploi sur deux se situe chez nous. Chaque TEP « rapatriée » crée donc de l'emploi. Entre le déficit commercial, l'emploi et l'environnement, il est alors curieux de constater que l'appareil d'État français a combattu pendant vingt ans tout développement des énergies renouvelables, fossoyant quelque 200 000 emplois industriels et refusant en conséquence de rapatrier dans notre économie 100 000 emplois.

L'État doit d'ailleurs arrêter de vouloir faire la pluie et le beau temps sur chaque décision. À l'échelle de l'Europe, notre fonctionnement est observé, au-delà de sa lourdeur, comme l'anomalie qui explique notre lenteur à décider, notre retard et, finalement, notre absence dans trop de métiers où, pourtant, des choses importantes se nouent en ce moment.

Aucun coup de talonnette prétendument bonapartiste ne doit nous faire oublier que le principe de subsidiarité est un des principes majeurs du développement durable adoptés par les chefs d'État en 1992, à Rio. Appliqué à la France, il apporterait un vent frais de liberté aux collectivités.

Alors, s'il vous plaît, mettez-vous au service de tous les acteurs et de toutes les collectivités qui investissent dans les filières d'ENR pour le chauffage, les carburants vraiment alternatifs et l'électricité. Laissez-nous valoriser dans nos territoires toutes les filières constructives, toutes les filières courtes. Des centaines de milliers d'emplois en dépendent, et le retard de trois ou quatre ans pris dans telle ou telle filière, du fait de vos jeux administratifs tatillons, revient à offrir les emplois nouveaux, au mieux, à nos voisins européens, au pire, à des concurrents plus lointains qui sont déjà les premiers fournisseurs high-tech.

Dans la classe politique, certains vous expliqueront qu'ils disposent de peu de budget, qu'ils ne peuvent trouver les moyens de soutenir ces filières. Or, nos PME

et notre économie souffrent du ratage, ces vingt dernières années, en matière d'investissements dans l'innovation et les filières porteuses. Pensez donc : l'Allemagne, en quinze ans, aura créé 750 000 emplois industriels dans ces secteurs !

Dans ce pays, on continue à donner inutilement de l'argent à ceux qui en ont et à affecter les masses budgétaires disponibles à des objets tombés en désuétude. Les trois mastodontes, Ariane, Airbus et la filière nucléaire, engouffrent la majorité des budgets français. Il ne reste rien pour les autres, ou si peu.

Valeurs ajoutées locales

Nous avons besoin de métiers de service pour organiser intelligemment nos infrastructures. Nous devons investir massivement et prioritairement dans l'efficacité énergétique pour limiter l'effet de serre, mais aussi parce que les vraies marges de pouvoir d'achat pour les ménages se trouvent là. Nous devons nous concentrer sur la filière constructive, les nouveaux matériaux, la mise au point de nouveaux équipements ou l'accélération de leur diffusion. Et l'objectif social n'est pas en reste, bien au contraire. La qualité est synonyme de soulagement pour les budgets modestes, grâce à la baisse des charges.

Nous avons à développer une ingénierie et une maintenance dans la dizaine d'énergies renouvelables (bois, biogaz, solaire, géothermie, énergie marine, etc.) qui doivent, d'ici à vingt ans, occuper un tiers de notre paysage énergétique – si, si ! – et couvrir la totalité dans quarante ans.

Nous devons développer des stratégies de filières courtes à forte valeur ajoutée, pour ne pas glisser sur la pente que nous suggère la grande distribution : produire pas cher, mais ailleurs. La liste n'est pas exhaustive, mais chacune de ces lignes représente des centaines de milliers d'emplois. Toutes ces marges libérées du côté de l'économie « dure », grâce aux stratégies d'efficacité énergétique et de baisse du coût du transport, pourront être affectées aux grands chantiers sociaux et sociétaux : formation, services aux personnes, reconquête urbaine, accompagnement médico-social... Il s'agit d'organiser des vases communicants, de tuiler des emplois du passé avec des emplois d'avenir, en recyclant des savoir-faire existants.

Tout cela dépend de nous, et il faut le faire vite. Les outillages techniques, financiers et assurantiels doivent être levés. L'action économique utile est là, et non plus dans des kilomètres de rocade ou de ZAC aussi coûteuses qu'inutiles, parfois. L'absence de choix clairs n'est pas une position équilibrée, elle est un retard pris sur l'avenir.

Nous sortirons plus lentement de cette crise que certains de nos voisins car des secteurs porteurs, mais hélas au stade embryonnaire, ne peuvent accélérer leur développement faute d'avoir franchi les seuils qui ouvrent les portes du grand large économique. En plein Grenelle de l'Environnement, alors que l'argent est rare, le plan de relance du gouvernement est fait de bric et de broc ressortis des cartons : des vieux projets inutiles – mais prêts. Il en est toujours ainsi dans l'urgence. Venant de faire ce constat, je vous laisse apprécier la pertinence du discours qui entoure le grand emprunt. C'est la fuite en avant, non plus, comme l'aurait dit Coluche, « avec notre pognon », mais avec notre futur pognon, ça promet !

sommaire

voir les photographies

CHAPITRE 9

Nouvelles règles, nouvelles filières

À la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), garante de l'application loyale du seul critère – l'application du moins-disant au niveau des prix – dans les commissions d'appel d'offres, tout allait pour le mieux, du moins sur un plan formel, tant que les petits arrangements entre grandes familles politiques s'opéraient en amont. Cachez cette magouille que je ne saurais voir ! Il aura fallu des années pour faire reconnaître le principe du mieux-disant social et environnemental.

Quel plaisir ce fut, en 2001, d'être au banc du gouvernement à l'Assemblée nationale pour défendre le fameux article 14 du code des marchés ! Enfin, il était loisible aux collectivités publiques d'inscrire dans un cahier des charges des objectifs et des éléments qualitatifs sur lesquels reposeraient les critères de sélection. Une nouvelle ère s'ouvrait qui – soyons pour une fois magnanimes – n'a pas été abîmée par les deux réformes du code des marchés des entreprises sous Jean-Pierre Raffarin, mais au contraire précisée.

L'enjeu, c'était l'innovation. Il fallait accélérer le succès des innovants et leur intégration dans le marché. Les collectivités françaises décident de 17 % de la totalité des achats. C'est dire leur poids ! Ce processus a commencé, et je suis heureux d'apprendre que de grands fournisseurs des collectivités, comme l'Ugap ou Lyreco², y pensent. Pour ma part, si j'étais à la tête des collectivités, il y a belle lurette que j'aurais créé l'électrochoc à l'endroit de ces fournisseurs !

Un grand groupe privé est-il organisé pour permettre, par ses choix et ses exigences, l'évolution de secteurs entiers lui fournissant des biens intermédiaires ? La réponse, hélas, est souvent : pas du tout. J'achète 10 000 véhicules par an, mais chaque filiale ou branche locale négocie trois ou dix voitures, de-ci de-là. Imaginez maintenant un groupement d'achat interne qui négocierait les 10 000 autos en bloc ! L'industriel serait sans aucun doute à l'écoute des énoncés et des critères de ce client.

Beaucoup de firmes privées, aux côtés des collectivités, pourraient contribuer à accélérer les mutations économiques. Et quand elles n'y pensent pas, refusant

2. L'Ugap est une centrale d'achat public, et Lyreco distribue du matériel de bureau.

par là même d'influencer le changement dans les autres métiers, elles démontrent qu'elles n'ont pas encore saisi la portée du changement.

Le citoyen, au travers de l'alimentation, des produits ménagers, des biens d'équipements, etc., contribue – un peu, beaucoup, passionnément... – à ce mouvement. Les collectivités et les grands donneurs d'ordre économiques peuvent participer de manière décisive à cette dynamique incontournable.

Une filière de formation appliquée

Les filières nouvelles méritent d'être soutenues. Il faut préparer des hussards du développement durable, solides et aguerris. Nous devons identifier les parcours permettant de former une « élite » de projet. L'idée est de soutenir la création dans chaque région d'une institution *ad hoc* qui sélectionnerait et préparerait une centaine de jeunes recrutés dans les filières classiques. Ceux-ci bénéficieraient d'une spécialisation pour connaître les filières émergentes, les rythmes et les contraintes de leur animation, les conditions de leur succès, les seuils de réussite, les forces et faiblesses, les différentes formes juridiques et financières. L'intérêt spécifique des trois sphères de l'économie – publique, capitalisée ou relevant des statuts de l'économie sociale et solidaire – y serait décortiqué à partir de cas concrets, y compris ceux où les alliances sont nécessaires ou pertinentes. L'idée est de former des dirigeants d'un genre nouveau, imprégnés des enjeux, capables de prendre en main ces développements par la direction de projets en création comme par l'application d'une nouvelle approche ou d'un projet particulier dans des entités existantes. Ce système devra prendre la forme d'une école appliquée, soutenue dans le cadre de la formation continue et des politiques de l'emploi du conseil régional.

Anticiper les adaptations

Nourrir la certitude que les trente dernières années se répéteront éternellement et de façon universelle constitue un piège. L'histoire des sciences et des techniques nous montre que les innovations dominantes n'ont rien à voir avec celles du demi-siècle ou du siècle précédent. Il en sera probablement toujours de même.

Des ruptures technologiques s'annoncent qui vont probablement changer radicalement nos vies et notre univers quotidien. Si quelqu'un, en pleine période de reconstruction, avait dit aux mineurs du charbon ou du fer que, moins de cinquante ans après la libération, l'heure de la fermeture du dernier puits de mine sonnerait, personne, parmi les 250 000 mineurs pour les seuls bassins charbonniers du Nord, ne l'aurait cru. La sidérurgie et la laine n'ont pas connu un sort plus enviable. « Celui qui n'a pas de passé n'a pas d'avenir », disait Victor Hugo. Instruits du passé, nous devons lucidement regarder le présent pour en déduire des lignes de force de demain. Or investir massivement dans la réplique modernisée des réacteurs PWR des années 1960, 1970 et 1980, en l'occurrence l'EPR, représente ce décalage type qui consiste à croire qu'en 2050, soit un siècle après, les filières seront identiques.

L'exemple de l'automobile

Il convient ensuite de regarder les fragilités potentielles. Lorsque j'évoque la filière automobile dans la tourmente, je suis triste. J'ai évoqué dans la première partie de ce livre la remarque du patron de Toyota aux Américains lors du lancement du centre de recherche sur le développement durable de l'université de Houston au Texas. Mais ceux qui n'ont pas la mémoire courte se souviendront de la résistance industrielle et gouvernementale française à intégrer les normes environnementales pour les carburants sans plomb, le pot catalytique, etc. dans les années 1980. Dans les années 1990, la résistance face à la baisse de la puissance des moteurs est venue d'Allemagne. Pour satisfaire à l'affichage des « 260 au compteur », nos boîtes de vitesse sont en surrégime, alors que les véhicules consommeraient 25 % de carburant en moins si le compteur affichait au maximum 160 km/h. Or, quel est l'intérêt de disposer d'une telle puissance quand la vitesse sur route est limitée à 110 ou 130 km/h ?

Quand l'inventeur Guy Nègre a fait le tour des industries de l'automobile européennes, à commencer par l'industrie française, avec son idée de moteur à air comprimé, il n'a, pendant vingt ans, rencontré que condescendance. Et c'est un groupe automobile d'un grand pays émergent, l'Inde, qui a compris la portée d'un petit véhicule urbain propre et pas cher. Nous engloutissons des centaines de millions dans la filière automobile au lieu de nous en servir pour préparer l'avenir. Les usines des pays de l'Est tournent à plein car elles produisent les petites gammes, quand les nôtres produisent des gammes dont les prix font tousser le consommateur en crise. À votre avis, que se passera-t-il si une petite urbaine venue d'Inde, avec brevet d'origine française, nous est proposée pour 4 500 euros ?

Il faudra bien un jour, dans ce pays, que quelqu'un fasse le calcul de ce que tant de morgue, d'usurpation du pouvoir et de mépris prodigués par les grands corps techniques de l'État (ou les mêmes hommes dispatchés à la tête de nombre de nos groupes industriels) auront coûté au pays. Au-delà de cette colère légitime, la vraie question est celle des recettes du budget national. Un militaire faisait tourner ses chars dans la cour pour griller l'essence, afin d'être sûr que le stock lui soit renouvelé l'année suivante à l'identique. Rassurez-moi : nous n'en sommes pas là ? Maintiendrait-on artificiellement les consommations de carburant pour engranger des recettes de TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), ou par crainte de voir celles-ci reculer ? Soutiendrait-on la seule filière de carburant agricole de première génération, parfois peu probante au plan environnemental, au détriment des autres, comme l'éthanol, pour les mêmes raisons financières ?

Qui peut croire que le rapport à l'automobile, avec la recherche d'une performance environnementale doublée d'une contrainte économique et sociale, n'amènera pas de nombreuses personnes à rechercher de petits véhicules propres – autant que possible – en partage, si cela correspond au mode de vie urbain de demain ? Anticiper et ne pas s'arc-bouter sur des repères dépassés, voilà la devise.

Depuis dix ans, que ce soit en Suisse (Coopérative de partage de Lausanne), aux États-Unis (une entreprise capitalisée de partage de voitures à Washington) ou chez nous, les acteurs qui ont investi le secteur naissant des services de véhicules en partage ne sont (si l'on excepte l'expérience lilloise) ni des producteurs de grands services de transport ni des grands constructeurs automobiles. Un basculement des mentalités se prépare : j'ai peu d'argent, j'ai un besoin pour 5 % du temps, je paie pour ces 5 % et je diminue mon empreinte écologique des deux tiers.

Protéger nos assiettes

Faut-il laisser l'agriculture se consacrer à la production énergétique au détriment de l'alimentaire ? En 2007, trois phénomènes combinés ont mis le monde au bord de la rupture de céréales : de mauvaises récoltes liées à plusieurs sécheresses, dont celle de l'Ukraine ; la spéculation sur la raréfaction du stock, qui a accéléré l'envolée des cours ; et enfin, plus structurant pour l'avenir, l'apparition des classes moyennes chinoises et indiennes, qui, avec environ 400 millions de nouveaux consommateurs de viande, ont accentué le niveau de la demande mondiale, puisqu'il faut 7 calories végétales pour produire 1 calorie animale.

Cette alerte devrait suffire à considérer que la vocation agricole est – et restera – de nourrir le monde. Pour autant, l'agriculture est-elle à l'abri des secousses énergétiques de demain ? Quelles seraient les conditions pour qu'une exploitation agricole soit autonome au plan de l'énergie ?

Lors d'une convention de cadres d'un groupe de l'industrie agroalimentaire, où j'intervenais à titre professionnel sur le développement durable, j'ai été surpris de la capacité incroyable de cette ruche de deux cents cadres à tout ingérer et à couvrir les murs de post-it, dès le deuxième jour, sur les évolutions à générer dans la vie de leur entreprise. Le PDG me demande alors, comme il était convenu, de prendre dix minutes pour examiner toutes ces propositions afin de faire un commentaire final de ces deux jours de travail. Je leur ai dit : « Il y a tout... à l'exception de deux points importants. » Regard intrigué du PDG. « Vous n'abordez pas la manière dont vous allez associer tous les salariés à une telle dynamique ; vous ne vous êtes pas posé de question sur l'élément extérieur qui pourrait vous empêcher de produire et qui ne dépend pas de vous. Est-il raisonnable de maintenir des éléments de production quand plusieurs dizaines de calories énergétiques sont mises en scène pour une calorie alimentaire dans l'assiette ? Si une rupture d'approvisionnement énergétique survient, êtes-vous au chômage technique et avons-nous devant nous une assiette vide ? »

Les soubresauts du marché de l'énergie commenceront peut-être dans quinze ans. Mettre à l'abri de cet aléa les exploitations agricoles et les industries de transformation, voilà un objet consensuel qui peut rassembler, surtout en Bretagne. Voilà un objet de pacte social pour la future PAC, à condition de ne pas soutenir les filières aberrantes et de demander en même temps aux industriels concernés de rationaliser leur production, en relocalisant les activités quand cela est possible.

De nouvelles normes énergétiques

L'évolution des modes constructifs doit questionner tous les fournisseurs et enclencher une attitude d'ouverture et un discours commercial de vérité. Nous sommes en progrès, mais loin du compte encore. Il y a trop de propagandes de dénigrement des ENR et de bêtises véhiculées par des grandes entreprises. Non, les éoliennes ne refroidissent pas l'air. Non, la démolition d'une éolienne ou d'un capteur solaire ne pose pas des problèmes de déchets insurmontables (quand on pense que la question des déchets nucléaires se pose pour des dizaines de milliers d'années, on croit rêver en entendant ça !). Non, l'énergie nécessaire pour produire un capteur photovoltaïque n'est pas supérieure à l'énergie qu'il produira : elle est

vingt fois inférieure aujourd'hui. D'ailleurs, combien faudra-t-il dépenser d'énergie durant les cent mille ans de surveillance des sites nucléaires désaffectés ? Oui, des citoyens, des acteurs privés et des collectivités vont participer à ce vaste mouvement de la diversification énergétique et des économies d'énergie. Oui, les grands opérateurs ont un grand avenir, à condition d'arrêter de confondre intérêts corporatistes et intérêt général.

Ce changement devra advenir. En Côtes-d'Armor, pour éviter l'implantation d'une centrale fuel-gaz à Ploufragan, il existe un projet permettant d'économiser l'équivalent de l'énergie qui serait produite par cette centrale : l'installation de compteurs spéciaux (le boîtier Voltalis) dans cette zone permettrait en effet une diminution de 10 % des consommations d'énergie. Alors, quand j'entends que des personnels d'EDF ont évoqué l'hypothèse d'une demande de dommages et intérêts du fait de la diminution probable des consommations, je crois rêver !

Ainsi, une entreprise publique prétend décider d'appliquer ou non les engagements de ce pays ! EDF a été une anomalie voulue après guerre, les gaullistes attribuant au PCF, dans le cadre des accords du Conseil national de la résistance, via les structures de cette grande entreprise, des moyens considérables pour son financement, tandis que, de son côté, la mouvance gaulliste organisait ses propres prélèvements sur d'autres secteurs d'activité, privés ceux-là. L'entreprise publique ne peut être qu'au service de l'intérêt général. Les intérêts de l'entreprise ne sauraient lui être supérieurs, encore moins quand ceux-ci masquent des motivations et des habitudes indéfendables.

Une nouvelle génération de bâtiments

Les industriels français s'entêtent à verrouiller les normes de l'Association française de normalisation, le fameux NF, et à préserver pour les matériaux un système de certification CSTB (Conseil scientifique et technique du bâtiment) très cher et en conséquence réservé aux grandes entreprises et inaccessible à tous les innovateurs et aux producteurs de matériaux. Ceux-ci, en effet, ne peuvent pas aligner un chèque de plusieurs centaines de milliers d'euros pour faire réaliser les analyses et expertises leur permettant d'obtenir une certification. L'absence de certification entraîne le refus des assurances d'apporter la garantie décennale, ce qui fait fuir l'architecte en courant, et souvent, *in fine*, le client.

En France, toutes les filières techniques d'éco-construction actuellement au point ont été portées par des TPE, des coopératives ou des entreprises d'insertion sociale. Celles-ci, comme les individus auto-constructeurs, ont assumé seules le risque. Des milliards perdus d'un côté, l'absence totale de soutien de l'autre : cherchez l'erreur.

Tout cela sent bon la seconde catastrophe, celle du ratage, après celui des énergies renouvelables, de la révolution industrielle des matériaux des bâtiments. Aucun pays en Europe ne dispose d'un système aussi verrouillé, capable d'empêcher à ce point les acteurs territoriaux d'innover. Une fois encore, l'innovation se développera donc ailleurs, et permettra à nos voisins d'avoir des emplois en nombre que nous n'aurons pas. La leçon des énergies renouvelables a-t-elle suffi ? Ou voulons-nous à nouveau prendre du retard, en laissant faire les lobbyistes à courte vue qui disqualifient à terme notre industrie ?

À l'heure où j'écris ces lignes, aucun industriel français ne produit de panneaux de paille compressée, ou d'autres matériaux naturels, pour la filière constructive (même si des informations me permettent de penser qu'en région Champagne-Ardenne et en région Centre, des acteurs économiques devraient contredire cette affirmation d'ici à quelques mois). Ces techniques déjà répandues en Suisse et en Autriche présentent de meilleures caractéristiques techniques de résistance au feu et à la sismicité que le béton. Ces panneaux préfabriqués permettent de construire des immeubles de plusieurs étages en techniques passives sur le plan de l'énergie. Le prix du mètre carré construit représente la moitié de celui des immeubles classiques de taille comparable, les factures de consommation d'énergie sont infimes. Qui a dit que la prise en compte de l'environnement ne répondait pas aussi à la question sociale ?

Mes amis du Nord à la tête du groupe Chênelet construisent des dizaines de maisons par an en remplissant leur double objectif social et environnemental : un mètre carré à moitié prix par rapport aux maisons traditionnelles, descendant ainsi très bas le plancher d'accès sociale au logement, et des maisons quasi passives en énergie. La dépense par hiver pour le chauffage de ces maisons près de Calais est de l'ordre de 100 euros pour toute la saison hivernale, moyenne établie sur huit ans.

Le déblocage de ces filières suppose que de grandes collectivités créent un fonds de garantie pour permettre aux innovateurs de passer le cap, et aux assureurs de retrouver le sourire. Les appels à projets en direction des industriels permettraient de lever plusieurs filières dans plusieurs territoires de France. Le soutien par conventionnement aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui portent aujourd'hui ces innovations, accélérerait le processus. Et pourquoi ne pas intervenir en tant que collectivité au plan de l'action économique, en prenant en charge les coûts de la certification ?

Cibler les aides

Combien d'aides publiques auront été affectées depuis dix ans aux secteurs classiques ? J'avais fait, en tant que vice-président du conseil régional à l'action économique, une estimation des aides publiques totales sur le territoire, additionnant les interventions des collectivités locales et intercommunales, des départements, de la région, de l'État en région et les fonds européens affectés sur le territoire. Au bout de cinq ans, 50 % des bénéficiaires faisaient partie de la longue liste des entreprises défuntes (même si toutes, loin de là, n'étaient pas illégitimes). Ainsi, ce flux de nourrissage du tissu social et économique est perdu pour moitié. Dans ce pays, perdre 500 millions d'euros par an est accepté. Subventionner par milliards, au nom de l'emploi et de l'activité agricole, est un sport national. Or, souvent, ces milliards sont bien mal employés au regard des objectifs initiaux. En revanche, prendre un risque de quelques millions pour un dossier porteur, afin de parier sur le développement d'une filière, de garantir le porteur, d'accompagner la recherche-développement d'une nouvelle application, d'un produit ou d'un *process*, est considéré comme aventureux. Il est urgent de dépoussiérer toutes ces habitudes pour concentrer les aides sur de nouvelles efficacités. Le seul risque est tout simplement de prendre un coup d'avance décisif !

Croissance verte : tout le monde a ces mots à la bouche et, comme d'autres, je ne boude pas mon plaisir. Mais au-delà des mots, dans les faits, nous sommes en train d'engouffrer des milliards pour maintenir en survie des pans entiers d'activité. Si nous avons déjà consenti des appuis importants en matière de développements verts, y compris industriels, nous pourrions demander à ces secteurs d'accélérer et d'amplifier leur action. Mais un développement nouveau a besoin de cinq à sept ans pour commencer à disposer en volume, en expérience, en compétences et en ressources humaines des conditions de son déploiement sur des bases plus larges. Hélas, nous avons tout consacré aux mastodontes. Une partie des difficultés de nos industries moyennes sous-traitantes, qui subissent de plein fouet la crise, trouve ses racines ici.

L'après-crise ne sera pas comme avant ; il faut vite ouvrir le débat avec les professionnels des grandes filières et analyser les pratiques dominantes des collectivités dirigées par les grandes formations, pour cerner les masses budgétaires qui ne doivent plus être dilapidées dans des investissements obsolètes ou des fonctionnements négatifs mais réorientées.

Foin de la religion de l'investissement. Il y a des investissements qui allègent le fonctionnement, d'autres qui l'alourdissent ; il y a des investissements qui préparent l'avenir, d'autres qui consolident la dette. Il y a des fonctionnements utiles et indispensables, d'autres qui sont les traînes de comètes du productivisme et d'habitudes injustifiables.

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 10

D'autres choix politiques

Je pense à cette période de la gauche plurielle pendant laquelle les fondamentaux économiques étaient au beau fixe, de fin 1997 à 2001. La conduite post-keynésienne de la politique économique et sociale était juste et a porté ses fruits même si les grands enjeux du développement durable n'ont pas été relevés et que les décisions que la plateforme programmatique permettait d'engager n'ont pas été prises (où est le programme multimodal européen et national pourtant décrit dans le rapport de Jacques Delors en 1992 ? Quelles impulsions ont été données aux filières d'énergies renouvelables et d'éco construction ?). À une époque où, pour faire reculer le chômage d'un point, il fallait encore créer 300 000 emplois, plus d'un million et demi d'emplois ont été créés. Le chômage des jeunes, comme nous l'avons vu dans les pages précédentes, est passé de 25 % à 15 %. Et que ceux qui tentent de m'expliquer qu'un emploi pour cinq ans n'est pas un emploi me fassent part de la connaissance qu'ils ont du marché du travail et m'accompagnent dans les quartiers où plus de la moitié des jeunes sont aujourd'hui sur le carreau.

Injection de 2,3 milliards d'euros annuels dans le soutien aux emplois jeunes, accompagnement des trente-cinq heures, prime à l'emploi, couverture maladie universelle (CMU): les politiques conduites ces années-là ont contribué à emballer le climat économique, permettant des prévisions de recettes supplémentaires de l'ordre de 1 %, au-dessus des résultats de nos voisins européens.

En ce temps-là, les prévisions de recettes budgétaires ont ouvert plusieurs discussions. Le Medef, sentant la décreue du chômage, a réclamé et obtenu des réductions de cotisations et des allègements significatifs dans le cadre des négociations au sein de l'Unedic (notons que 50 % des réductions obtenues alors suffiraient à éviter que l'Unedic n'ait à emprunter pour couvrir ses dépenses courantes aujourd'hui). Et dans notre beau pays où, quand les collectivités rassemblées pèsent 2 000 euros d'endettement par habitant, l'État en pèse plus de 20 000, la droite a entonné à l'unisson le chant de la cagnotte.

À entendre l'opposition d'alors, nous disposions de sommes colossales dont nous cachions les affectations et l'emploi. « La cagnotte, la cagnotte ! », reprenaient en chœur les journaux. Il me vient soudain une perfide question : où était alors François Bayrou ? Que ne l'avons-nous entendu combattre ses compagnons d'alors, expliquer sans relâche qu'au contraire, nous devons garder ces marges et les affecter

soit à la résorption du passif (comme il dirait), soit à la sécurisation de l'avenir, au fonds des retraites, comme nous l'avions décidé ? Vous savez, cette idée juste qui trouva sa traduction dans la loi de sécurité sociale par la création d'un fonds d'épargne national dont le rendement permettrait de pourvoir aux pensions durant la période du dôme démographique à venir, où nous compterons des retraités très nombreux pendant longtemps, pour la première fois de notre histoire.

Il aurait fallu trancher en ce sens, faire de la politique en s'opposant au courant démagogique de droite, englué dans cette logique qui veut que, pour payer les dettes, il faille diminuer les recettes ; que, pour produire de la valeur ajoutée, au lieu de redonner de l'argent à ceux qui « font » l'économie, on en donne plutôt à ceux qui placent leur argent pour pomper l'économie réalisée par d'autres.

La tactique à gauche l'a emporté sur une réflexion stratégique et s'est traduite par l'annonce d'une baisse significative des impôts. Ce qui revenait à renoncer à remplir significativement (au-delà des 3 milliards d'euros déjà placés en deux ans à l'époque) le fonds de retraite, et à s'attaquer à la dette. La différence, alors, pour l'élection présidentielle, aurait pu se jouer à cet endroit précis.

Alain Juppé a perdu pour avoir cherché à contenir notre dette en deçà des 3 % de PIB. Nous en sommes à 7,5 % au moment où j'écris ces lignes, sur une pente qui tend vers les 10 points, et le Président demande le droit d'emprunter. Merci les générations futures ! Au fait qui s'occupait des finances lors de l'excellente opération de l'emprunt Balladur il y a quelques années ? Ne se nomme-t-il pas Nicolas Sarkozy ?

Mondialisation et relocalisation

Il existe des territoires où la capacité de production à partir des éléments disponibles est considérable. Le raisonnement de course à la balance commerciale qui veut que l'État favorise, au détriment du reste, tous les éléments de production voués à l'export est incomplet. Et si, au lieu d'avoir un comportement hémiplégique, ces argentiers regardaient du côté des productions qui nous éviteraient d'importer ? Combien de thermie et de joules en autoproduction, combien de matériaux de construction, combien de valorisation des matières premières secondaires, dans le cadre de ce que l'on nomme l'économie circulaire, combien de productions alimentaires ? Dans certains territoires de France, les enjeux se chiffrent en dizaine de milliers d'emplois. Les voulons-nous ?

Une leçon à retenir

J'ai vu un reportage sur une école technique d'application en Inde où les professeurs ne passaient que pour enseigner, et où les élèves – presque de jeunes adultes – étaient en charge de la vie de leur établissement. Ils apprenaient à créer toutes sortes d'objets de la vie courante. Leurs travaux pouvaient aller de la réparation d'une photocopieuse *lambda* ou la fabrication d'une lampe de poche très simple jusqu'à la conception et à la réalisation d'un petit tracteur pour la coopérative

paysanne du coin. Le Massachusetts Institute of Technologie était leur partenaire pour la conception et les plans. Des schémas de fabrication (puissance du tracteur adaptée à de petites parcelles, présence d'un dais en toiles contre le soleil) optimaux au regard des besoins, une relocalisation de la production, avec en corollaire des prix de main-d'œuvre supportables, tout cela dans le cadre d'un partage d'informations et de matière grise sans frontières : je me suis dit qu'il y avait là une partie des logiques qui animeront le monde de demain. Mondialisation des échanges d'un côté, relocalisation de l'autre : deux tendances apparemment contradictoires dont le point de rencontre va pourtant dessiner les nouveaux équilibres, même si les contraintes environnementales vont déterminer les tendances lourdes de certains secteurs d'activité.

Sauvegarder le foncier agricole

Nous devons garder à l'idée que le monde va devoir tripler sa production agricole durant le prochain demi-siècle. Si nombre de terres cultivables existent de par le monde, dans le continent africain ou en Amérique du Sud, notamment, celles-ci seront convoitées par des milliards d'individus et des pays qui anticipent déjà leur pénurie future. Il suffit d'observer les accords sino-russes autorisant des paysans chinois à valoriser des terres russes inexploitées, ou les contrats d'exploitation de fermes de plusieurs milliers d'hectares signés entre les Chinois et des gouvernements africains. La grande distribution, s'appêtant à fournir de la qualité alimentaire pas chère, prend ses positions dans le Maghreb et une partie de l'Afrique noire.

Il serait imprudent et naïf de laisser se développer des filières de masse totalement extérieures à nos territoires. Nous devons donc préserver les fonciers agricoles et arrêter de les dilapider dans des urbanismes sans queue ni tête. Les règles de redistribution des terres doivent évoluer pour empêcher que toutes les parcelles de qualité libérées ne finissent par grossir des exploitations déjà très importantes, ne laissant aucune place à des filières de production alimentaires non inscrites dans la logique productiviste, notamment dans la proximité des zones urbaines où se concentre la demande (rappelons qu'aujourd'hui 85 % des Français vivent dans une zone urbaine).

Le rôle des élus

Nous passons à côté de la révolution des énergies renouvelables car nous laissons faire un appareil d'État qui n'en veut pas. Nous perdons chaque année des dizaines de milliers d'emplois industriels à cause de cela, et ce ne sont pas les quelque quatre cents emplois permanents de tel ou tel EPR qui changeront cet état de fait. L'argent continue d'aller là où il est peu utile, voire inutile. Faut-il s'intéresser aux vieux syndicats d'électrification, notamment rurale, qui disposent de budgets conséquents alors même que leur mission est accomplie depuis longtemps, pour comprendre que, dans ce pays, les habitudes et le partage des galettes beurrées ont la vie dure, fût-ce au détriment des jeunes générations ?

Des milliards sont dilapidés dans le porte-avions Charles-de-Gaulle, dont les soucis techniques sont inscrits dans la droite ligne des gaspillages exercés en toute impunité. Puisqu'il faut bien reconnaître qu'il ne marche pas, ou mal, on s'empresse d'en construire un second : tenez, voilà un chèque de 3,5 milliards d'euros ! Deux EPR commandés depuis deux ans, alors que le prototype en construction en Finlande n'a livré ni ses vérités ni ses surcoûts, coûteront au minimum sept milliards d'euros. La société Airbus, quant à elle, va payer chèrement l'addition de ses flottements... Et pendant ce temps-là, les quelques centaines de millions d'euros nécessaires pour promouvoir les filières d'avenir naissantes ou déjà rentables restent « introuvables », notamment celles qui permettraient le décollage de toutes les filières d'énergies marines.

L'interventionnisme d'État est décalé ou aux abonnés absents, car les logiques nouvelles ne correspondent plus à son modèle d'impulsion centrale. La place est aux acteurs et aux collectivités. Mais l'impulsion des collectivités est empêchée ou amputée. La situation ne peut se débloquer que par l'audace des élus dirigeant les grandes collectivités territoriales. Tout le droit, rien que le droit, mais l'utilisation maximum des possibilités existantes, quitte à préparer les projets qui élargiront ce droit, à la faveur de fenêtres législatives futures. Ce que la loi n'interdit pas, elle l'autorise dans les principes des traités européens et de notre Constitution.

Je n'ai jamais vu un préfet abuser du contrôle de légalité. En effet, toute délibération prise par une collectivité est transmise en préfecture, qui dispose d'un délai pour contester le bien-fondé d'une décision au regard du cadre légal dans lequel elle a été prise. A l'inverse, il se trouve dans les sphères techniques de l'État, parmi les grands corps qui pensent être dépositaires, depuis Napoléon, de la légitimité républicaine, de nombreux prétendants au coup d'État permanent, cherchant les prétextes les plus divers pour empêcher les innovations qui ne sont pas soutenues par eux. Souvent, leur position repose sur une affirmation contraire aux directives européennes, et les services de l'administration centrale s'appuient trop fréquemment sur le retard de transposition de ces directives en droit français.

L'article 88.2 de notre Constitution reconnaît qu'une directive adoptée dans les règles de l'Union, c'est-à-dire par les chefs d'État réunis ou par le conseil des ministres compétents, s'impose à tous les États. Aussi, dans tout recours contre la collectivité – fondée à agir de par les compétences que la loi lui reconnaît et forte des principes européens –, celle-ci gagnerait à tous les coups. Le corps préfectoral ne commettrait pas l'erreur d'entraîner l'État dans des recours perdus.

La malédiction de la décharge

Je me souviens de cette décharge de classe 1 à Menneville, près de Boulogne-sur-Mer, où 5 000 tonnes de poussières radioactives furent trouvées. Théoriquement interdites en ce lieu, elles étaient pourtant dûment autorisées par l'administration en charge... de la police de l'environnement. Comment ouvrir une nouvelle décharge quand la confiance de la population a été mise à mal par ceux-là mêmes qui incarnent l'autorité garante ? Pendant six ans, de 1992 à 1998, nous avons soutenu l'hypothèse de l'ouverture d'un nouveau site, avec laboratoire inclus et commission locale d'information dotée de moyens d'investigation indépendants. Nous avons échoué. Lors de la campagne législative de 1997, les candidats des deux grandes

formations dans le secteur de ce projet faisaient campagne sur le thème « Pas ça dans mon jardin » (traduit du fameux « *Not in my backyard* » ou *Nimby*).

La saga du biogaz

Encore un exemple. Jeune élu local à Lille et à Lille métropole communauté urbaine, je découvre en 1989 qu'une station d'épuration rejette depuis vingt ans 12 000 m³ de biogaz dans l'atmosphère, brûlé en torchère. Spécialiste de cette question depuis la fin de mes études – j'ai effectué un tour de France comparatif de toutes les installations de production de bio-méthane lors du joli mois de mai 1981 –, je décide de m'intéresser à la valorisation. Nous sommes au même moment en train de concevoir un changement radical de la politique des déchets, obtenu sous notre pression. Mon intention est d'obtenir que la collecte sélective envisagée comprenne la partie organique des ordures ménagères. L'enjeu d'une valorisation du gaz de la station d'épuration est plus lourd, car il nous faut prouver l'utilité de ce qui peut advenir du gaz (un mètre cube de gaz comprimé équivaut à un litre de fuel).

Le hasard va me servir. La ville de Toulouse vient de privatiser son service des eaux, et le projet de station fonctionnant par fermentation anaérobie pour produire du biogaz est abandonné. Je reçois alors un coup de fil de Pierre Labeyrie, qui porte techniquement le projet en tant que professionnel de cette filière balbutiante, qui m'explique la situation toulousaine. Son idée est de lancer deux programmes. Le premier, à Grenoble, aura comme débouché, le fonctionnement des bennes à ordures. À Lille, c'est le parc de bus que nous ambitionnons de faire rouler au biogaz.

Commence alors une aventure qui, partant d'une délibération en 1990, rencontre encore une attitude hostile, pour ne pas dire destructrice, de l'appareil d'État en 2009. Pendant quinze ans, il aura fallu produire le gaz et l'épurer jusqu'à le ramener aux normes du réseau local du gaz de ville distribué à Lille. Il aura fallu lancer le programme d'adaptation des moteurs de bus à la combustion gaz, résoudre la question des bouteilles, de leur positionnement sur les bus, la question de la compression et de la réinjection du gaz dans les réseaux de ville, etc.

Les gaziers ne connaissaient pas de problème plus insurmontable : « Votre gaz contient de l'acide carbonique ! » Il s'agit de chaux morte qui se dissout dans l'eau : réglé ! « Votre gaz est humide, il y aura du clapotis dans les gazinières des particuliers. » Lors de mon voyage comme invité du programme fédéral aux États-Unis, en 1993, je ramènerai la solution peu onéreuse de dessiccation du gaz d'une station d'épuration de Seattle, où la West Pacific Company of gaz épure le gaz de 700 000 équivalents habitants et le réinjecte, depuis trente ans déjà, dans les réseaux. Encore réglé !

Les ingénieurs de Renault Véhicule industriel sont venus dans la commission d'élus intercommunaux où je siégeais pour expliquer – équations mathématiques sur tableau noir à l'appui – que mon hypothèse était infondée et que ses chances d'aboutissement étaient infimes. Un déplacement à Rotterdam quelques mois plus tard, au Centre national du gaz, permettra à ces mêmes élus de découvrir des moteurs de bus fonctionnant au gaz naturel. Toutes les marques connues de

fabricants de bus en Europe étaient concernées, y compris ceux de Renault... et même le type de moteur qui équipait le parc de bus à Lille.

La saga se poursuivra avec l'interdiction d'acheter des bouteilles en carbone composite, pourtant plus légères que l'aluminium et fabriquées à Toulon (l'essentiel n'est-il pas de faire plaisir aux collègues de l'aluminium sortis de la même promotion?). La réinjection du gaz dans les réseaux, qui éviterait de le compresser et de le transporter en bouteilles sur des camions à travers la ville, a été interdite par un haut comité dont les membres sont certainement les invités permanents du carnaval de Dunkerque tant le nombre de parapluies au-dessus de leur tête est proportionnel à leur propension à « prendre des risques »... En fait, pour étayer leur position, ils ont pris comme exemple le seul cas où la composition du gaz peut varier, celui des vieilles décharges dans lesquelles on a jeté tout et n'importe quoi. En conséquence, il y a effectivement parfois des surprises sur la nature des produits gazeux qui se forment dans la masse des ordures ménagères en décomposition. *A contrario*, dans tous les autres cas, on connaît parfaitement ce qui est introduit dans le digesteur dans lequel fermente la matière organique, et donc ce qui ressortira dans le bouquet gazeux. La réinjection est pratiquée avec succès depuis des décennies dans une vingtaine de pays industrialisés. Mais la France « a détecté un risque, viral ou bactérien, plus grave que le sang contaminé, de sorte que, le gaz parvenant dans les foyers, les germes pourraient s'attaquer à l'utilisateur ».

Voici comment le principe de précaution, utilisé n'importe comment, permet de ficeler un avis d'interdiction d'une instance qui, si elle était compétente, aurait cherché à savoir si nos voisins, avec plus de vingt ans de retour d'expérience, avaient rencontré des problèmes... à moins que tous ne soient que de fieffés inconscients exposant leur population à de graves dangers !

Récemment, j'ai rencontré une fonctionnaire, par ailleurs élue locale, qui participe à l'administration de ce lieu. Elle m'a expliqué que l'instruction avait scrupuleusement respecté les règles. Là est l'essentiel : peu importe si la décision est stupide, l'important c'est la forme.

La question des bouteilles sera finalement résolue par une autorisation provisoire pour trois ans, au nom de la sécurité des passagers, les bouteilles devant se trouver sur le toit des bus. Alors que nous venions d'avoir le débat sur le traité de Maastricht, la décision du ministère a pris le contre-pied de tous les concurrents européens de Renault Véhicule industriel, qui, eux, avaient décidé de placer les bouteilles sous les planchers. Des assassins, vous dis-je !

Lille métropole communauté urbaine a organisé la collecte sélective sur un million d'habitants, avec tri organique. Elle a investi dans une usine de production de biogaz confiée par délégation publique à un consortium dans lequel l'actionnaire principal est Dalkia. Pour résoudre la question des gaziers, LMCU a décidé d'investir avec son partenaire Keolis-Transpole un hangar de bus en face de l'usine de biogaz, afin de charger directement les bus d'un site à l'autre. Je vous le donne en mille : la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drir) essaie d'utiliser la loi gazière qui interdit la distribution d'un site privé à un autre³, comme si un site confié par délégation de service dans le cadre d'une compétence publique de LMCU, passant sous une route LMCU pour se rendre sur un second site, également sous délégation de LMCU dans le cadre d'une autre de ses compétences,

3. À l'inverse de la loi électricité, qui fait obligation aux opérateurs de transporter la production des collectivités, grâce à notre vigilance pendant les débats à l'Assemblée nationale.

était d'ordre privé-privé. Emmenez-le en recours devant les instances européennes, il perdra !

Le bois et le solaire aussi...

Puis-je encore vous dire que, soutenant la première plateforme de tri du bois, les entrepreneurs de ce secteur se sont trouvés, pour quelques grammes de solvant dans les colles d'agglomérés par tonne de bois, torturés par une administration qui, elle, gérait à la même période des incinérateurs crachant tellement de dioxine en plein champ que le lait produit alentour aurait dû être interdit pendant vingt ans à la vente et à la consommation ?

Vous parlerai-je aussi de ce mur antibruit le long de la rocade menant à Lens, couvert de panneaux photovoltaïques en 1996 ? L'idée : produire de l'électricité pour alimenter les pompes des eaux d'exhaure des anciens puits de mine⁴, dont la facture annuelle pour les collectivités est exorbitante. Le mur fini, des années de combat allaient s'ouvrir pour qu'EDF accepte que le prix de reprise des kWh produits par les surfaces solaires soit équivalent au prix de vente du kWh acheté par les collectivités pour alimenter les pompes.

Un ami de la filière photovoltaïque m'alerta alors sur le décret concernant ce fameux prix de reprise de l'électricité photovoltaïque, soulignant que le président de la commission électricité, choisi parmi les députés au titre de l'Assemblée nationale, refusait de recevoir les membres de cette filière industrielle. Ce dernier n'était autre que le président de l'intercommunalité bénéficiaire du mur solaire, en conflit avec EDF. « Tu me demandes de les recevoir, OK, mais je retarde la décision, me dit-il au téléphone. Et à propos, ton mur... On n'a toujours pas de solution. » « Mon mur ! répondis-je. J'ai soutenu le dossier, je t'ai apporté 92,5 % du financement entre la région et l'Europe, et tu me demandes à moi comment engager un dialogue avec EDF ? Mais c'est qui, le président de la commission électricité ? »

Qui décide ?

Nous reviendrons plus loin sur la question de la légitimité et des disponibilités des élus. Il serait temps de décider, dans ce pays, qui a la vocation de le conduire politiquement. Souvent, ce ne sont pas les élus au suffrage universel.

Que dire de ces services de la culture qui refusent pendant dix ans d'ôter leur Algeco du premier site touristique du monde, le Louvre, et qui persécutent le quidam pour le moindre débord de toit ou la largeur d'une fenêtre de salle de bains, au nom de principes qui sont appliqués avec d'autant plus de zèle et de courage que l'interlocuteur est petit et sans influence ? Les mêmes services sont oublieux de leurs principes quand l'interlocuteur est puissant.

Le refus des toitures solaires, même sur les faces opposées des sites protégés, est ridicule. Si ces services avaient existé quand la tuile et l'ardoise ont remplacé le

4. En effet, l'extraction sur plus de deux siècles a affaibli le sol, qui, de ce fait, est environ quinze mètres en dessous de sa côte d'origine, de sorte que, si l'eau n'était pas évacuée, l'équivalent du lac Léman se formerait entre Valenciennes et Béthune, là où vivent quelques 600 000 habitants.

chaume, ils s’y seraient opposés ! Où étaient-ils quand, à Lille, dans les années 1960, un stade de foot était construit sans permis en pleine cité Vauban ? Où étaient-ils quand un relais téléphonique était planté à côté de la cathédrale de Fourvière à Lyon ? Sont-ils jamais intervenus pour une quelconque partie des 100 000 kilomètres de lignes à haute tension et des 500 000 pylônes très « esthétiques » dans nos paysages ? En revanche, pour trois éoliennes ici ou là, quel empressement, quelle audace ! La liste serait hélas immense.

Heurs et malheurs de l’éolien

Nous avons décidé – face au refus réitéré de nos opposants au conseil régional de laisser passer notre délibération sur les premières fermes éoliennes – de lancer un appel à projet industriel, qui s’avéra fructueux : deux filières complètes en région levées en quelques mois, dont un brevet améliorant le rendement des machines venu d’Alstom Maubeuge, qui était alors en train d’achever ses commandes pour le parc de centrales nucléaires en construction. Soucieux de localiser le maximum d’éléments de cette production en région, nous avons passé un accord avec la firme « À tout vent » pour installer un atelier de production de grandes pales éoliennes, avec une quarantaine d’emplois pour commencer.

Le procédé mobilisé a été inventé par un Français qui a eu l’idée lumineuse de mélanger fibres de résine et fibres courtes de carbone, utilisées pour les plaques de la fusée Ariane. Le miracle est venu de ce que son procédé a permis d’allonger sensiblement la longueur des pales⁵ et, en conséquence, la puissance des machines. Cet entrepreneur de l’éolien avait commis un crime : il avait réussi à exister industriellement malgré nos grands corps et, par l’intelligence de son procédé, à devenir un fournisseur important des installations de Californie, où plus de 50 000 éoliennes tournent actuellement.

Au moment où la société d’économie mixte créée par la volonté du conseil régional Nord-Pas-de-Calais pour installer la filière devait confirmer sa commande de pales pour les premières machines, une pale « À tout vent » se déchira le week-end avant le conseil d’administration sur une machine en Hollande. L’odeur du sang déchaîna la meute : « *On ne peut pas prendre le risque d’un procédé pas fiable...* » Un incident statistiquement possible dans toute industrie de série, surtout dans les premières années, servit de prétexte pour réfuter la commande. L’ANPE allait compter quelques dizaines de chômeurs de plus. Le site de Douai a fermé ses portes et l’emploi s’est créé chez nos voisins européens.

Le dossier de l’amiante

Lorsque nous avons pris en main en 1992 les destinées de la région – sous présidence verte, celle de Marie-Christine Blandin –, notre équipe et moi-même connaissions le danger de l’amiante. De sorte que, quatre ans avant son interdiction

5. Elles sont passées en quelques années de 15 mètres à 24 mètres, puis 32 mètres, 45 mètres et enfin plus de 60 mètres, ce qui explique le passage de quelques centaines de watts de puissance nominale à plusieurs mégawatts par mât.

en France, nous avons attaqué le problème : diagnostic de tous les établissements scolaires, dialogue avec les professionnels sur les règles de protection des ouvriers des futurs chantiers de désamiantage, et enfin étude des procédés d'inertage des matériaux démontés. En 1996, quand l'interdit fut prononcé par le gouvernement, nous en avons fini avec nos 210 établissements.

Toutes les régions, tous les départements, toutes les communes de France ont pu conduire ce vaste chantier délicat et coûteux, mais l'État vous explique, au bout de quinze ans, son incapacité à désamianter la faculté de Jussieu, à Paris, et des articles nous expliquent que telle ou telle tour parisienne ne contient pas d'amiante, quelle blague ! Ce que toute la France a su faire en dix ans devient compliqué à Paris. L'obligation de résultat pour les uns, le droit d'inertie pour les autres.

Qui veut la peau des dirigeables ?

Depuis 1996, je participe modestement avec un réseau d'élus, d'industriels et de passionnés de dirigeables à promouvoir l'idée que le grand dirigeable moderne a une place à prendre dans le spectre du transport de fret, car fonctionnant sans infrastructure linéaire au sol, et plus vite en moyenne que le train et le camion. Oublions le fait que les textiles de 1938 étaient encore poreux, et qu'avec une enveloppe simple le risque d'inflammation de l'hydrogène était maximum, c'est d'ailleurs ce qui se produisit avec le dirigeable Hindenburg en 1938. Les textiles techniques d'aujourd'hui sont fiables à 100 %, et la conception de l'engin se projette avec une enveloppe double, par sécurité.

Sans entrer dans les détails, tous les éléments existent pour faire des ballons capables de lever quelques tonnes, dizaines de tonnes ou centaines de tonnes. Ce projet est d'ailleurs appelé « cargo des airs » par ses promoteurs, l'idée étant que sa charge soit équivalente à une unité de train de fret. Des enquêtes commerciales ont débouché sur sept demandes du monde industriel : le transport de machines-outils pré montées ; le fret lourd containerisé ou le réassort des sites ; une exploitation forestière plus économique et écologique en montagne et en forêt tropicale ; le transport de marchandises vers les camps par le Haut Commissariat aux réfugiés, écartant le coût exorbitant de l'hélicoptère ou le pillage des camions sur la route ; le transport et la pose des pales éoliennes *offshore* sur leurs supports ; le tourisme et enfin la pose en relais en position géostationnaire pour relayer dans les zones de faible densité la téléphonie satellitaire.

Je découvrirai ultérieurement que l'Onera (Office national d'études et de recherches aérospatiales, un organisme de recherche des armées) a testé à Cherbourg l'hypothèse d'un petit ballon, laboratoire volant et brigade d'intervention en zodiac (amarré sous le ballon) prête à prendre en flagrant délit les dégazeurs indéliçats avant qu'ils n'aient eu le temps de quitter nos eaux territoriales ; trois ballons permettraient de couvrir toutes nos côtes. Si, dix ans plus tard, les Anglais, les Allemands, les Américains sont près de déboucher sur une filière industrielle à maturité, j'aurai assisté ici à toutes les circonvolutions pour organiser une impasse de plus.

Les premières études économiques lancées par la région Nord-Pas-de-Calais à ma demande en 1996 étaient concluantes. D'autres travaux découverts depuis, notamment du côté de l'École polytechnique de Lausanne, me l'ont confirmé : la

question est d'ordre industriel. Textiles techniques, gaz, double enveloppe alvéolaire, métallurgie, hélice ou turbine, stationnement, pose et dépose du fret, réparation... Tout a été décrit. Il restait à trouver les 15 millions d'euros nécessaires pour un prototype grandeur nature. Ni la région Nord-Pas-de-Calais ni la région Rhône-Alpes ne relèveront ce défi.

La maladie française qui veut que les régions soient trop petites revient à dire que, si Paris ne dit pas oui, mieux vaut rester tranquille. Et cela va s'aggraver avec la réforme territoriale qui va interdire aux régions de prendre des initiatives, puisque la clause de compétence générale va leur être retirée ! Des milliards dilapidés par telle ou telle caste nationale se solderont par un haussement d'épaule désabusé et une impasse judiciaire, même quand les fautes sont patentes.

Trouver quinze millions d'euros s'avère impossible. Les industriels privés ne veulent pas prendre le risque si l'État n'est pas partenaire. L'équivalent de l'affaire du gaz que j'évoquais plus haut consisterait ici, par exemple, en cas de succès industriel de la conception, à faire traîner la réglementation sur les conditions d'autorisation de vol des dirigeables, de sorte à bloquer les engins au sol. Aucun acteur privé ne prend le risque de s'aventurer sur un terrain où les castes n'ont pas donné leur aval. Le colbertisme a été une facilité, le bonapartisme une grandeur ambivalente, les deux sont devenus des handicaps lourds.

Je fus invité, avec un ami expert dans les systèmes de transport, à une réunion interministérielle sur le sujet des dirigeables. L'ordre du jour était simple : faut-il, dans le plan de recherche pluriannuel du ministère des Transports, le Predit (Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres), dégager une nouvelle ligne budgétaire pour soutenir un programme dirigeable ? Toutes les pointures de la recherche des différents ministères étaient là. Ce fut : touche pas à mon budget.

« Ça ne peut pas voler de nuit, ça ne peut pas voler aux instruments... » Ce fut une cascade d'affirmations fausses, plus grossières les unes que les autres, démolies méthodiquement par un retraité passionné de dirigeables, allié inattendu, X-Ponts de formation, mais ancien patron de la sûreté nucléaire – respect du côté du corps des mines. Autant de mensonges pour si peu de gens : l'instant était rare ! Toutes ces personnes importantes n'avaient cure de l'intérêt du dossier, des enjeux industriels et en termes d'emplois, des projections sur l'influence d'un engin capable de requalifier des zones géographiques isolées parce que dépourvues d'infrastructures terrestres. Elles s'étaient concertées avant pour enterrer le dossier. Je ne connais pas un système productif au monde qui ait dans son organigramme autant de personnes chèrement payées pour détruire toute velléité de développement.

Redonner de l'audace aux collectivités

L'idée de cette longue promenade n'est pas de décourager le citoyen mais de faire comprendre les obstacles que rencontrent ceux qui agissent pour les changements nécessaires, de faire comprendre que l'urgence est de redéfinir les légitimités, de redonner de l'audace aux collectivités, de promouvoir une génération d'élus capables de travailler sérieusement leurs dossiers sans s'en laisser conter. La solution est évidemment politique. Mais il faut que les grands élus locaux finissent par admettre qu'ils doivent monter au créneau et reprendre le pouvoir. Et que nous

nous dotions d'une enveloppe institutionnelle adaptée, à la faveur d'un référendum qui suivrait une élection gagnée par un(e) président(e) de gauche.

Marie-Hélène Aubert⁶ et moi-même avons ouvert l'idée du chantier de la Sixième République à l'Assemblée nationale en 1999 et convaincu un certain Arnaud de Montebourg, qui sut mobiliser quelques collègues pour y prendre part. La réforme institutionnelle devra non seulement être audacieuse, mais éliminer les facteurs de blocage et trouver les mécanismes qui assurent un dépassement des conservatismes, même de gauche. Si ce n'était pas le cas, celle-ci ne trouverait pas sa majorité !

L'encadrement de la finance

« Si nous ne prenons pas les décisions nécessaires qui permettront de réguler [la finance], les gens se révolteront et ils auront raison. » Cette phrase n'a pas été prononcée par un leader d'extrême gauche mais par le tenant des *subprimes* en France, notre président de la République reconverti, crise oblige, en premier défenseur du modèle social français. Vous savez : ce modèle « dépassé », « vieilli », qu'il a jeté aux orties durant toute la campagne présidentielle et à qui, soudain, il retrouve des vertus.

L'intervention dans les banques, telle qu'elle a été diligentée, ressemble à un mandat renouvelé de laisser-faire. Pour accroître les bénéfices de nos banques, nous les avons laissées augmenter sans relâche les ponctions sur les familles et les petites entreprises en difficulté. Certes, l'affichage de bénéfices conséquents a permis à l'État d'engranger de l'impôt sur les sociétés supplémentaire, mais au prix de quels dégâts sociaux et économiques ?

Ségolène Royal a raison d'en faire un cheval de bataille, et ce n'est pas la mesure législative proposée par Christine Lagarde qui va résoudre ce scandale. Et comme si cela ne suffisait pas, petit à petit, les salles de placement ont commencé à lorgner vers ces fonds spéculatifs qui, de produit en produit, de cascade juridique en cascade géographique, sont *in fine* illisibles. Personne ne sait plus où il a placé réellement ses petits, où sont ces fameux « actifs toxiques ». Et tant que les paradis fiscaux, organisateurs de dérégulations et d'anti-transparence, seront tolérés, la régulation souhaitée ne sera pas possible.

Une traçabilité obligatoire

Il est quand même deux éléments sur lesquels il est possible d'agir immédiatement. À une époque où vous pouvez observer votre futur steak sur pattes en train de brouter en plein champ, où vous disposez d'une traçabilité sans faille de la moindre production agricole sérieuse, il serait impossible d'organiser la traçabilité des produits financiers ? Eh bien il va falloir interdire les placements qui ne la

6. Membre des Verts jusqu'en 2007, Marie-Hélène Aubert fut conseillère régionale du Centre de 1992 à 1998, députée de la 4e circonscription d'Eure-et-Loir de 1997 à 2002 et vice-présidente de l'Assemblée nationale de 2001 à 2002.

permettent pas. Ces masses d'argent déposées dans les banques le sont par tous les citoyens de ce pays. Les alertes du début des années 2000, où la nouvelle économie a largué ses bulles spéculatives, auraient dû servir de signal. Dans les faits, tous les dispositifs (à l'exception de grandes industries émergentes les premières années) qui prétendent offrir des rendements de plus de 10 % sont au mieux des pilleurs de valeur ajoutée produite par d'autres, au pire les organisateurs des prochains désastres économiques. Il nous faut donc poser la question de la reprise en main de notre épargne.

Un contrôle étatique

Historiquement, le secteur comprend les trois types d'acteurs : les grandes institutions publiques, les banques de l'économie sociale et les banques capitalistes. Les institutions publiques dépositaires des fonds de retraite et des fonds de l'assurance-vie se sont-elles mieux tenues, et si oui, pourquoi ? Existe-t-il dans ce pays des grands de la banque ou des mutuelles, ou une alliance des deux, capables de proposer un pacte citoyen pour faire naître une banque de détail qui garantirait le plafonnement des rendements financiers ?

Dans tous les cas de figure, quel que soit le statut des organismes évoqués, la crise a révélé ou confirmé que seule la signature des États avait encore une crédibilité. Il appartient donc à ces derniers de prendre les dispositions qui leur assurent de pouvoir contrôler les pratiques. Nous attendons un énoncé et des décisions claires sur les conditions qui nous apporteraient des garanties.

Ce dossier, comme d'autres, montre que le temps de la délégation aux sachant et experts de tout poil est terminé.

Quatrième partie

**LA GOUVERNANCE
ET LES INSTITUTIONS**

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 11

La démocratie participative, un outil et un levier

Il ne peut y avoir de développement durable sans démocratie participative. Tout simplement parce que l'avenir se construit à plusieurs voix. On ne doit plus avoir, d'un côté, « les sachant » et la représentation, et, de l'autre, les exécutants. Des citoyens veulent s'impliquer ; des acteurs sont prêts à changer, même s'ils doivent être entendus sur les contraintes à lever ; des universitaires sont susceptibles d'apporter des analyses et des données, même si, *in fine*, l'élu joue son rôle d'arbitre et de transformateur, dans le cadre d'une démocratie représentative renouvelée. Il faut fédérer, tracer des sillons, soutenir les acteurs volontaires, dégager les pistes d'atterrissage institutionnelles devant eux, fournir la boîte à outils juridique ou financière, quitte à assumer des rapports de force et une dialectique conflictuelle avec ceux qui nous empêchent de progresser.

De l'audace : la totalité de la boîte à outils au service des collectivités doit être mobilisée. Les lieux de discussions des réformes à produire, dans l'hypothèse d'une alternance en 2012, doivent s'emparer de ces évolutions.

Le récit d'une conquête

Le monde féodal d'hier, ce système institutionnel de cumul des droits pour quelques élus et d'absence de droits pour beaucoup d'autres, est en train de déperir – enfin !

Dès 1992, alors que j'étais un jeune vice-président de 32 ans, j'ai eu la chance, aux côtés d'une présidente de région Verte, d'expérimenter la démocratie participative, à une époque où personne n'en parlait. Ce nouvel aspect de la fonction de l'élu nécessite peut-être moins d'élus en nombre, mais plus d'élus en disponibilité.

Nous n'avions pas de majorité dans l'institution régionale lorsque nous l'avons dirigée, et nous-mêmes étions une minorité agissante dans notre propre majorité.

Pour la première fois, je voudrais raconter les conditions de cette conquête. Il serait en effet faux de croire qu'une situation de chantage à la proportionnelle aurait obligé le principal et grand partenaire, le PS, à céder les rênes aux Verts, à une époque où ceux-ci baignaient en plein « ni droite-ni gauche ». Les Verts ch'tis constituaient une anomalie dont la ligne politique déplaisait à Antoine Waechter, alors leader des Verts. Sur dix accords municipaux de participation à la gestion de grandes villes, cinq avaient été scellés dans le seul département du Nord, quatre avec le PS et un avec un nouveau venu en politique à Valenciennes, centriste déclaré à l'époque, un certain Jean-Louis Borloo.

Le refus de Waechter d'entrer au gouvernement en 1988 constitue une aubaine pour Brice Lalonde. La suite est connue : il faut une écologie présidentielle, ce sera Génération Écologie (GE), dans la foulée de « Génération Mitterrand », slogan de campagne lors de la réélection de ce dernier.

En 1991, la traditionnelle réunion de rentrée de la majorité municipale lilloise a lieu début septembre. Élu local et membre de cette majorité, je suis déjà la tête de liste désignée pour le Nord – Marie-Christine Blandin ne deviendra tête de file du Pas-de-Calais que quelques mois plus tard, du fait du désistement du titulaire, Jean Dey. La campagne est évoquée, nous convenons de règles de bonne conduite. Je m'adresse alors à Pierre Mauroy et lui transmets notre demande de cohérence : « Il ne saurait, pour nous, y avoir deux attitudes de votre part : un partenaire local – les Verts – et, pour les régionales, un autre partenaire, Génération Écologie. » Je n'aurai pas de réponse à ce moment-là.

Durant toute la campagne, les jeux tourneront autour de Génération Écologie et, en arrière-plan, les listes de centre droit de Jean-Louis Borloo. Nous sommes peu courtisés, pour ne pas dire pas courtisés du tout. Nous connaissons nos concurrents de GE, ce sont d'anciens compagnons de route des Verts. Nous savons, dans le Nord, que la proximité avec le maire de Valenciennes est telle que l'issue, de ce côté, ne fait aucun doute. Comprenant tardivement cela, alors que GE appelle à voter pour les listes Borloo, qui ont déjà le soutien de l'UPF, le PS revient vers nous, par défaut. Je ne lâcherai rien pendant ces jours décisifs, quitte à me faire agonir d'injures au téléphone par des amis qui manquent de nerfs. La décision de présenter Marie-Christine Blandin est prise (dans ces instants décisifs, elle me propose d'être candidat à sa place. Je décline l'offre). Le scénario se dénoue. Le PS s'est trompé et accepte d'appeler à voter Blandin, bientôt suivi du PCF, qui campera dans une attitude de soutien critique.

L'intuition de cette issue m'est venue lors d'une rencontre avec une envoyée de l'ambassade américaine, chargée par son administration de comprendre qui composait ces troupes écologistes annoncées à 15 % dans le beau pays de France. Alors que j'énumérais toutes les combinaisons pour répondre à sa question sur l'issue probable du scrutin, l'idée de la présidence verte m'est apparue comme plausible, et sans doute la seule synthèse possible en cas d'équilibre quasi-parfait des forces en présence. Nous étions alors en janvier 1992. Je vivrai deux mois de solitude, étant dans l'impossibilité de mobiliser sérieusement les miens sur cette hypothèse. Ils pensaient que j'avais perdu le sens commun, l'Américaine aussi. Trois mois plus tard, elle me téléphonera pour me proposer de faire partie des invités du programme fédéral américain, cinq semaines à travers les États-Unis pour évoquer

les sujets de mon choix. De ce voyage, je rapporterai, entre autres choses, la stratégie de haute qualité environnementale (HQE) dans la construction.

Une expérience pionnière

Nous avons impulsé une politique dynamique et novatrice dans de nombreux domaines. Lorsque *La Voix du Nord*, le surlendemain de l'installation de Marie-Christine Blandin dans son fauteuil de présidente, avait demandé dans un sondage : « Est ce bien raisonnable de leur confier la région ? », l'opinion publique avait répondu oui à 3 % et non à 97 %. Six ans plus tard, une autre question fut posée à un échantillon en tous points comparable : « Ont-ils bien dirigé la région ? » La réponse : oui à 68 %.

Cette gouvernance que nous avons mise en place a demandé une formidable énergie. Nous avons construit des majorités par un long travail associant les acteurs de la société régionale : assises du transport, de l'emploi, de la santé, de la culture, de la société de l'information. Chacun de ces processus a duré des mois, agrégé des milliers de participants, permis d'identifier des axes de travail pour l'avenir, et finalement dégagé des consensus si forts que même nos opposants avaient envie de voter favorablement. Avec le premier plan Qualité Train express régional, j'ai même obtenu l'unanimité de l'Assemblée !

Les changements doivent être compris. Il faut toujours revenir au sens et fédérer autour d'objectifs d'intérêt général en écoutant les contraintes et les partitions possibles des différents acteurs. La société civile et les agents socio-économiques constituent une vaste fosse d'orchestre. Le processus participatif consiste à accorder tous les instrumentistes entre eux.

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 12

Débloquer la machine colbertiste

« Ne m'appellez plus jamais France... » : le chanteur avait compris qu'une partie populaire de l'opinion et de nos institutions ne parviendrait que difficilement à s'adapter à cette nouvelle ère, ouverte sur l'extérieur, projetée au niveau d'une économie désormais plus européenne que nationale. C'était beau, les Trente Glorieuses. Tout était décidé d'en haut. Lorsqu'un accident nucléaire se produisait dans le Sahara, encore français pour quelques jours, le 1^{er} mai 1962, ni le peuple ni l'Assemblée nationale n'étaient tenus au courant. Les élites techniques dirigeaient, les politiques avaient des marges de manœuvre phénoménales, le PIB s'envolait année après année et les fruits étaient redistribués. C'était le temps de l'insouciance car c'était aussi le temps de l'ignorance. Que l'on soit favorable ou pas à tel ou tel projet, force est de reconnaître que l'heure de gloire des grands corps est venue : le nucléaire – censé effacer la blessure narcissique de la débâcle de 1939, profonde et fédérative au-delà de la raison –, le Concorde, le TGV, Airbus, Ariane, etc. Et puis il y eut les chocs pétroliers, le chômage de masse, la place grandissante de l'Union européenne, le début d'affirmation des collectivités territoriales : tout cela a débousolé les « patrons » de la France, rétifs à toute évolution.

Si, dans les autres pays d'Europe, les crédits affectés aux territoires régionaux par l'UE le sont directement vers les niveaux d'institutions territoriales compétentes, nous sommes les seuls, dans toute l'Union, à reconcentrer vers l'État ces crédits, qui repassent par le dispositif ministériel et préfectoral. Est-ce en raison de cette lourdeur ? Toujours est-il que le taux d'utilisation des fonds réellement mobilisés, avec environ 63 % des crédits disponibles, reste faible *in fine*. Tout l'argent non utilisé est remis au pot commun de l'Union européenne.

Il reste de grands sujets d'importance nationale : l'organisation de la multi-modalité pour le fret, le développement ambitieux des énergies renouvelables, une agriculture naturelle et performante, la généralisation des techniques constructives nouvelles, mais cela n'amuse pas nos grands corps d'État. Ce n'est pas à la hauteur de l'image qu'ils se font d'eux-mêmes. Là où l'impulsion nationale par le règlement, les dispositifs de garantie, les produits financiers sous tutelle publique, etc. pourrait

contribuer à faciliter la mutation dans nos territoires, nous avons dû gérer pendant vingt ans le dépit de leur grandeur passée.

Il nous faut donc poser à nouveau la seule question qui vaille : qui a la légitimité de diriger le pays ? Le gouvernement et l'Assemblée nationale, répondront en chœur les citoyens. Ce serait trop simple. Les gouvernements et les élus passent ; les très hauts fonctionnaires restent, et ils le savent. Nous avons décroché sur bien des domaines innovants qui feront l'économie du développement durable, car ces élites ont mobilisé leur capacité à empêcher ou à retarder les acteurs, les territoires, les collectivités qui, par leurs initiatives, étaient finalement l'incarnation de leur déclin, et pourtant l'avant-garde de la croissance verte.

Reprenons tout simplement le chemin de la seule légitimité qui vaille en démocratie : celui du suffrage universel... Mais, écrivant cela, je me remémore ces dizaines de réunions pour le plan Qualité TER, pour les services de proximité, pour l'accouchement du canal Seine-Nord, pour la création de la caisse solidaire régionale, etc. Les élus, s'ils veulent se consacrer correctement à ce type de chantiers, doivent avoir beaucoup de temps.

Il n'est plus possible que les collectivités se laissent dicter leur attitude par des sphères illégitimes, hormis le contrôle de légalité préfectoral, appliqué de manière parcimonieuse (même si, en matière de droit de l'urbanisme et de l'environnement, les attitudes sont souvent assez coulantes pour ne pas gêner tel ou tel lobby). Il faut recentrer la machine colbertiste sur les enjeux essentiels et exiger que ce petit monde se remette au service de l'intérêt général, non le sien, mais celui exprimé par le peuple et défendu par des élus aux différents niveaux locaux.

Cumul des mandats, statut de l'élu

La classe politique, depuis vingt ans, n'a pas contribué à améliorer son image avec les affaires. Il y aurait beaucoup à dire sur la manière dont cela a été géré, les difficultés, pour ne pas dire les entraves, faites à la justice, mais ces turpitudes ne sauraient masquer la réalité des cinq cent mille élus locaux de ce pays, qui donnent de leur temps et sacrifient beaucoup de leur vie personnelle et professionnelle dans un cadre très chiche.

J'ai fait partie de la génération fondatrice des Verts. Le 29 janvier 1984 – l'année de notre naissance –, nous interpellions le Premier ministre d'alors, Pierre Mauroy, inaugurant la toute nouvelle R25 à la foire de Lille, sur la question du financement des partis politiques. Nous étions beaux, habillés en bourgeois de Calais portant au pied du maître un coffre de faux billets de l'eurocobank, clin d'œil à la campagne européenne qui débutait ! Il faudra dix ans et bien des soubresauts pour parvenir à l'adoption d'une première loi de clarification de la vie publique, suivie d'une deuxième dans laquelle nous sommes installés pour longtemps. Nous mettrons dix ans aussi (pour avoir commencé volontairement avant la loi) à imposer la parité dans les scrutins de listes à la proportionnelle.

Ces années furent difficiles. Nous passions notre temps à batailler sans un sou, dans un système où tout était permis aux grands, qui disposaient de moyens illégaux mais colossaux. Perdant souvent, nous mettions des années à nous relever de campagnes ratées et non remboursées, consacrant le quart de nos revenus salariaux,

parfois maigres, à rembourser des dettes disproportionnées. Curieusement, le début du succès a été le début de la précarité pour un certain nombre d'entre nous.

Comment vit un élu local ?

Devenu élu local, j'ai remis ma démission de permanent associatif d'une structure qui se voulait garante de l'indépendance des associations vis-à-vis du pouvoir municipal. Commenceront sept années sans protection sociale, où les indemnités perçues – 1 500 euros en tout – ne permettent pas de prendre des assurances privées pour la retraite, sauf à ne plus rien avoir pour vivre.

J'ai ensuite été pendant six ans un vice-président de région appointé à 2 000 euros, soixante heures par semaine, sans protection sociale véritable, hormis une cotisation à une caisse complémentaire pour les élus, loin d'apporter une couverture pleine et entière, comme celle d'un salarié. Nos concitoyens ne seraient-ils pas suffisamment avisés pour concevoir qu'une ville de 200 000 habitants assume quinze adjoints au service de la conduite des affaires publiques de la cité avec des émoluments et une protection sociale conformes à cette responsabilité ? Qui trouve normal qu'un dirigeant de grande collectivité n'ait parfois pas le statut d'un ouvrier qualifié ou d'un conducteur de TGV ?

Je fais ce détour car j'ai aussi vécu l'expérience de me trouver quelques mois, après avoir été ministre, au bord de l'allocation de solidarité, n'ayant plus aucun droit une fois passés les six mois pendant lesquels on continue de toucher l'indemnité de fonction. En fait, à la rentrée 2002, il ne me restait plus que deux mois de droits, après une campagne législative ratée et une pause estivale impropre à la recherche d'emploi. Combien de fois n'ai-je pas entendu parler de ma « retraite » de ministre ! D'autres vous parlent de cette indemnité permanente que perçoivent tous les parlementaires. Pourtant, ils devront attendre l'âge de la retraite pour toucher quelque chose, comme tout le monde.

Si je prends le temps de ce détour, c'est que je sais qu'il existe parmi nos élus locaux, les militants engagés de longue date, de nombreux cas de sacrifices ou de précarité. Il est injuste que ces personnes passent de surcroît pour des nantis au statut doré. Elles ont souvent bien moins de droits et de protection sociale qu'un salarié ! Il s'est installé dans l'opinion, de par la faute d'une partie émergée de la classe politique impliquée dans les affaires, une image d'élus opulents. C'est faux pour 95 % d'entre eux. Bien sûr, il faudrait aussi différencier ceux qui exercent leur statut d'élu comme seule activité de ceux qui conservent leur statut professionnel et le salaire correspondant, même s'ils ne consacrent que peu d'heures à cette activité. Mais si vous voulez des élus à temps plein, non-cumulards, il faudra faire évoluer les dispositifs, et vite !

Le peuple devrait aussi connaître les niveaux de rémunération de l'élite des directions des grands ministères. Est-il normal que certains, en politique, puissent faire valoir des droits à deux retraites (dont une qui ne correspond à aucun travail produit) quand d'autres n'ont aucun droit ? Derrière cela, il y a un deal tacite entre les féodaux, les grands élus qui veulent être maîtres dans leur territoire, et les élites bonapartistes issues des grandes filières, véritables propriétaires méconnus de la République. Nous devons organiser le débat. Des articulations entre collectivités et – pourquoi pas ? –

moins d'élus. Mais des élus qui auront le temps de se consacrer pleinement à leur mandat et disposeront d'un statut digne d'une démocratie adulte.

Animer les territoires, conduire des politiques en affichant des objectifs dont la progression serait mesurée, ne plus confondre prise en compte et prise en charge : la politique contemporaine, avec son obligation de résultat, est au prix de ces changements institutionnels.

Le rôle des collectivités

« Ce que l'État vous donne d'une main, il essaie de vous le reprendre de l'autre. » Tout le monde connaît ce vieil adage. Arrêtons-nous quand même un instant sur les évolutions depuis les lois Defferre de décentralisation de 1982-1983. Les grandes collectivités ont su développer une ingénierie économique, mobilisable désormais au service de nouveaux objectifs.

Quand les départements ou les régions se sont vu confier les établissements secondaires, combien de chantiers à conduire, de réhabilitations, de créations ? Combien, hélas, de collèges à la structure inflammable (portant le nom générique de « Pailleron », en référence à ce collège parisien où un incendie tua des dizaines d'enfants prisonniers des flammes) ? Le chantier principal pour les établissements du secondaire est presque achevé, au bout de vingt ans.

Lorsque la décision de décentraliser le TER fut prise, la moyenne d'âge du parc de voitures de train était de quarante-cinq ans. Il se renouvelle aujourd'hui à vive allure.

La loi de différenciation des universités conduira, qu'on le veuille ou non, au fait que les collectivités devront intervenir sur le patrimoine immobilier d'universités qui ont pour la plupart quarante ans.

Le département a touché des limites hautes en matière de fiscalité, alors que les régions ne pèsent que 3 à 4 % sur la feuille d'impôt local. Mais ce n'est pas une raison pour alourdir le fardeau général dans la période de crise que nous traversons.

Question de subsidiarité

La question des libertés réellement accordées aux collectivités – toujours considérées comme des mineures sous tutelle – est cruciale. Celles-ci doivent intégrer l'articulation entre droit national et droit européen. Rappelons-le : ce que la loi n'interdit pas, elle l'autorise. Si une compétence est reconnue à une collectivité, elle est fondée juridiquement à disposer de tous les éléments dans le cadre de la mise en œuvre desdites compétences. De même que le retard de transposition en droit français d'une directive européenne ne saurait servir de prétexte à l'État pour bloquer un dossier.

Cette propension à tuer les projets dans l'œuf, à faire perdre à ce pays et à ses régions des années sur des filières nouvelles, est dévastatrice. Les seuils de marché, on le sait, ont leur logique. Quatre ou cinq ans de retard de développement constituent

– par le retard pris sur le volume de vente – un handicap insurmontable quand des voisins alignent une offre de produits moins chère, de qualité égale ou supérieure.

Constatant qu'une filière en matière d'ENR qui avait le soutien de la région Bretagne et une disponibilité forte de la Caisse des dépôts en région ne trouvait pas de partenaire bancaire français, j'ai pris contact avec la directrice des projets d'une grande banque italienne de l'économie sociale. La réponse fut directe : « Le projet a été jugé intéressant et rentable par notre comité d'engagement, mais, connaissant la capacité de l'administration centrale, chez vous, à retarder ou à bloquer les dossiers, la réponse a finalement été non. » La même réponse m'a été faite par un industriel canadien susceptible de participer au financement d'un prototype de grand dirigeable. Pourquoi investir dans un engin si on n'est pas sûr qu'il ne sera pas interdit de vol ?

Connaissez-vous beaucoup d'organismes qui garderaient, en les payant très correctement, des éléments dont la moitié des agissements obère les développements d'avenir ? Il va bien falloir ouvrir le débat sur la question de savoir qui dirige ce pays, et à quelles fins !

Des changements nécessaires

Le surcoût des investissements HQE est un problème. Qui empêche une grande collectivité (ou un ensemble de grandes collectivités) de confier à un établissement public à caractère industriel ou commercial régional, avec un cahier des charges précis, la mission de capter des financements classiques, afin de les mettre à disposition des acteurs ? Cela permettrait pourtant de proposer des crédits-baux dont la durée tiendrait compte du niveau de charges économisées et de la structure budgétaire de l'emprunteur. Tout obstacle à l'engagement en ce sens de nombreux citoyens, entreprises ou opérateurs publics serait ainsi levé.

De nouveaux services publics territoriaux

Qu'il s'agisse de la prise en charge de thèmes nouveaux, de l'accompagnement de nouveaux savoir-faire ou de nouveaux acteurs économiques, ces enjeux fondent la légitimité des collectivités locales à agir. Cela alourdit-il pour autant le secteur public, au sens classique du terme ? La vraie question est de savoir qui définit le besoin et comment est arrêté le périmètre d'intervention. La clé, c'est la maîtrise du cahier des charges de l'action envisagée. Quelle qualité, quels coûts, quelles contraintes dans le déploiement de l'action ? Vient ensuite la question des opérateurs. Si les services aux personnes sont mieux pris en charge sur le territoire, il est préférable de conventionner des acteurs de terrain, qui ont la souplesse nécessaire. Si le déploiement d'un service de valorisation énergétique des déchets organiques est envisagé, il est sans doute préférable de coopter des partenaires industriels publics et/ou privés via des processus d'appel d'offres ou d'appel à projets. Il est en effet peu probable que la meilleure gestion consiste à transformer chaque collectivité en entité industrielle. S'il s'avère, en revanche, que rien ne se passerait sans que la collectivité n'organise la médiation, alors elle doit prendre l'initiative.

Intervenant en Dordogne, je lisais dans le train, comme souvent, toutes les données sur ce département. Combien d'exploitants agricoles ? 11 000 en 1995, 7 000 en 2002 et une projection de 3 500 pour 2011. Concernant les exploitants forestiers, alors que ce département est couvert à plus de 60 % par des massifs exploitables, la moyenne d'âge était de 75 ans, le parcellaire moyen de quatre hectares. Comme dans beaucoup de départements – à l'exception du Jura et de l'Alsace –, la filière bois énergie est très faible, et la filière construction bois très en deçà de ce qu'elle pourrait être. Les industriels de la construction doivent être sûrs d'un volume de commandes pour atteindre le seuil d'amortissement de leurs outils. Les investisseurs dans des équipements de production énergétique ont besoin d'être certains d'être approvisionnés. Là, il est clair que, si la collectivité n'intervient pas pour soutenir le regroupement des parcelles et une relation facilitatrice avec les propriétaires âgés, la production de bois d'œuvre ou de bois énergie ne décollera pas.

De l'autre côté, l'installation de chaudières à bois, la promotion de réseaux de chaleur locaux à basse pression, l'émergence d'une offre de logement dans les filières d'éco-construction, etc. dépendent aussi souvent de la décision publique.

En matière d'éco-construction et de production locales d'éco-matériaux, en matière d'organisation d'une politique d'efficacité énergétique, de valorisation des énergies renouvelables, de déploiement des services aux personnes et aux territoires, la question d'une nouvelle forme d'intervention et de régulation publique locale est posée. Il conviendra de conduire un débat public dans les différents pays bretons afin de cerner les besoins et les modes d'intervention nécessaires, pour accompagner l'installation des nouvelles pratiques et, à travers elles, les nouveaux services, les nouvelles productions et les nouveaux emplois.

Une opposition propositionnelle

Le paysage politique doit se moderniser par un changement des équilibres au sein du camp progressiste. Les nouveaux représentants doivent être dans un dialogue concret avec les acteurs, prendre à témoin le citoyen quand des prétextes servent à empêcher les progrès, utiliser toute la boîte à outils institutionnelle et toutes les libertés publiques pour accélérer l'histoire. Cela permettra d'identifier des évolutions souhaitables, autant d'éléments à verser au débat pour animer une dynamique revendicative et une opposition propositionnelle.

La coopération décentralisée

Dix ans auront été nécessaires, après la décolonisation, pour que les principes d'une coopération entre la France, l'Union européenne aujourd'hui et des pays tiers prennent forme. Les limites de l'intervention des États et l'éloignement des réalités de terrain ont permis que dix ans plus tard, encore, l'idée de coopération décentralisée fasse son chemin. Une grande loi, en 1986, autorisa les collectivités locales et les ONG à engager des partenariats afin de développer des politiques de coopération directe, dites décentralisées. Des milliers de communes s'y sont

engagées. S'il convient de distinguer les partenariats où 80 % du budget vont aux actions de ceux où 80 % vont au fonctionnement, il reste que le bilan de ces actions est largement positif.

Accès à l'eau potable, éducation, santé : les partenariats ont d'abord porté sur les besoins fondamentaux. Le réseau d'éducation est monté en puissance et le soutien à la construction d'écoles a été très actif.

Une des évolutions majeures de ces dernières années a été l'émergence du thème de l'économie solidaire. Le début de démocratisation dans divers pays africains et le basculement de l'Amérique du Sud ont ouvert la porte à la vie associative, à l'initiative coopérative, parfois même aux mutuelles. Le développement du microcrédit a été le carburant permettant d'accompagner les projets.

Si nous voulons lucidement affronter l'avenir, ce n'est pas en fermant « la Jungle », comme dirait Éric Besson ; c'est en renforçant toutes ces politiques que nous permettrons à des populations de construire un avenir chez elles. Cela suppose d'arrêter les gabegies, les détournements et la protection des potentats. Ensuite, il faut envisager une deuxième phase du mouvement de coopération décentralisée. Avoir des écoles, des murs, c'est bien. Encore faut-il qu'il y ait des enseignants. Soutenir des producteurs nécessite de soutenir la structuration de réseaux de distribution. Les filières s'organisent, mais leurs marges de progression sont immenses, notamment dans le développement d'échanges locaux et Sud-Sud.

Sans présumer de l'ensemble des champs de progrès possible, un débat État-régions doit s'ouvrir pour convenir de nouvelles libertés. Celles-ci sont indispensables pour permettre une amplification des actions. Ce débat pourrait déboucher dans un premier temps sur une expérimentation concernant quelques régions. La région Bretagne devrait en être.

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 13

Quels financements pour les projets innovants ?

J'ai dit un jour en plaisantant à un ami que, si nous voulions gagner la partie sur les dossiers, il faudrait taxer lourdement les produits écolos, de sorte que cela devienne l'intérêt des argentiers du ministère des Finances de promouvoir ces solutions ! Il est toujours possible de faciliter l'émergence et l'installation d'une filière nouvelle. Les décrets sur l'éolien (2000) et le photovoltaïque (2006), avec leur prix de reprise de l'électricité assuré pour une durée supérieure ou égale au temps d'amortissement, avaient cette vocation. À ceux qui auraient des états d'âme, je rappellerai qu'aucune filière énergétique n'a jamais réussi sans une mise de départ très importante de la puissance publique. Faut-il rappeler qu'avant même que soit produit le premier kW/h électronucléaire, quelque 60 milliards d'euros avaient été dépensés ?

J'ai déjà développé la nécessité de soutiens utiles dans un premier temps pour les projets d'innovation, et de politiques d'achat dans un deuxième temps pour insérer rapidement les nouveaux venus dans leur marché. La question que je souhaite aborder maintenant est la manière de tuiler sur vingt ans les recettes fiscales et sociales du paysage actuel avec un système en train de naître. Quand l'État tombe à bras raccourcis sur les paysans d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot, producteurs d'huiles végétales brutes, ou sur les promoteurs de filières de transport moins consommatrices de carburant, on mesure l'angoisse qui anime les équipes de Bercy. Surtout quand on sait que les recettes du budget de l'État reposent sur la TVA des millions de véhicules vendus et sur la TIPP, payée bien au-delà du nécessaire, compte tenu des capacités techniques de diminution des consommations unitaires des voitures.

Tout impétrant qui promeut une solution économe à tous égards devient un ennemi public pour ces gardiens du temple. Le fait de ne pas souvent sortir des beaux arrondissements de Paris altère parfois le jugement des hauts fonctionnaires de Bercy, au point qu'ils se révèlent impitoyables vis-à-vis de réseaux bien modestes,

utiles socialement mais marginaux au regard de leurs préoccupations. Ils seraient plus avisés de s'occuper de l'évasion fiscale par milliards et de suggérer, par exemple, qu'un citoyen français expatrié fiscal renonce à sa citoyenneté. Un beau sujet de débat pour l'Assemblée nationale, non ?

Taxe carbone

Il reste cependant à répondre à la question essentielle. Si les recettes de l'État reposent sur des piliers productivistes, qui devront reculer, il faut travailler à asseoir ces recettes sur le paysage en émergence. La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) de feu la gauche plurielle a ouvert la voie, même si l'accueil, à droite et dans certains rangs de la gauche, a été pour le moins mitigé. Les débats sur la taxe carbone s'inscrivent dans cette voie. Et rappelons au passage que, proposée au vote du Parlement européen au début des années 1990, cette taxe a été rejetée par les droites européennes, RPR en tête. Il manquait deux voix : deux eurodéputés de l'extrême gauche, au prétexte que « nous, on n'aménage pas le capitalisme ».

Le débat que nous venons d'avoir sur la taxe carbone est surréaliste. Quand la gauche plurielle gouvernait, c'est un compagnon de route de l'écologie politique de toujours, expert internationalement connu de l'énergie, Pierre Radanne, qui était aux commandes de l'Agence française de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Pour éviter les envolées du prix à la pompe, il avait proposé de compenser les hausses du marché par une baisse compensatrice de la TIPP, de sorte que l'État ne « s'engraisse » pas sur les manœuvres de spéculation. À peine arrivée au pouvoir, la droite s'est empressée de supprimer ce mécanisme.

L'année dernière, le prix s'est envolé de plus de 60 centimes à la pompe sans un commentaire ni la moindre mesure. Et voilà que survient le débat sur la taxe carbone et que les esprits s'échauffent, sans doute aussi parce que le gouvernement est incapable de dire nettement comment il la rendra juste socialement. Laurence Parisot, patronne du Medef, au nom des grands comptes économiques, donne de la voix. Tout à ses incohérences, le gouvernement finit par installer une mesure guère plus claire socialement, à un niveau que nous considérons trop bas pour enclencher les changements de comportements attendus.

Oui, nous sommes pour une mesure forte, même au-delà des 32 euros que Michel Rocard a présentés comme un seuil de début d'efficacité. Quant à la démagogie d'opinion à laquelle se sont laissés aller certains dirigeants de la grande gauche, je vous laisse juge !

Dans les faits, il s'agit bien d'enclencher des comportements vertueux. Il fallait expliquer que les plus modestes, ceux notamment qui consomment peu ou se déplacent en transport en commun, allaient recevoir un chèque supérieur au niveau de prélèvements dont ils feront l'objet. Il est d'ailleurs à parier que ce chèque arrivera comme par hasard juste avant les élections régionales. Les détracteurs de cette taxe auraient été plus avisés de soutenir le mécanisme pour accentuer la prise en compte des fragilités sociales. Le problème est que le montant de cette taxe est bas, en deçà du niveau susceptible d'accélérer la prise de conscience qu'en changeant de comportement, on recevrait plus... L'affaire a décidément été très mal expliquée. De manière démagogique, on a essayé d'opposer « les bobos et les pros ».

En réalité, la manœuvre sur la taxe carbone était une diversion pour passer sous silence la disparition de la taxe professionnelle. Rappelez-vous que le discours présidentiel portait, il y a quelques mois à peine, sur les mesures de compensation qui permettront aux collectivités locales de ne pas être lésées. La conséquence probable sera le freinage des programmes des collectivités ou l'élévation de l'impôt, que le même gouvernement s'empressera de vilipender. Habile !

L'État au service du CAC 40... et réciproquement ?

Par appât du gain, la dérive financière de grands établissements cotés en Bourse a été encouragée. Grave erreur. Car, même mal acquis, leurs bénéfices faramineux engendraient pour l'État un important impôt sur les sociétés. Et tant pis si les prélèvements financiers sur les petites boîtes ou les petites gens sont abusifs. Maintenant que tous les modestes de France sont obligés d'être solidaires avec les riches, afin de renflouer l'économie dévastée, nous aurons peut-être voix au chapitre !

Il va falloir remettre de l'ordre dans les pratiques, certes. Mais il est trop facile de voir nos importants personnages faire des remontrances et s'ériger en juges, quand, pendant vingt ans, toutes les prises de position en faveur de la financiarisation de l'économie n'avaient pour seul but que de gonfler les volumes de placements, jusqu'à menacer les piliers de notre protection sociale.

Je me souviens que, négociant un budget pour mon modeste secrétariat d'État nouvellement créé (Vice-président de région couvrant trois commissions, pour un montant global de 225 millions d'euros, j'étais à la tête de 2 millions d'euros le jour de ma nomination comme ministre du gouvernement), je demandai à la directrice du Budget, lors de ma première conférence budgétaire, 7,5 millions d'euros de rallonge. « Vous n'y pensez pas, me répondit-on, et les contribuables ? » Dans le même calendrier, le ministère des Finances avait fait savoir qu'il renonçait à prélever 750 millions d'euros d'impôts qu'il avait le droit de réclamer dans le cadre de la fusion de Vivendi avec Seagram ! N'aboutissant à rien, je quittai la réunion. Finalement, l'affaire se conclura positivement, directement à Matignon.

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 14

Politique européenne et politique mondiale

Une ambition européenne

Un ami roumain me disait, il y a quelques années: « Si nous étions de nouveau pris en étau entre Staline et Hitler, vous nous laisseriez encore tomber. » Dans ces années 1990 de honte et d'impunité, des snipers de Sarajevo et des camps de concentration revenus en Europe, je n'avais rien à lui répondre. Alors, n'oublions jamais que nous sommes les deux premières générations depuis mille ans à être en paix...

Dans une Europe à 15, la règle de « l'unanimité sauf deux voix » impliquait 13 voix pour qu'un conseil des ministres européens ou un sommet européen des chefs d'État puisse décider, ce qui était déjà risqué. Dans une Union européenne à 27, il en faudra 25: on mesure bien le risque de paralysie. Certes, il fallait envisager une intégration plus franche, ce qui entraîne l'acceptation par les grands États du principe de majorité qualifiée. Mais il est un point d'histoire qu'il nous faudra bien purger. Comment des dirigeants intelligents ont-ils pu projeter un scénario dans lequel on fait d'abord entrer douze nouveaux pays en maintenant l'ancienne règle, pour voter ensuite les nouvelles règles? La décence aurait voulu que les membres titulaires soient consultés pour préparer les règles d'entrée avant.

Revendiquer une Europe sociale

La suite, nous la connaissons. Le risque d'enlisement de l'ambition d'Europe est réel. Il faudra de toute façon reprendre le chantier. Mais, puisque nous cherchons toujours le plan B quatre ans après le référendum de 2005, ceux qui veulent plus d'Europe seraient avisés de décrire ses possibles progrès, notamment sur la question sociale. Énoncée clairement, cette base revendicative pourrait faire l'objet

d'une mobilisation progressive. Elle constituerait tout au long du mandat de nos eurodéputés autant de sujets qui permettraient sans doute à la presse de s'y intéresser en dehors des campagnes électorales.

N'oublions pas que les grandes questions d'environnement ont plus sûrement progressé du fait de la politique européenne que des initiatives nationales, que les fonds structurels européens qui interviennent sur les projets dans les territoires bénéficiaires tiennent compte des écarts de développement et constituent un formidable outil solidaire. Ah ! Si les interventions de l'État français partaient des mêmes logiques d'écart sur des critères objectifs !

Bien sûr, il va falloir donner du souffle au projet européen. Dans ces périodes de relance économique, je m'étonne toujours de constater que le rapport de Jacques Delors, réalisé à l'époque où il était président de la Commission, ne soit pas exhumé. Il y était proposé de structurer sur une base multimodale un réseau continental voie d'eau, ferroutage, cabotage, fluvio-maritime.

Il faudrait permettre à l'Union 1 % d'endettement (elle n'en a aucun à ce jour), de sorte qu'elle prenne à sa charge les grands projets de niveau européen, laissant à ses États membres le soin, par application du principe de subsidiarité, de programmer les maillons d'importance nationale complémentaires. S'il faut dépenser quelque argent pour redonner du souffle à la machine économique, autant que ce soit dans des objets très utiles, sur une longue durée, et dont l'existence aurait pour conséquence d'alléger le bilan environnemental du transport et surtout son coût. Ainsi, au fil des années, ce qui serait investi d'un côté serait récupéré en charges évitées de l'autre. Cela permettrait au passage de protéger les routiers de l'Ouest en cessant de les mettre en concurrence directe avec des chauffeurs payés cinq fois moins, qui viennent désormais des confins de l'Oural...

Pédagogie politique

Il est urgent de faire vivre cette ambition pendant cinq ans. Non, Dany, tu n'en as pas fini avec la France ! Il s'agit d'identifier des initiatives fortes pour l'Europe et de les incarner durant toute cette période, d'animer ce travail de pédagogie politique loin des exploitations démagogiques de ceux qui, votant les décisions au Parlement européen ou au sein des conseils des ministres ou des sommets des chefs d'État, vilipendent l'institution et donnent le sentiment que les décisions seraient le fait de technocrates incontrôlés...

À peine nommé secrétaire d'État à l'Économie solidaire, je participe à Paris au premier conseil des ministres européens de l'Emploi, présidé au nom de la France par Martine Aubry. Les réseaux de l'économie sociale et solidaire me saisissent du fait qu'un chantier juridique, entamé sur le statut européen des coopératives, des mutuelles, des associations et des fondations européennes est en souffrance. Je demande à ma ministre de tutelle comment introduire un élément nouveau à l'ordre du jour. Martine Aubry m'explique que les usages veulent que le pays qui préside l'Union n'introduise pas d'objet nouveau aux ordres du jour arrêtés.

Arrivé sur place en avance, j'aperçois Michel Rocard, qui me connaît un peu (il était venu me soutenir à Roubaix pendant ma campagne législative de 1997, et ne suis-je pas celui qui a en charge cette économie sociale qu'il a tant contribué à installer dans nos institutions politiques en créant, en 1982-1983, la Délégation

interministérielle à l'économie sociale ?). Je lui pose ma question d'un air innocent. « C'est très simple, me répond-il, il suffit que le sujet soit introduit par un des membres titulaires de la commission et soutenu par aux moins deux autres titulaires. » Michel Rocard préside à ce moment-là la commission européenne des affaires sociales au Parlement et en est titulaire à ce titre. Sur ces entrefaites, arrive un personnage que je ne connais pas, le représentant de la Confédération européenne des syndicats (CES), également titulaire : et de deux. L'affaire à peine conclue, mes deux complices du moment attrapent au vol le ministre luxembourgeois du Travail : et de trois !

Une heure après, la commission, au grand étonnement de la présidente de séance, la ministre française du Travail et de l'Emploi, prenait l'engagement de relancer pour la prochaine réunion de la commission le chantier des statuts, en commençant par celui de la coopérative européenne, le plus avancé à cet instant.

Une anecdote significative

Permettez-moi une comparaison entre le fonctionnement de l'Europe et celui de l'État français par le biais d'un souvenir significatif. Dès les années 1990, j'ai travaillé sur les questions des réseaux de finances solidaires, tontines citoyennes d'investisseurs (plus connues sous le nom de Cigales), coopératives de capital-risque et établissements financiers accueillant de l'épargne solidaire. Ce secteur s'est développé pour répondre à une carence de nos banques, qui écartent trois types de créateurs d'entreprises : les sans-le-sou, les innovateurs et les porteurs de petits projets. Les premiers car ils sont à risque, les deuxièmes parce que l'imagination n'est pas le premier critère de recrutement de la profession bancaire, et les troisièmes car un petit projet qui marche peut coûter plus qu'il ne rapportera.

Je voulais absolument couvrir la carte de France de ce type d'acteurs, notamment les régions où l'absence de tels partenaires freine les initiatives et le nombre de créations d'entreprises. Après plus d'un an de travail, le grand jour est programmé pour le 27 mars 2002, au conseil des ministres. Mon projet d'appel d'offres auprès des banques pour sélectionner le partenaire qui soutiendra l'extension de ce type d'établissements financiers est enfin inscrit à l'ordre du jour¹. La décision sera « bleue ». Ce terme signifie que la plus haute instance qu'est le conseil des ministres, sous la responsabilité du président de la République, engage une décision définitive qui prend place dans les comptes rendus imprimés sur des feuilles bleues.

Le lendemain, mon appel d'offres est lancé. Les banques qui le souhaitent pourront se porter candidates pour l'essaimage de caisses solidaires dans de nombreuses régions. Ainsi, tout pourra être prêt avant la clôture de la campagne présidentielle, qui s'ébroue à peine, et la réserve budgétaire pourra être affectée avant le résultat de l'élection. Tout a été engagé, y compris l'affectation budgétaire le 5 mai 2002.

Pendant l'été, pourtant, j'apprends que l'affectation signée de ma main, c'est-à-dire du ministre juridiquement compétent de par son décret de nomination, n'est pas suivie d'effet. Un haut fonctionnaire, pourtant de gauche, a bloqué le dossier. Notre seul échange téléphonique aura été :

1. La tuerie de Nanterre, qui a eu lieu dans la nuit du 26 au 27, explique que cette actualité soit passée sous silence.

- Pourquoi as-tu bloqué la décision ?
- Depuis le début, je ne sens pas ce dossier.
- Parce qu'on te paie ce prix-là pour sentir ? Quel beau métier !

J'avais déjà raccroché. Au lieu de servir, ce pour quoi il est appointé, cet homme « sentait » ! J'espère au moins qu'il n'a pas donné en offrande aux nouveaux arrivés ce dossier comme gage de sa bonne volonté et de sa survie dans le poste qu'il occupait ! Quelqu'un qui trahit aussi vite, mieux vaut l'écartier. À tout prendre, j'ai trouvé la machinerie européenne moins aléatoire et plus claire dans ses modes de fonctionnement que notre machinerie nationale.

De nouvelles règles mondiales

Pourquoi le commerce juste concernerait-il uniquement le commerce équitable ? Pourquoi seulement un échange Nord-Sud ? Pourquoi pas Sud-Sud, Sud-Nord, Nord-Nord ? Puisque commercer, c'est d'abord échanger, comment introduire dans ces échanges des règles permettant l'émancipation des peuples et des personnes ? L'idée de prélèvements compensant les écarts en matière de niveaux de protection sociale et environnementale pour l'entrée des produits dans l'Union européenne fait son chemin. Mais si cette direction devait être suivie, il faudrait aller au bout du raisonnement. Sans être ni naïf ni cynique, n'est-il pas temps de lâcher les régimes de pilliers que nous soutenons pour mieux disposer de matières premières à vil prix, au grand bonheur des potentats locaux et de leurs comptes *offshore*, et à la gloire d'un libéralisme sauvage et délinquant ? Sommes-nous prêts à changer de langage et donc de diplomatie ? Sommes-nous prêts à proposer des accords bilatéraux sur des bases nouvelles, entraînant, pourquoi pas, toute l'Union européenne dans cette approche ? N'est-il pas naïf de croire que ne pas changer empêchera que nous soyons supplantés en Afrique par les Chinois ? Il est temps d'installer de nouvelles relations permettant d'obliger ces partenaires à respecter les règles d'un univers devenu civilisé dans ses pratiques.

Souvenirs de Seattle

En 1999, membre de la délégation parlementaire envoyée à Seattle pour la conférence de l'OMC, j'eus la surprise de constater que 17 pays seulement négociaient quand les autres n'avaient le droit que de regarder. Une agitation nuit et jour, une ruche mondiale au travail. Les lobbies présents, lobby agricole en tête. La FNSEA : 20 délégués offrant un repas dans un grand hôtel à 500 délégués du monde entier. Ils exercent une surveillance sans relâche, campent dans les halls, interpellent chaque ministre français de passage entre deux négociations, ou Pascal Lamy, alors négociateur au nom de l'Union européenne... L'enjeu : continuer d'être massivement subventionnés, non seulement pour fermer nos portes aux agricultures des pays du Sud, mais, pire, vendre là-bas des produits qui ont coûté très cher à notre collectivité et qui, pour le malheur des paysans sur place, arrivent sur leur marché à un prix plus bas que leur prix de revient local.

Soutenir les paysans, oui, ceux d'ici comme ceux de là-bas. Mais, à Seattle, je n'ai pas vu de paysans, je n'ai vu que des agro-managers dans une délégation pourtant très nombreuse.

Des organisations militent à juste titre pour que certains biens publics soient exclus du périmètre des services soumis aux règles d'ouverture du libre-échange de l'OMC, notamment l'alimentation, la santé et l'éducation². Mais l'alternative à l'accord multilatéral de libre-échange est la construction d'accords bilatéraux et multilatéraux installant des règles de coopération et d'échange sur des bases justes. Ce ne peut pas être le maintien de systèmes où certains veulent le beurre, l'argent du beurre et la vertu de la crémière, évidemment sur fonds publics.

2. À ce propos, la réforme Morano, qui vise à introduire des jardins d'enfants à statuts privés, entrouvre la porte à l'idée de concurrence dans l'éducation. Nous serions avisés de ne pas laisser cette affaire prendre forme.

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

CHAPITRE 15

L'avenir est entre nos mains

Pour couvrir toutes les situations, il faudra distinguer les territoires sur des bases objectives. Cet aspect est important car, souvent, l'argument qui bloque est d'ordre constitutionnel. Je me souviens du débat sur les 35 heures. Il aurait fallu distinguer les situations des entreprises sur un critère essentiel : le poids de la masse salariale sur le chiffre d'affaires. Un secteur de pointe où la masse salariale pèse 11 % a absorbé aisément une telle mesure, avec ses presque dix points d'augmentation de la masse salariale, car l'incidence n'était finalement sur le chiffre d'affaires global que de 1 %. *A contrario*, un secteur où la masse salariale représente 70 % du chiffre d'affaires n'a pas eu les mêmes facilités.

Injustices régionales

Le maire de Quimper a moitié moins de moyens que celui de Neuilly-sur-Seine pour s'occuper du même nombre d'écoles, quand celui de Roubaix en a encore moitié moins que celui de Quimper...

L'Île-de-France concentre 59 % de la recherche et des crédits nationaux qui s'y rapportent, mais cela n'a jamais ému les émules bonapartistes de notre République. Personne ne trouve anormal que l'Île-de-France, pendant longtemps, se soit fait payer son métro et ses trains de banlieue par tous les Français. Ah ! Mais c'est la capitale ! Le principe qui s'exerce alors est le contraire de la solidarité. La région qui, avec 20 % des habitants du pays, détient 28 % du PIB national, notamment par la fiscalité des grands sièges des fleurons de l'économie nationale (vous savez, ceux que regroupe l'Établissement public d'aménagement de La Défense, dont Jean Sarkozy a failli prendre les rênes), a besoin que ceux qui ont moins d'argent viennent à son secours.

Et je voudrais bien me rassurer sur les projections urbaines fantasmatiques du Président, avec ses 35 milliards d'euros de transports en commun, son TGV vers la couronne normande, bref son Grand Paris rien qu'à lui, alors que toute la France, avec

le Montpellier-Toulouse- Bordeaux ou, plus encore, un Rennes-Nantes-Tours-Clermont-Lyon, aimerait pouvoir circuler en TGV sans être obligée de passer par Paris.

La France égalitaire est une recherche, ce n'est pas une réalité. La France de l'équité est une exigence. Hélas, nous nous en éloignons. Et elle ne peut exister qu'à la condition de rétablir de justes dispositifs d'intervention tenant compte des écarts. L'Union européenne, avec ses fonds d'intervention territoriaux, le fait depuis plus de vingt ans, en France comme ailleurs, mais notre puissante administration ne saurait y parvenir. Nous avons des villes avec trois médecins pour mille habitants, et des quartiers ou des bouts de villes de cinq à dix mille habitants sans l'ombre d'un médecin généraliste. Et après, on s'étonne que les urgences hospitalières soient débordées.

Compenser les différences

Reconnaître la France comme multiple ne signifie pas la fin de l'État nation. Elle en est le prolongement modernisé. Il va donc falloir apprendre à compenser ces situations et arrêter de permettre à ceux qui ont de gros potentiels fiscaux de lever peu d'impôt, au détriment de ceux qui sont obligés, pour couvrir les mêmes services de base, d'imposer infiniment plus. Nous vivons dans une vaste hypocrisie. J'aimerais que l'on m'explique une fois pour toutes pourquoi certains territoires départementaux ou même régionaux ont 40 % de fonctionnaires de moins que la moyenne nationale pour réaliser les mêmes services publics, à population comparable. Où sont les surnuméraires, dans quels territoires et pour quelles raisons ?

La question revient à se demander qui dirige le pays, si nous avons une gouvernance tournée vers l'avenir, et si le politique maîtrise ses sphères techniques. La réalité est que nous sommes incapables de détricoter les traditions bonapartistes, de nous défaire des approches corporatistes, héritage amer du pétainisme.

La boîte à outils, nous l'avons dit, doit être revue ; les institutions majeures doivent changer. Il faut savoir s'inspirer des modèles voisins quand ils sont bons. Profondément traumatisée, la République fédérale d'Allemagne avait su se doter après guerre d'institutions remarquables.

Pour une République fédérale

L'Assemblée nationale française, tout en conservant sa notion d'ancrage territorial des députés, pourrait introduire une dose de proportionnelle pour cent députés, en utilisant le très juste système allemand qui recueille au plan national, pour une formation, la totalité des suffrages exprimés qui n'ont pas été utiles pour faire élire un parlementaire. Le partage des sièges de cette partie de la représentation à la proportionnelle est le plus équitable qui soit.

Le Sénat, outre-Rhin, n'est pas la mascarade non représentative que constituent les modes électifs de nos sénateurs, notamment en milieu rural, où trente habitants d'un village peuvent disposer d'autant de grands électeurs que cinq mille habitants des villes, mais tout simplement la représentation au second degré du tissu des collectivités : région, départements, collectivités locales.

Il faudra bien reparler du découpage et de la taille des régions. Ce chantier devrait être l'occasion de rassembler tous les départements bretons. Le processus doit aboutir. Il ne saurait être question de l'imposer. Un référendum parmi les citoyens de Loire-Atlantique permettrait de recueillir leur assentiment. Dès lors, la voie vers un redécoupage des régions concernées dans l'Ouest et l'unification bretonne serait ouverte.

Par ailleurs, la structure fiscale des budgets régionaux est telle que la région ne prélève que 3 % de l'impôt local. Si la région décidait d'une augmentation de 50 % des bases fiscales, cela aurait une incidence réelle sur la feuille d'impôt de 1,5 %. Il est urgent de faire de la région une grande collectivité. Elle devrait au moins disposer de la capacité d'affecter 15 % des prélèvements effectués dans son territoire. Une réforme institutionnelle devra comprendre aussi cette évolution.

Les libertés des collectivités locales doivent être renforcées et précisées dans l'esprit décrit précédemment. De même, la clarté fiscale doit être faite sur le « qui prélève quoi ». Bref, un impôt direct pour chaque niveau, et non cet entrelacs qui permet de tout brouiller aux yeux du citoyen. L'idée de fédérer départements et régions n'est pas à rejeter en soi, mais à la condition expresse que la décentralisation en sorte renforcée. Le projet de la majorité actuelle élaboré pour le Grand Paris constitue une recentralisation. L'affirmation des grandes métropoles à côté des régions est un piège narcissique tendu à de grands élus, y compris de gauche, qui, de fait, affaiblit l'idée de Région.

Une nouvelle pyramide institutionnelle

Afin de ne pas détruire la proximité avec les conseils municipaux, pivot de l'implication citoyenne dans notre démocratie, la représentation indirecte des conseils municipaux dans les instances intercommunales doit être couplée avec la représentation directe. La moitié de leurs membres pourrait être issue de la représentation au second degré, l'autre d'un vote de liste proportionnelle direct à l'échelle de l'agglomération ou de l'arrondissement. De la même manière, le conseil régional pourrait être issu pour moitié de la représentation des collectivités locales, et pour l'autre d'un scrutin de liste proportionnel à l'échelon régional.

Pour le Sénat, une moitié serait directement issue d'une représentation au second degré du conseil régional, l'autre d'un scrutin de liste direct à la proportionnelle avec une circonscription France ou des grands sous-ensembles infranationaux. Les représentations ainsi imbriquées garderaient le lien entre citoyens et territoires, tout en permettant une représentation juste de l'opinion électorale.

Le primat du fait régional

Mais nous ne nous en sortirons pas sans qu'une impulsion forte puisse partir des régions. Nous vivons dans un pays où, à cause de la concentration du pouvoir, toute initiative peut être bloquée à la suite d'un échange téléphonique de deux personnes en poste, issues des mêmes promotions de nos grandes écoles, même si elles n'ont pas la même sensibilité politique. Un pays où quelques personnes,

par désintérêt pour une innovation ou parce que celle-ci vient piétiner leurs plates-bandes, peuvent mettre un dossier de côté pendant des années. Alors que l'on sait que l'impulsion dans une filière se joue en quatre ou cinq ans, et qu'ensuite le retard pris risque d'être rédhibitoire en matière de développement économique. Ces temps-là sont en passe d'être révolus, mais les modes de pensée sont restés intacts. Les filières, les acteurs, les territoires : voilà le paysage, désormais. Nos grands corps d'État ont un rôle important à jouer à condition d'être des facilitateurs au plan réglementaire. La croissance comme la décroissance vertes, cette double dynamique de reconversion écologique et solidaire de l'économie, n'ont pas d'avenir si le politique ne reprend pas ses droits, si la classe politique nouvelle ne devient pas animatrice des filières dans les territoires.

Le vrai enjeu de la participation comme mode de gouvernance est à ce prix. La légitimité ne peut être que démocratique, c'est vrai pour l'administration comme pour les milieux économiques. Il faut désormais traduire cela dans une réforme des institutions. Celle-ci ne sera possible qu'avec l'élection d'un(e) président(e) de gauche ayant énoncé les raisons de ces changements et obtenu le feu vert lors d'un grand débat national. Le pilier de cette architecture doit être la subsidiarité appliquée à la France, soit le renforcement des pouvoirs décentralisés, quitte à en simplifier l'architecture – dans cet esprit-là, les travaux de la commission Balladur-Mauroy sont à considérer autrement que sous l'angle d'une opposition de principe. Ce pourrait être un socle intéressant à condition de ne pas se tromper de direction historique. La territorialisation du conseiller régional et départemental ressemble trop à une tentative de mainmise des deux grands partis pour s'assurer artificiellement l'hégémonie de la représentation. « Cantoniser » la région serait une régression. L'absence de proportionnelle est la cause du non-renouvellement des pratiques et de la pensée politique. Il faudra donc revenir sur cette question en cas d'alternance en 2012.

Le peuple, dans les années qui viennent, devra porter cette dynamique par ses suffrages. Il est clair que les tenants à gauche et à droite d'un étatisme désuet ou d'un bonapartisme maintenu devront être renouvelés. Cette modernisation et cette recomposition ont sans doute commencé. Elles doivent être encouragées par des votes.

Mesurer le poids des responsabilités

Les familles de l'écologie politique ont eu, par le passé, des attitudes qui paraissaient si fragiles qu'elles démentaient leur volonté d'incarner une approche sociétale de long terme. Les années 1970 ont été, pour cette sensibilité naissante, celles du refus d'entrer dans les institutions. Les années 1980, celles des premières escarmouches électorales dans l'âpreté d'un combat inégal, où les moyens faisaient cruellement défaut quand ceux des autres ne connaissaient pas de limites. Les années 1990 ont été celles du début du succès, période utile, expérimentale, avec la première présidence d'une région, l'entrée au Parlement européen et au Parlement national comme au Sénat, les premières expériences gouvernementales. Les enfants du succès écologiste ne peuvent pas comprendre cette période où le sentiment de gâchis est venu parfois ruiner l'enthousiasme, après tant de sacrifices consentis.

Les temps changent, et nous avons mûri. Les temps changent car de très nombreuses personnalités, compagnons de route réguliers ou ponctuels, osent aujourd'hui soutenir clairement ce qui constitue la plus grande cause humanitaire de tous les temps. On peut bien nous expliquer que ceux qui, pendant des années, ont combattu la progression écologiste et fait en sorte de retarder les applications concrètes permettant d'amorcer cette mutation civilisationnelle seraient les mieux à même, désormais, de s'occuper sous cet angle de l'intérêt général. Ce ne sera plus vrai dès lors que nous montrerons une capacité à bien gérer les affaires de la cité.

Le projet de transformation est ambitieux. Dans certains cas, il peut et doit être radical. On ne doit plus confondre radicalité des projets et posture extrême, gestion de la responsabilité et attitude gauchisante. Cette attitude fut notre maladie infantile. C'est bon, nous avons fait notre rougeole, maintenant nous pouvons regarder l'avenir avec la certitude que la bonne posture est celle qu'Europe Écologie a su prendre. Écologistes d'abord, de gauche sûrement, mais sans fermeture a priori. Et cela ne pose aucun problème d'ambiguïté sur les valeurs, sauf à revendiquer les découpages du XIX^e siècle, qui ne nous correspondent pas. Car pour convaincre une société tout entière, il faut créer du lien, des ponts, de l'écoute, de l'intelligence collective. On n'y arrive pas quand des attitudes sectaires dominent. Certains font souffler le vent de l'interdit du côté du Modem. Le PS, en recréant l'axe de feu l'union de la gauche dès les accords bouclés avec nous, au temps de la gauche plurielle, a de fait sacrifié l'accord Verts-PS.

Quelle majorité ?

La question, pour les écologistes, est de savoir quelle majorité produira cette dynamique de changement dans laquelle nous serons plus sûrement les seconds que les premiers. Nous devons garantir une dynamique à deux piliers (vert et rose), et ensuite chercher l'élargissement. Et si le PS passe des accords avec le Modem contre la composante écologiste, comme à Grenoble, c'est la vie... Quand le maire de Lille reconduit des accords PS-Verts puis les élargit au Modem, on parle d'un habile aboutissement.

La seule chose qui reste vraie est que tout accord se fait sur des objectifs, des valeurs, un programme. Nul, à gauche de la gauche, ne peut poser comme condition de sa venue dans une majorité l'exclusion a priori de tout autre. Accepter cela nous empêcherait d'avancer sur les institutions et de toucher aux grands intérêts acquis dans l'énergie ou le transport, et ferait piétiner le changement écologique. Chacun est fondé à vérifier que le projet est partagé, et cela vaut pour les deux ensembles qui bordent l'arc rose et vert.

François Bayrou a pu vérifier, lors du scrutin européen, que le narcissisme est perçu par l'opinion comme une faute, surtout en temps de crise. À trop s'occuper de lui-même, il a sans doute donné aux électeurs le sentiment qu'il n'avait pas vocation à s'occuper d'eux. Et les circonvolutions de Jean-François Kahn pour définir les contours d'un ailleurs tournant le dos aux grandes traditions et aux grandes valeurs n'y ont non seulement rien changé, mais ont peut-être fini de démontrer que cet espace n'existait que par un artifice de mots.

Il faut donc partir des valeurs, de l'intérêt général renouvelé, et élargir l'assise. Quand François Mitterrand gagne avec 53 % des voix, le réflexe chez les socialistes

n'est pas de dire qu'il a gagné des voix à droite, mais qu'il a su créer une majorité. Le projet et les valeurs doivent être clairs, mais l'action politique nécessite d'abord de conquérir des majorités.

Adresse aux socialistes

J'entends les positions de leaders PS : « Au premier tour je discute, au second je compterai », sorte de menace à peine voilée d'exclusion entre les deux tours. « Je mets en garde Europe Écologie contre la tentation de faire un premier tour. »

Amis socialistes, de tout temps il a fallu inventer les termes d'accords avec vous. Parfois contre les formations écologistes qui n'y étaient pas prêtes. Les hasards de la vie personnelle et professionnelle m'ont conduit à passer vingt formidables années dans cette région historique de la gauche qu'est le Nord-Pas-de-Calais. J'ai appartenu à cette génération pionnière. Quand, en 1989, sur dix accords municipaux de participation à la gestion de grandes villes, cinq avaient été scellés dans le seul département du Nord, à l'époque où le « ni droite ni gauche » tenait lieu de stratégie politique chez les Verts ; quand nous animions un conseil régional à front renversé, nous à la Présidence et vous nous soutenant (car vous aviez préféré changer de partenaire à la faveur de cette campagne, désignant, malgré notre engagement à vos côtés, Génération Écologie comme nouvel interlocuteur). J'ai fait partie de cette délégation restreinte qui, en 1996-1997, discuta de l'accord programmatique PS-Verts, bon accord sur le papier, qui ouvrit les portes de la victoire électorale à la gauche plurielle. Ce qui fut fait de l'accord a été exprimé courageusement par l'un des vôtres récemment, et je salue son courage, Philippe Martin, président du conseil général du Gers : « L'accord d'alors, nous nous sommes assis dessus... » Vous signiez avec nous pour immédiatement reprendre vos réflexes de partage et de domination avec vos anciens partenaires. Sauf à vouloir confirmer l'impasse dans laquelle semble être la gauche pour l'instant, il vous faut admettre que ce temps-là est révolu.

Nous sommes les héritiers, comme toutes les familles républicaines, de votre formidable combat contre la tentation totalitaire d'une autre gauche, en son temps. À ce titre, depuis l'extraordinaire discours d'anticipation de Léon Blum sur le devenir de feu l'URSS, vous revendiquiez l'hégémonie, car les projets de ces deux gauches pour les sociétés humaines étaient inconciliables. Il faut dire au lecteur intéressé par la chose politique que vous avez été capables, dans nos communes années de gouvernement, d'apporter au vote de l'Assemblée nationale des projets de lois, et mêmes des changements de systèmes électoraux, sans même informer ou consulter vos partenaires.

Dans ces heures délicates où notre Président, pour sa survie politique et ses rêves de grandeur francilienne et parisienne, nous propose d'endetter les générations futures, l'opinion se désespère. Elle cherche. Elle a réglé la question du Modem, en tout cas pour les grandes finales. Elle envoie un signal très fort à la famille écologiste. Un paysan dirait que l'heure est au recépage : couper les branches à la racine pour mieux espérer une repousse généreuse.

Nous sommes la force de régénération de la gauche elle-même, avec laquelle vous devez désormais envisager une articulation forte, y compris dans le partage des responsabilités. À vous entendre, ce qui se passe serait un soufflé. « Nous sommes

prêts à discuter sur la base des scores de 2007, c'est-à-dire 7 % », disiez-vous pour ces régionales. Et si, demain, nous faisons 15 % de moyenne nationale, serez-vous prêts à envisager un accord législatif global en 2012 sur la base du rapport de force nouveau, ou voulez-vous perdre encore ?

Sociologiquement, les barrières sont levées, et cela ne fera que s'amplifier. Mieux vaut s'y préparer ensemble dès maintenant. Nous devons contribuer à faire émerger une dynamique positive et crédible, d'abord rose et verte, susceptible de s'élargir ensuite au rouge et à l'orange, sans a priori. Voulez-vous une alternative à monsieur Sarkozy ? Les Français, eux, la souhaitent.

Lors du scrutin régional, nous allons jouer, vous et nous, plusieurs partitions. Nous, celle de l'entrée dans la cour des grands avec une capacité à développer des idées, des projets utiles pour l'avenir, innovants, surprenants parfois. Vous, vous allez créer les conditions ou non de notre succès commun en 2012. Le respect de l'électeur, les concessions sérieuses en matière de contenu, le partage des responsabilités pour aujourd'hui (les régionales de 2010) et pour demain (les cantonales et les législatives) sont dans ce contexte incontournables, et n'essayez pas de noyer le poisson en vous servant de vos autres alliés comme prétexte à vous remettre au centre et, finalement, croire que vous pourriez à nouveau faire ce que vous voudrez. Nous y perdrons tous, mais vous certainement plus que toutes les autres formations concernées.

Il nous faut définir ensemble des règles comportementales avant, pendant et à la sortie de cette campagne. Les électeurs doivent pouvoir exprimer leur volonté de régénération. Ils ont compris que la solution ne passait pas par les logiques et les accords d'appareils. Nous proposons aux citoyens de ce pays un vote préférentiel, en sachant que la proportionnelle du résultat devra être respectée à tous égards. Il s'agit d'un débat d'idées, d'un moment politique de redistribution des cartes, dans l'objectif d'enclencher une recomposition du paysage progressiste. Les citoyens de ce pays l'ont compris, et ils sont tous concernés. Il nous faut refonder la dynamique politique pour faire évoluer rapidement ses contenus et ses outils institutionnels.

Chacun doit mesurer la signification de son vote pour l'immédiat et au-delà. Les chemins de l'avenir sont ouverts.

[sommaire](#)[voir les photographies](#)

Épilogue

Nous allons vivre de grands changements, à tous égards. Nous devons conduire, et non subir les événements. Il faut pour cela bousculer rapidement les intérêts des caciques et des lobbies. Nous devons accepter de considérer de manière nouvelle les trois piliers de l'environnement, de l'économie et du social. Ces trois sphères sont interactives et doivent être comprises désormais comme des éléments convergents, alors même que la tentation (réelle ou politicienne) à droite comme à gauche a été trop longtemps de les opposer, afin de mieux camper sur des positions qui ne sont bien souvent que la défense d'intérêts ou de situations acquis.

Le primat de l'environnement

Tous les voyants sont en train de passer à l'orange vif. Les paramètres vont désormais évoluer rapidement. Les prises en charge n'ont rien d'impossible, elles doivent s'organiser. Les « fausses barbes » doivent tomber pour que nous puissions engager massivement la mutation vers l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cela doit se traduire par des plans régionaux déclinés à l'échelle des pays, afin de conduire un scénario pouvant être mesuré dans ses effets comme dans ses rythmes.

En matière de transport, deux révolutions doivent être engagées. D'abord, celle de la mobilité des personnes, politique qui ne doit plus souffrir de schizophrénie. Le but est de faire diminuer le nombre de kilomètres/voiture et le poids des budgets immobilisés. Il ne peut y avoir un discours contraire aux actes. Cela suppose de vrais choix et une diminution des budgets routiers (à l'exception de l'entretien de l'existant, peut-être) et une réaffectation vers tous les autres éléments d'une politique au service de l'objectif recherché.

La deuxième révolution concerne les marchandises. Les ingrédients du changement sont connus, que ce soit pour diminuer les transports inutiles ou néfastes, pour relocaliser des filières, ou pour offrir aux opérateurs une alternative à la domination écrasante du mode routier. Le temps des palabres est clos, nous attendons des décisions.

Au plan de la construction, les techniques et les structures doivent évoluer pour correspondre au nouveau paysage économique prometteur. Les politiques

urbaines et les règles doivent se transformer en conséquence. La protection du foncier agricole et du foncier à bâtir appelle une révision des modes d'affectation, un renforcement des règlements et leur application sans faille et sans retour. Les prises en charge des milieux naturels, comme le cycle de l'eau, doivent devenir des grandes politiques publiques au même titre que d'autres.

Une nouvelle conduite de l'action économique

Quels que soient les secteurs d'activité – publics, privés, matériels ou non –, la question ouverte est celle de l'optimisation de tous les moyens nécessaires pour rendre un service ou produire un bien. Tout doit être entrepris pour booster les formes de services, d'ingénierie et de production capables d'accompagner la mutation. La décroissance ou le décrochage par rapport aux piliers de l'économie des Trente Glorieuses ont déjà commencé. Il vaut mieux anticiper cette évolution et l'organiser que s'accrocher à un modèle condamné, y compris au plan des recettes fiscales qui s'y rattachent.

Un certain nombre de secteurs doivent immédiatement réfléchir à leurs évolutions, privilégier les productions adaptées au monde de demain, modifier leur mode de fonctionnement, pour se prémunir d'un changement brutal de la demande sociale. D'autres secteurs devront élaborer des stratégies leur permettant de se prémunir d'évolutions ou de contraintes extérieures. Pensez-vous qu'une production agroalimentaire qui mobilise trente calories de pétrole pour livrer dans l'assiette une calorie alimentaire soit porteuse d'avenir ? Il n'est pas question de détourner les surfaces de production alimentaire pour produire de l'énergie, mais de savoir si le secteur agricole et son corollaire agroalimentaire seront, d'ici à quinze ans, autonomes au regard des secousses énergétiques qui surviendront.

La richesse sera faite de nombreux développements utiles, du recul de solutions tombées en désuétude et d'une diminution des services de flux matériels au profit des services de proximité et des services immatériels. La vraie question qu'il va falloir décoder est celle de l'assiette future des prélèvements fiscaux ou sociaux, qui, pour partie, ne reposeront plus sur les mêmes vecteurs.

Nos modes de vie vont évoluer, les organisations sociales vont devoir s'améliorer pour correspondre à ces nouvelles exigences et à ces défis. Les ménages vont disposer de marges dans leur budget grâce à la baisse des charges du logement, au partage des parcs de véhicules motorisés, etc. L'usage plus performant des infrastructures et des techniques, pour l'eau, les transports ou d'autres secteurs, arrêtera l'inutile empilement des infrastructures. Les moyens libérés permettront de nombreux autres investissements utiles ou couvriront des charges de fonctionnement incontournables.

Désormais, il n'y a plus de dieu Investissement et de diable Fonctionnement ! Il y a des investissements nécessaires et d'autres inutiles ; des investissements qui desserrent les contraintes pour l'avenir, d'autres qui l'assombrissent. Et il y a des charges de fonctionnement évitables et d'autres utiles, à assumer clairement.

Pendant longtemps, l'idée que toute production était bonne a prévalu et obstrué la capacité prospective de la gauche. Cette pensée demeure chez les familles de la gauche de la gauche, extrême gauche, gauche communiste et front de la gauche productiviste.

Les milliards dépensés à mauvais escient ne sont plus disponibles pour accompagner les secteurs porteurs. Les milliards des EPR générateurs de quelques centaines d'emplois pérennes ne sont pas injectés dans l'émergence industrielle des ENR. Quand la France, d'un secteur industriel à l'autre, situe son poids dans une fourchette de 15 à 20 % du paysage industriel européen, elle ne capte actuellement que 2 % des dizaines de milliers d'emplois industriels nouveaux créés chaque année dans l'Union européenne par les industries liées aux dix filières d'énergies renouvelables. Alors que l'Allemagne a créé, ces quinze dernières années, 750 000 emplois industriels nouveaux, et l'Espagne plus de 150 000, pour ne prendre que deux grands voisins en exemple.

L'industrie intermédiaire française des PME passe à côté de ce formidable mouvement et notre balance commerciale prend l'eau. Nos colbertistes continuent d'empêcher toute innovation en orientant, par habitude ou intérêt, la majeure partie des moyens en direction de trois dossiers : le nucléaire, Airbus et Ariane. Croyant assurer notre balance commerciale et ses recettes fiscales, depuis vingt ans, les grands corps d'État ont entravé toutes les innovations et structuré notre décrochage économique. Tout n'est pas perdu, de nouvelles opportunités s'annoncent, mais les libertés données aux collectivités et les audaces permises aux acteurs devront être au service d'une impulsion forte. Les élites technocratiques et les grands corps d'État vont devoir se remettre au service d'un projet et s'inscrire de nouveau dans le champ de l'intérêt général de ce pays.

Tous les secteurs d'investissement devront être examinés en priorité à l'aune de leur apport à « la croissance verte » pour les nouveaux services et productions, et à l'aune de leur incidence sur la « décroissance verte » par la diminution des flux et des consommations superflus, donc de leur incidence sur les budgets des ménages, des collectivités et des entreprises. *A contrario*, tous les secteurs générateurs de charges devront reculer ou changer d'organisation ou de priorités.

Les budgets des collectivités devront être revisités pour identifier toutes les marges permettant de recentrer les interventions sur les nouveaux investissements, ainsi que les dispositifs d'accompagnement des mutations à engager.

Une nouvelle approche du social

Les logiques des Trente Glorieuses ne fonctionnent plus depuis longtemps. L'ascenseur social est en panne, la richesse se concentre sur les couches âgées de la population. Les jeunes n'arrivent plus à s'insérer, à construire leur vie de manière autonome, trop nombreux au rendez-vous de la précarité de statut et de parcours. La société ne s'adaptant pas, elle a juste désigné ceux qui paieraient l'écart de moyens : les jeunes en général, ceux issus de l'immigration en particulier, les grands exclus, les travailleurs précaires, majoritairement des femmes. Au-delà de l'injustice que cela représente, le temps de ces expédients a vécu.

Le rapport au pouvoir d'achat doit être remplacé par le rapport au pouvoir de vivre. Non qu'il faille en toutes circonstances abandonner l'idée de progression pour certains salaires ou statuts. L'idée est plutôt de s'interroger sur les mécanismes, durant toute une vie, qui permettront aux jeunes générations de vivre correctement, voire mieux que précédemment, même si leur pouvoir d'achat réel a baissé. Acquisition du premier logement, dispositifs de mise en situation profes-

sionnelle dans le cadre de l'inversion démographique, naissance d'un tiers secteur d'utilité sociale pour les grands exclus, enrichissement *a minima* des « futurs vieux pauvres », prêts sous forme de crédit-bail accessibles à tous pour diminuer rapidement les charges, partage collectif des charges de la mobilité, etc. : au travers de cet ouvrage, des dizaines d'idées ont été semées. J'espère que j'aurai l'occasion de les faire mûrir et de les mettre en œuvre avec d'autres.

De nouvelles libertés institutionnelles

Ces mues au service du développement durable dépendent des personnes, des collectivités ou des acteurs socio-économiques. Mesures incitatives ou dispositifs adaptés pour les premières, liberté de faire pour les secondes, stratégies « carottes et bâtons » pour les dernières : tout un appareillage doit naître rapidement pour amplifier le mouvement. La société et les acteurs sont largement prêts. Les institutions et les élus, pas toujours. La machinerie des institutions France est inadaptée à la nouvelle époque.

Les libertés des collectivités doivent être à la hauteur d'une pleine application du principe de subsidiarité, sur lequel nous sommes engagés depuis la conférence de Rio de 1992 sur le développement durable (et qui figure parmi les principes du droit communautaire qui s'impose en principe à tous les États membres), sans en avoir tiré les conséquences. L'application de ce principe conduit à deux orientations majeures : toujours vérifier si les dossiers sont confiés au bon niveau institutionnel, afin d'optimiser leur prise en charge ; et, à prise en charge équivalente, redescendre le niveau de décision dans la plus grande proximité des acteurs et des citoyens. Ah ! Si cela était appliqué en France !

Les investissements nécessaires à un recul massif et régulier des gaz à effet de serre, dont le gaz carbonique (CO₂), à la valorisation de tous les méthanes d'origine biologique et au recul des dérivés azotés se traduisent par des économies de charges significatives, de sorte que ces investissements peuvent se rembourser par les économies qu'ils engendrent. Cependant, les produits financiers proposés par les banques sont restés classiques, alourdissant le coût des projets au point de décourager de nombreux candidats à une citoyenneté active en faveur du développement durable. À quand un crédit-bail « performance logement » autorisant l'isolation et les investissements de production d'énergie renouvelable, remboursable sur une durée permettant que les économies de charge rendent neutre le cycle financier ?

L'appareil financier d'État, en quinze ans, n'a pas su prendre l'initiative. Mais, par ailleurs, rien dans la loi n'interdit à de grandes collectivités de confier des fonds d'investissements à des établissements publics à caractère économique et financier, de mettre à disposition dans leur territoire de compétence, auprès de tous les acteurs qui y vivent ou y ont leur siège social, des produits financiers leur permettant de créer une dynamique forte et socialement juste.

Si l'État décide de redevenir utile et de rejoindre ou amplifier une initiative prise par des collectivités, il pourra à son tour s'en mêler et, pourquoi pas, l'amplifier en apportant sa garantie, par exemple. Il peut aussi, dans le cadre de sa recherche d'élargissement des prélèvements sociaux, en contrepartie du prêt, introduire des éléments de solidarité au travers d'un prélèvement forfaitaire sur le cycle de remboursement, au profit d'un ou plusieurs piliers de la protection sociale, retraite

ou santé, sorte de CSG nouvelle s'appuyant sur la chasse aux gaz à effet de serre. Pour l'instant, les mesures d'aide prises par l'actuel gouvernement, pour intéressantes qu'elles soient, ne concernent socialement que la classe supérieure et une partie de la classe moyenne, laissant la classe moyenne dans son ensemble – et les autres *a fortiori* – dans l'impasse.

L'intérêt est de lancer le processus. Y a-t-il des collectivités qui ont suffisamment d'audace pour prendre à leur charge de telles ambitions ? Nos régions ont parfois la taille du Danemark, de la Belgique ou d'autres pays européens, et pourtant elles attendent que Bonaparte ou Colbert prennent la décision à leur place. Cela constitue des voies pour élargir la puissance d'intervention des collectivités, sans changer l'assiette budgétaire.

Cette voie palliative ne saurait occulter le fait qu'aujourd'hui nos régions sont des naines. Nous réclamons que demain les régions disposent directement d'au moins 15 % de la masse fiscale collectée dans le territoire. Nous sommes favorables, pour toutes les régions, à ce droit de complément et de précision des textes nationaux, comme cela fut proposé dans le cadre du dernier référendum corse.

La réforme Balladur est à double tranchant. Si, finalement, elle renforce l'idée d'élus territoriaux au point de transformer l'institution régionale en vaste somme de « grands cantons », favorisant des logiques de guichets ouverts à des élus qui, loin de critères qualitatifs et d'exigences politiques, fonctionneraient comme des chefs de clans gérant une clientèle sur leur territoire d'influence, elle constituera une grave régression. *A contrario*, cette réforme, bien orientée, permettrait des mises en cohérence des différents niveaux de collectivités et une lecture « massifiée » des interventions budgétaires des collectivités locales, ce qui constituerait assurément un formidable outil au service d'une réorientation des budgets affectés à des objets désuets.

Dose de proportionnelle à l'Assemblée nationale, réforme constitutionnelle pour permettre une prise en compte de la variété des situations concrètes lors du débat autour d'une loi, droit de complément réglementaire régional, affectation directe en région de 15 % des prélèvements... Une réforme d'ensemble doit être discutée, versée au débat de la prochaine campagne présidentielle. L'heureu(se) élu(e) devra alors soumettre l'ensemble à référendum dans les quelques mois suivant son installation. Mais, pour être cet heureux élu, il faudra de véritables ambitions mobilisatrices, créant enthousiasme et dynamique dans le corps social.

Une autre gouvernance

La démocratie participative ne met pas en cause la démocratie représentative, elle la qualifie (elle suppose en revanche des élus qui aient du temps, ce qui pose la question du cumul des mandats, qui elle-même pose la question du statut de l' élu).

Toutes les fois où j'ai eu l'occasion de conduire un processus participatif en tant qu' élu, je me suis toujours glorifié de la qualité des échanges, des apports des acteurs, des idées qui en sont nées. L' élu, dans ce cas, est un passeur, un chef d' orchestre chargé de s'assurer que toutes les cordes sont au diapason. Cette qualité de gouvernance rend les enjeux objectifs et permet de les faire partager. Dès lors, la question n'est plus de conduire des débats superficiels pour se jeter à la tête quelques chiffres ou affirmations invérifiables qui font illusion dans ces débats télévisés empoisonnés par les lobbyistes et fausses barbes en tout genre. La question devient

celle du degré de pertinence des scénarios de prise en charge, de la qualité d'écoute vis-à-vis des partenaires disponibles, du niveau de prise en charge des réponses et des rythmes auxquels ils peuvent être réalisés. Cette gouvernance-là suppose de clarifier sa pensée et les enjeux, d'accepter une logique de résultat qui remplace la politique du verbe.



Qui eût cru que, petit garçon, choisi pour aller remettre en 1965 un bouquet au Général de Gaulle de passage dans mon village, je ferais en 1999 une belle campagne électorale avec celui qui en 1968, était devenu sa bête noire.





Tout juste élue, la Présidente Marie-Christine Blandin commence, en avril 1992, une longue journée de mise en place de l'exécutif régional, sans majorité.



Visite de la gare de marée de Boulogne sur Mer où transitent, pour être découpés en filets, 360 000 tonnes de poissons par an, dont 60 000 pêchés localement.

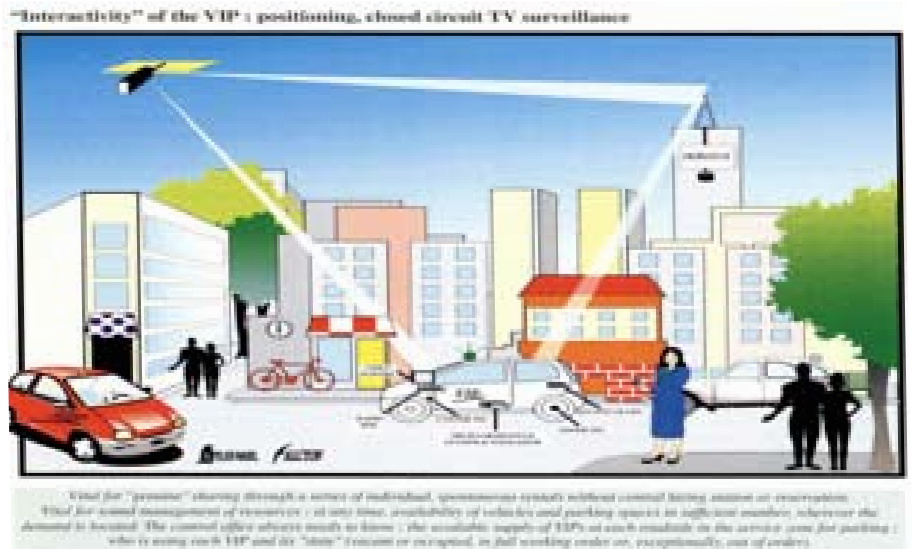


Journée d'inauguration de la gare TGV de Calais Frethun, juste avant le tunnel sous la Manche.



Inauguration d'une des 210 gares du réseau régional requalifiées dans le cadre du premier Plan Qualité Train Express Régional.

Schéma de principe du concept de service de véhicules en partage dans l'espace urbain central, dont la mise en place a été étudiée dès 1995.



En visite dans les ateliers ANF Bombardier près de Valenciennes, d'où sortent tous les nouveaux TER électriques. Ici, aux commandes d'un tramway commandé par une ville allemande.



Inauguration à Roubaix de la caisse Solidaire. Cet établissement financier pionnier est chargé d'élargir le droit à la création d'entreprise, en captant de l'épargne solidaire en direction des candidats à la création rejetés par les banques classiques.

Trois ans de travail qui trouvent leur consécration : ratification à Alborg de la Charte de l'agenda 21 local par 600 collectivités locales. Pour la France, seuls la communauté urbaine de Lille, la ville de Valenciennes et le conseil régional Nord-Pas-de-Calais sont représentés.



Le Président du Mali, Omar Alpha Konaré, a accepté de venir parrainer, à Lille, le partenariat de coopération entre la Région Nord-Pas-de-Calais et la région de Kayes, au Mali.



Visite de la vallée de Palm Springs en Californie où tournent plus de 50 000 éoliennes, alors qu'en France les bien-pensants continuent d'expliquer que l'éolien, ça ne marche pas !



La visite que j'effectue à New York au siège de l'Audubon Society – équivalent pour nous de la Ligue de Protection des Oiseaux – va être à l'origine de la naissance en France de la démarche Haute Qualité Environnementale dans la construction. Ici, la Présidente de l'association pour la Green architecture, pionnière aux USA.



La photo de famille gouvernementale, lors de l'inauguration officielle de l'usine Toyota à Onnaing.



Discussions ouvertes avec les syndicats au cours des Journées d'été des Verts. Ici, en présence de Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT.



En 2001 et 2002, lors du forum social mondial, la présence de l'équipe du ministère français à l'Économie Solidaire permettra d'installer partout dans les débats les thèmes et les entreprises de l'économie solidaire.

Michel Rocard, venu à Roubaix soutenir ma candidature d'union lors des législatives de 1997. Carmen Hascoët observe cette ambiance complice en train de prendre forme, à quelques jours d'une victoire.





Nous y sommes. Voilà les six premiers députés Verts. De gauche à droite : André Aschieri, Jean-Michel Marchand, Yves Cochet, Marie-Hélène Aubert, Noël Mamère, Guy Hascoët.



Rencontres annuelles France-Québec. Repas avec Jean-Pierre Raffarin, Président de l'association française des villes jumelées avec le Québec, représentant le gouvernement.



Fin de l'assemblée générale de la caisse de micro-crédit de Bamako, Miselini. Discussion avec la presse, aux côtés du Ministre burkinabé de la Solidarité et de Monsieur Kaboré, ancien Secrétaire général de la présidence de Thomas Sankara.



Intervention du Ministre des mutuelles lors du congrès de la Mutualité Française.



Ministre des associations, j'assiste à la signature, par mes collègues, de la Charte de la vie associative, à la faveur du centenaire de la loi 1901. Ici, Charles Josselin, alors Ministre de la Coopération.

Et si on passait enfin au Vert ?

GUY HASCOËT

Europe Écologie Bretagne

Élections régionales 2010

